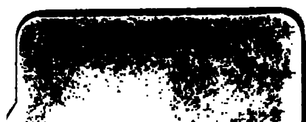



600051910M



LE CHEVALIER DE SAPINAUD ET LES CHEFS VENDÉENS DU CENTRE

LE CHEVALIER
DE SAPINAUD

ET

LES CHEFS VENDÉENS DU CENTRE

NOTES, LETTRES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES CINQ PREMIERS MOIS DE LA GUERRE DE LA VENDÉE

PUBLIÉS

PAR LE COMTE DE LA BOUTETIÈRE



PARIS
ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES
MDCCCLXIX

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

DÉCLARATION

Chaque ouvrage appartient à son auteur-éditeur. La Compagnie entend dégager sa responsabilité collective des publications de ses membres. (*Extrait de l'article IV des Statuts.*)

JUSTIFICATION DU TIRAGE.

Tiré à 300 exemplaires numérotés.

N° 147.



A M. JULES DE SAPINAUD

Chevalier de la Légion-d'Honneur du 19 Février 1814.

Il n'est peut-être jamais sans quelque profit d'étudier certaines individualités. Ce doit être vrai s'il s'agit de celle d'un homme qu'on n'a jamais surpris à conseiller la violence au sein du plus épouvantable tourbillon des passions et des idées. Vrai encore, sans doute, s'il s'agit de celle d'un homme qui, précipité malgré lui dans l'abîme le plus profond des misères sociales, la guerre civile, a lutté sans autre espoir que celui de mourir avant d'avoir failli à ce qu'il regardait comme l'accomplissement du devoir. C'est ainsi que des souvenirs de famille très-précis, vous représentaient le chevalier Sapinaud de la Verie. Mais les hommes valent ce que valent leurs actes et pour juger celui-là, j'ai voulu rechercher la trace de ses faits et gestes pendant les premiers mois de cette lutte terrible qui s'appelle la guerre de la Vendée.

Dans ce but, grâce à de bienveillantes communications, j'ai consulté les deux plus importantes

collections de documents originaux sur la Vendée pendant la Révolution. Je n'ai rien négligé d'ailleurs pour compléter, dans d'autres collections publiques ou particulières, cette source déjà si riche d'informations. Enquêtes, rapports et procès-verbaux officiels, correspondances des administrateurs de départements et des conventionnels en mission, des généraux républicains et des chefs vendéens, journaux, bulletins, affiches et placards imprimés au jour le jour, à l'époque même et dans les deux camps sont passés sous mes yeux. J'ai pu ainsi éviter tout recours aux mémoires particuliers toujours écrits au point de vue spécial de l'auteur, trop souvent dans l'intention de donner le change au lecteur; et j'ai eu cette bonne fortune d'étudier les événements sur les documents originaux et authentiques.

Mais à la suite de ce travail, je suis resté convaincu que sous certains rapports beaucoup de faits n'avaient pas été jusqu'ici suffisamment éclaircis. Que de choses il reste à dire sur les causes premières du soulèvement! Mais surtout, les moyens politiques et militaires employés d'abord pour sa répression, le nombre si variable des forces en présence dans chacun des combats de la première période n'ont été nulle part, que je sache, exactement établis. Ces points ne doivent-ils pas cependant projeter sur les événements postérieurs et sur tout l'ensemble de la guerre une lueur importante et né-

cessaire? Combien aussi de confusions chronologiques dans les nombreux écrits ayant trait à ce sujet! Et s'il est impossible qu'à une époque encore si rapprochée, bien des appréciations ne diffèrent à tant d'égards, n'est-il pas déplorable de voir chaque jour l'esprit de système tirer de faits anti-datés ou inexactement rapportés des déductions absolument contraires à la vérité?

C'est pourquoi j'ai cru qu'il pouvait être utile de réunir les notes que j'avais recueillies pour me rendre un compte exact des premières scènes de ce drame. Elles en forment une esquisse prise à l'unique point de vue du fait, succinte par conséquent, mais suffisante, je crois, pour en montrer l'ensemble. Comme intérêt local elle donnera la mesure de l'action particulière de cette fraction de la Vendée, qui comprenait une partie du département de ce nom et qu'on appela l'armée du centre, et aussi de celle des chefs qui l'ont commandée.

Il m'a semblé plus qu'inutile de grossir d'appréciations personnelles un simple recueil de notes; je suis d'ailleurs convaincu que, pour celui qui la cherche de bonne foi, la vérité ressort mieux des faits eux-mêmes que du réquisitoire le plus étudié. Mais je crois pouvoir l'attester : quand l'histoire aura définitivement résolu qui doit porter la responsabilité d'une lutte telle qu'un écrivain administratif a calculé, en diminuant plutôt qu'en exagérant ses chiffres, qu'elle a coûté la vie à trois cent mille

victimes, ce n'est pas sur la mémoire de ceux qui de part et d'autre sont tombés les armes à la main que pèsera le poids de son jugement.

Si cette esquisse n'est point à la hauteur de ce que j'eusse désiré, au moins puis-je affirmer l'exactitude scrupuleuse de chacun des traits qui la composent. J'ai aussi le droit d'invoquer en sa faveur le bénéfice du sentiment qui m'a fait écarter toute personnalité inutile. J'ai recherché une satisfaction autre que celle de dévoiler bien des turpitudes, autre que le malin plaisir de faire ressortir plus d'un piquant contraste, comme on en trouve tant dans les paroles et les actes de certains hommes, qui furent sans pitié pour la malheureuse Vendée et qui plus tard troquèrent si lestement leur carmagnole de 1793 contre des habits de cour brodés et chamarrés sur toutes les coutures. Vous le neveu du chevalier de la Verie, dont ils avaient mis la tête à prix, vous savez depuis assez longtemps ce que faisaient en 1814 plusieurs de ces hauts dignitaires, alors que, sous l'uniforme du soldat, vous tombiez dans les rues de Rheims percé de part en part par une balle russe. Je n'ai eu qu'un souci, celui de trouver la vérité. Je n'ai qu'une prétention celle de fournir des matériaux incontestables à ceux qui veulent se livrer à l'étude des guerres de l'Ouest.

LOUIS DE LA BOUTETIÈRE.

19 Mars 1868.

I

Le cadre limité de cette étude ne comporte pas l'exposition détaillée des causes qui préparèrent et amenèrent le soulèvement des provinces de l'Ouest contre la République. Un résumé en est cependant indispensable. Empruntons-le à un mémoire du temps rédigé par ceux qui furent le mieux placés pour tout voir, les premiers magistrats du département de la Vendée.

Ce récit, empreint des violences de leur administration, offrira le double avantage de retracer les faits et de montrer le jeu des passions dont la lutte aboutit fatalement à l'explosion de la guerre civile.

Mais nous avons eu tant de constitutions depuis soixante-dix-sept ans, qu'il faut peut-être

rappeler, le plus briévement possible, quelle était alors l'organisation administrative et politique des départements.

L'administration du département, qui était divisé en districts, cantons et communes, était con fiée à un conseil général de trente-six membres nommés administrateurs, dont une section de huit membres portait le nom de directoire exécutif. Le conseil général se réunissait un mois par an, le directoire était toujours en activité pour l'expédition des affaires.

L'administration des districts et communes était confiée à des autorités analogues, subordonnées, celles des districts au conseil de leur département, celles des communes au conseil de leur district. Dans chacun de ces conseils il y avait, sous le nom de procureur-syndic, un rapporteur de toutes les affaires qui devait toujours être entendu avant toute délibération.

L'élection, au moyen d'un suffrage à deux degrés, était la base de tous ces pouvoirs. Les électeurs du premier degré, réunis en assemblée primaire par cantons, élisaient ceux du deuxième degré, lesquels nommaient les administrateurs, ainsi que les députés, voire même l'évêque, les juges, etc.

Voyons maintenant ce qu'écrivaient, au lendemain des événements, les administrateurs et procureur-général-syndic du département de la Ven-

dée. Accusés de modérantisme (style du temps) par-devant un représentant en mission, ils s'en défendaient ainsi, le nonodi de la première décade de nivôse l'an II de la République française (1).

« Citoyen Représentant,

» Chargés des fonctions administratives à une
» époque peu éloignée du commencement de la
» guerre, qui désole plusieurs départements de la
» République, nous devons dire quel était à cette
» époque l'état du département de la Vendée, ce
» que nos prédécesseurs ont fait pour assurer la
» tranquillité publique, et rendre compte des
» mesures que nous avons prises après eux. De
» cet examen résultera la conviction de notre in-
» nocence, et nous nous verrons rendre la justice
» que méritent des administrateurs invariablement
» attachés à leurs devoirs, amis de la Révolution,
» de la République et de son indivisibilité.

» La première administration n'avait pas fait ce
» qui dépendait d'elle pour faire connaître au
» peuple la révolution qui lui rendait une partie

(1) 29 décembre 1793.
Nous avons cru nécessaire de donner les dates des arrêtés cités dans ce document pour bien rappeler la série chonologique des événements et d'indiquer les sources auxquelles il est utile de recourir pour contrôler quelques-unes des assertions qu'il renferme.

» de ses droits. Quelques-uns des membres qui » la composaient, attachés aux anciens abus, ne » voyaient qu'avec peine le moment de leur des- » truction. Ils étaient blessés de la popularité de » quelques décrets, la suppression de la noblesse » révoltait leur orgueil, leur intérêt s'opposait » aux plus faibles modifications sur les droits féo- » daux, ils craignaient surtout de voir le peuple » éclairé et les sociétés qui se formaient dans ce » but utile pouvaient compter d'avance sur leurs » persécutions (1). S'il était question de réprimer la » fougue insensée d'un missionnaire forcené, al- » lumant dans un catéchisme les torches de la » guerre civile, on invoquait en sa faveur la li- » berté des personnes et des opinions (2).

» Si la nouvelle d'un rassemblement d'hommes » factieux parvenait à l'administration, nulle » mesure n'était prise que lorsqu'il n'était plus » temps de s'y opposer et les commissaires qu'on

(1) Lire, pour se rendre compte de la valeur de ces imputations, le *Compte-rendu de la gestion et administration du directoire du département de la Vendée*. 1791. *A Fontenay, chez Ambroise Cochon.*

(2) Le 1er juin 1791, des gardes nationales d'Angers avaient de leur propre autorité arrêté deux missionnaires de Saint-Laurent (Vendée), à la suite d'une perquisition qui fit découvrir dans leurs papiers le manuscrit d'un catéchisme fort opposé à la constitution civile du clergé. Cette arrestation ayant donné lieu à un conflit d'attributions entre le directoire de Maine-et-Loire et celui de la Vendée, ce dernier prit, pour faire élargir les deux prêtres, un arrêté basé sur ce que « leur arrestation était illégale, vu qu'ils « n'avaient été ni accusés ni décrétés. Le directoire, disait cet arrêté, » croit que tout homme peut écrire chez lui ce qu'il pense et que si

» y envoyait ne paraissaient occupés qu'à proté-
» ger les rebelles (1).

« Cependant l'esprit public n'était pas sans force
» dans notre territoire, plusieurs citoyens avaient
» senti leurs droits et ils voulaient répandre au-
» tour d'eux et faire goûter à leurs concitoyens les
» principes qui les leur assuraient ; une société
» dont la République n'a pas offert d'autre exem-
» ple fut établie, ses fondateurs sont presque tous
» aujourd'hui à la Convention nationale et dans
» les administrations du département. La première
» obligation qu'ils s'imposèrent fut de parcourir
» successivement toutes les parties du départe-
» ment, d'y annoncer au peuple le recouvrement de
» leurs droits, de leur prêcher l'obéissance à la
» loi et l'attachement à une Révolution qui leur
» rendait la liberté. Cette société, malgré les ou-
» trages dont on l'avait abreuvée, avait déjà par-

» ce qu'il pense peut troubler l'ordre de la Société, c'est la mani-
» festation de ses principes qui seule peut le rendre coupable.
» Il croit que le respect est dû aux lois et aux domiciles, asyles
» inviolables des citoyens. » C'était littéralement l'art. VII de la déclaration des droits de l'homme.

(1) Des troubles fréquents agitèrent en 1791, les départements de l'Ouest. L'Assemblée nationale envoya deux de ses membres, Gallois et Gensonné, dans la Vendée et les Deux-Sèvres.

Lire pour se rendre compte de la nature de ces troubles, le *Rapport* de ces deux commissaires *lu à l'Assemblée le* 9 *octobre* 1791 *et imprimé par son ordre.* C'est la paraphrase en vingt-trois pages du mot prophétique de l'abbé Maury. » La constitu-
» tion civile du clergé est une mèche allumée sur un baril de
« poudre. »

» couru une partie de notre territoire dans ces
» missions patriotiques, lorsque le renouvelle-
» ment de l'administration y fit entrer plusieurs
» hommes plus dignes de gouverner et plus dé-
» voués au salut public (1).

» Les habitants de ce département, surtout de
» la partie du bocage, privés de la communica-
» tion avec l'étranger, ne connaissant que leurs
» charrues, leurs seigneurs et leurs prêtres, n'a-
» vaient point vu sans étonnement des lois qui
» portaient atteinte à des pouvoirs qu'ils avaient
» une longue habitude de révérer. Il fut donc fa-
» cile aux ministres du culte de profiter de ces
» dispositions et de leur montrer comme des
» atteintes à la Religion, les dispositions des lois
» qui rangeaient les prêtres dans la classe des au-
» tres citoyens. La Société l'avait senti; ses pre-
» miers travaux avaient eu pour but d'éclairer le
» peuple sur la mauvaise foi de ses ministres, ceux

(1) En vertu des décrets qui ordonnèrent et expliquèrent le mode du premier renouvellement de la moitié des administrations de département et de district (28—29, mai). S'il fallait croire des mémoires manuscrits laissés par » un de ces hommes » plus dignes de gouverner, » des manœuvres anonymes firent sortir du Conseil certains membres qui le gênaient lui et ses amis, tandis qu'ils en faisaient nommer d'autres « imbéciles « qu'ils se proposaient de patriotiser (sic.) » On ne peut qualifier de pareils moyens, mieux vaudrait supposer beaucoup d'exagération de la part de ce particulier trop « dévoué au salut public. » Mais il faut constater avec tous les documents officiels, l'indifférence des citoyens à se rendre aux assemblées primaires pour la nomination des électeurs qui choisirent cette administration.

» des membres de l'administration qui avaient
» partagé ses efforts et qui en avaient vu le peu
» de succès, crurent devoir éloigner du peuple
» les apôtres de la révolte et du mensonge.

» Un premier arrêté (1) renvoya dans leurs dé-
» partements respectifs les prêtres insermentés
» qui avaient été remplacés et qui n'étaient pas
» nés dans son territoire. Bientôt un deuxième
» arrêté (2) appela au chef-lieu tous les prêtres in-
» sermentés qui étaient restés dans leurs cures.

» Le danger de la patrie fut proclamé ; le Con-
» seil général se rassembla. Ce fut presque à cette
» époque qu'une révolte éclata dans le départe-
» ment des Deux-Sèvres, district de Bressuire;
» malgré le caractère grave qu'elle annonçait elle
« fut bientôt dissipée par les gardes nationales
» des Deux-Sèvres et de la Vendée (3); dès lors pa-
» rut à la tête des rebelles un des chefs qui les a
» conduits dans la funeste guerre que nous avons
» à soutenir, c'était Baudry d'Asson qui les com-
» mandait.

(1) Arrêté du Directoire de la Vendée du 8 juin 1792.

(2) Arrêté du Directoire de la Vendée du 30 juin 1792.
Le ministre de l'intérieur rappela en vain aux administrateurs du département que cet arrêté et le précédent étaient illégaux.

(3) Il aurait fallu ajouter : réunies à celles de Maine-et-Loire et Loire-Inférieure; mention du zèle de ces quatre départements existe dans les procès-verbaux de l'Assemblée législative avec les preuves à l'appui. Le soulèvement fut étouffé dans le sang des révoltés, le 24 août 1792, sous les murs de Bressuire.

» La déportation des prêtres fut ordonnée. Plu-
» sieurs s'embarquèrent à Nantes, aux Sables;
» mais malheureusement notre territoire ne fut
» pas purgé de tous ces monstres, le fanatisme
» qu'ils avaient allumé et que tous les efforts de la
» Société n'avaient pu éteindre leur offrit autant
» de retraites que de chaumières, et il en resta un
» assez grand nombre pour achever de pervertir
» leurs crédules concitoyens.

» Une mesure se présenta encore aux recher-
» ches de l'administration et fut saisie comme pro-
» pre à diminuer l'influence des prêtres fanati-
» ques et de leurs partisans, ce fut d'ôter à ceux
» qui s'étaient voués à l'enseignement et qui ne
» s'étaient pas soumis à la loy du serment, tout
» moyen de continuer leurs fonctions et de leur
» défendre d'avoir des pensionnaires au-dessous
» de l'âge de dix-huit ans (1). Cependant la Con-
» vention venait de se rassembler. Le premier
» acte de sa puissance fut la proclamation du
» gouvernement Républicain et l'abolition de la
» Royauté. Cette loi fut reçue avec joie par le
» peuple de Fontenay et publiée avec solennité
» par ordre du département. C'est à cette époque
» qu'un arrêté décida l'envoi aux sociétés popu-
» laires du département de toutes les lois qu'il
» faisait distribuer aux municipalités.

(1) Arrêté du Directoire de la Vendée du 16 août 1792.

» Tel était l'ordre des choses lorsque le 4 décem-
» bre 1792, l'administration actuelle du départe-
» ment entra en exercice de ses fonctions (1). Sa
» première occupation, comme son premier devoir
» fut de considérer l'état du territoire qui lui
» était confié, les dispositions des habitants; elle
» découvrit avec peine que les gardes nationales
» n'étaient presque nulle part organisées sui-
» vant la loi, que plusieurs communes n'en
» avaient pas du tout (2), que le peuple des campa-
» gnes et surtout celui du bocage regrettait ses
» prêtres réfractaires, que si un travail obstiné
» avait réussi à asseoir la contribution foncière, la
» contribution mobilière présentait des difficultés

(1) Dans sa seconde séance la Convention avait décrété que tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires seraient renouvelés. Les populations des campagnes paraissent n'avoir pris aucune part au scrutin dans cette circonstance. Certains documents de l'époque prétendent même qu'elles furent écartées des urnes par la violence. Dans le journal manuscrit d'un homme de loi de Tiffauges, on lit qu'à l'assemblée primaire tenue dans ce chef-lieu de canton « où il devait y avoir 2 à 3,000 âmes qui » n'ont osé y venir, il ne s'en est trouvé que 12 à 13. »

On ne peut révoquer en doute la vérité de cette assertion quand on remarque que le résultat de ces élections fut conforme aux injonctions envoyées de Paris par le club des Jacobins et à une circulaire du ministre Roland, en date du 23 août 1792; circulaire à noter en passant, car c'est la première officielle aux électeurs.

(2) Le fait s'expliquait par un arrêté du directoire de la Vendée des 31 juillet, 1er et 2 août 1792, relatif à l'inscription des citoyens pour le service de la garde nationale, arrêté qui défend d'y admettre « les gens suspects ou mal intentionnés ou dépourvus de cartes de civisme. »

» qui paraissaient insurmontables, qu'elle effarou-
» chait les contribuables et menaçait peut-être de
» troubler la tranquillité. Les mesures les plus
» promptes, celles qu'on croyait les plus efficaces
» furent prises et la nouvelle administration ne né-
» gligea rien pour légitimer la confiance dont elle
» venait d'être investie.

» L'organisation de la garde nationale fut en-
» couragée, pressée par toutes sortes de moyens.
» Un journal fut projeté et arrêté pour l'instruc-
» tion du peuple, des fonds furent faits pour cette
» dépense (1).

» Une compagnie de canonniers formés dans
» cette commune, fut habillée, armée, tous les
» moyens d'instruction furent mis à sa portée,
» elle a rendu d'importants services depuis le com-
» mencement de la guerre. La Convention natio-
» nale et le ministre des contributions publiques
» furent prévenus des difficultés que présentait
» l'article de la contribution mobilière, des ta-
» bleaux leur furent envoyés dressés par les dis-
» tricts et qui prouvaient jusqu'à quel point cette
» contribution était accablante.

(1) Le prospectus et un premier numéro sous le titre de : *Journal de la Vendée*, parurent seuls, le 23 février 1793. Au mois de mai suivant, on reprit cette tentative sous le titre de : *Bulletin du département de la Vendée*. Cette fois, il en parut six numéros, du 1er au 19 mai, dont chacun forme un placard in-f° imprimé en trois colonnes sur papier gris. Ils contiennent le compte-rendu des séances du Conseil général du département depuis le 28 avril jusqu'au 16 mai.

» Nos craintes sur les suites que pouvait en-
» traîner l'assiette de cette contribution n'étaient
» pas sans fondements; les amis des émigrés dont
» on saisissait les domaines, les prêtres fanati-
» ques qui s'étaient dérobés à la loi de la déporta-
» tion et qui cachés à nos regards, échappant à
» nos recherches (1), animés par le désir de la
» vengeance, jetaient dans l'ombre et dans le si-
» lence les semences de la révolte dans l'âme des
» crédules habitants des campagnes, firent éclater
» un premier mouvement, le 12 janvier, dans le
» district de Montaigu. Le motif de leur insurrec-
» tion était, disaient-ils, la contribution mobi-
» lière, le refus d'en faire l'assiette. Un détache-
» ment de la garde nationale de Fontenay partit
» pour aller rétablir l'ordre, mais les Nantais l'a-

(1) Le cœur manque pour dire ce qu'étaient ces recherches. Bornons-nous à citer quelques-uns des arrêtés du Directoire y relatifs : 16 août 1792, concernant l'activité permanente dans chaque district, de détachements de garde nationale pour marcher au premier signal. — 21, 22 août 1792 et 17 janvier 1793, ordonnant la violation du secret des lettres et paquets de la poste. — 18 septembre, 12 octobre, 31 octobre 1792, ayant trait à l'incarcération des prêtres insermentés, sexagénaires et infirmes; 1er février 1793, fixant à 100 liv. et 200 liv. une prime à donner au dénonciateur d'un prêtre insermenté ou d'un émigré.

On peut s'assurer dans les mémoires du XVIIe siècle, entre autres dans ceux de Foucaud, intendant en Poitou lors de la révocation de l'édit de Nantes, que ce fonctionnaire avait employé à la satisfaction de M. de Louvois et avec l'aide de ses dragons, des mesures littéralement identiques. Aux deux époques il y a heureusement la même consolation pour ceux qui ont horreur du despotisme, qu'il soit démagogique ou monarchique. « Les crédules habitants de nos campagnes » n'ont pas vendu les proscrits

» vaient prévenu. Cette commune, dont le dépar-
» tement avait déjà reçu de bons offices, s'était
» hâtée d'envoyer des troupes qui avaient tout
» apaisé, et notre détachement fut instruit en
» route par un exprès du district de Montaigu
» que sa marche était inutile. Le conseil général
» du département fit part de cette révolte, des
» causes auxquelles on l'attribuait au ministre
» des contributions publiques et à celui de la
» guerre auquel il demandait, comme il l'avait
» fait au commandant de la 12e division, les trou-
» pes dont il sentait le besoin.

» Cependant le décret qui levait la permanence
» des conseils d'administration fut connu, celui
» du département termina ses fonctions par deux
» actes également conformes à ses principes;
» l'un était une adresse à la Convention pour la
» féliciter sur la mort du tyran (1), sur la procla-
» mation de l'unité de la République, et pour
» l'encourager dans ses grands travaux; l'autre
» fut une adresse aux habitants des campagnes
» pour leur peindre le bonheur dont ils pouvaient
» jouir et ce que leurs administrateurs avaient
» fait pour le leur procurer.

pour un peu d'or et le sang des victimes a protesté contre l'usage odieux de la force brutale.

(1) Il ne fallait pas moins apparemment pour persuader à la députation de la Vendée qu'elle avait bien fidèlement exprimé par ses votes le vœu de ses commettants. Elle était composée

» Le directoire, abandonné à ses occupations » particulières, ne perdit pas de vue l'objet qui » devait l'intéresser le plus : les mesures propres » à conserver la paix dans l'intérieur de son ter- » ritoire; il crut qu'un des moyens d'atteindre » ce dernier but était de travailler de tous ses » pouvoirs à se créer une force nationale qui en » imposerait aux malveillants; un dépôt de ca- » valerie avait été formé dans la commune de » Fontenay, en peu de jours plus de soixante jeu- » nes gens y entrèrent. Ils furent habillés, montés » et on pouvait espérer d'en tirer de grands avan- » tages, lorsqu'un ordre qu'il ne fut pas possible » de faire révoquer, appela cette cavalerie à An- » gers où elle fut incorporée au 19me régiment de » dragons.

» Dans ce dénuement absolu, il ne restait plus » de ressources que dans l'organisation des gar- » des nationales; toutes les mesures prises jus- » qu'ici n'avaient produit aucun effet. Le direc- » toire nomma des commissaires pris dans les » hommes les plus dévoués à la cause de la Ré- » volution, et qui avaient le plus d'influence sur » le peuple des campagnes pour suivre cette opé- » ration, et la conduire à son terme dans cha- » que canton (1).

de neuf membres; un refusa de voter, deux se prononcèrent pour la détention, six pour la mort.

(1) Arrêté du directoire en date du 5 février 1793.

» Les malintentionnés saisirent encore cette » occasion de soulever le peuple des campagnes. » Le commissaire envoyé dans le canton de la » Caillère, district de la Châtaigneraie, fut in- » sulté; un rassemblement se porta à la munici- » palité et arracha au maire la liste qu'il devait » fournir au commissaire; à cette nouvelle, le » directoire fait une adresse pour détromper le » peuple des campagnes, dépêche un de ses mem- » bres à la tête d'une force armée qui en impose » aux révoltés et paraît rétablir le calme.

» La déclaration de guerre faite à l'Angleterre » donna au directoire un autre objet de surveil- » lance. Déjà plusieurs fois il avait écrit au mi- » nistre pour se plaindre du mauvais état des » batteries qui défendent nos côtes, au direc- » teur de l'artillerie de la Rochelle pour l'inviter à » les faire réparer, armer et fournir de munitions, » au commandant de la 12e division pour qu'il » stimulât cet agent coupable au moins de négli- » gence; il n'avait rien obtenu. A la nouvelle de » la guerre, il envoie deux commissaires visiter » les côtes, dresser l'état des batteries, des ré- » parations dont elles auraient besoin, des muni- » tions et objets d'armement qui leur étaient né- » cessaires; ces états ont été faits, ils ont prouvé » la négligence des agents militaires qui devaient » veiller à l'entretien de ces forts, ils ont été com-

» muniqués à Verteuil, commandant à la Rochelle,
» au directeur d'artillerie, aux commissaires de la
» Convention près desquels il fut nécessaire de se
» transporter pour obtenir des moyens de défense
» indispensablement nécessaires (1).

» Les papiers publics avaient déjà annoncé que
» la Convention allait appeler au secours de la
» patrie 300,000 hommes. Ce projet effrayait sen-
» siblement le peuple des campagnes. Les mal-
» veillants se servaient pour l'exciter de l'éloi-
» gnement qu'il avait toujours témoigné pour la
» milice, et mettaient cet appel au-dessus de la
» milice la plus désastreuse. Le directoire crai-
» gnait cet instant de crise, il demanda des trou-
» pes au commandant de la 12e division, et son
» commissaire auprès de ce général était telle-
» ment persuadé de la nécessité d'avoir quelques
» forces pour en imposer aux travailleurs, qu'il a
» requis de Verteuil cinq cents hommes pour placer
» sur différents points du département; ces trou-
» pes ne sont pas venues.

» A ces précautions le directoire joignit celle de
» faire désarmer toutes les personnes suspectes
» qui ne l'avaient pas précédemment été (2) et

(1) Pour se rendre compte de la valeur de ces imputations, lire le journal-minute de la correspondance du lieutenant-général de Verteuil avec les administrateurs du département de la Vendée. Il est aux archives du département de la Vendée.

(2) En vertu des arrêtés du directoire des 20 et 21 juillet et 1er septembre 1792, on avait confisqué les fusils des paysans presque tous chasseurs habiles et passionnés. Plusieurs docu-

» d'appeler à son chef-lieu tous ceux dont les di-
» rectoires croiraient la présence dangereuse dans
» les districts (1).

» La loi du recrutement arriva, le département
» fit les travaux nécessaires pour mettre les dis-
» tricts à même de l'exécuter et nomma les com-
» missaires qui devaient la surveiller.

» Le 1er mars, le directoire apprit par deux
» courriers que l'organisation de la garde natio-
» nale avait occasionné des troubles dans le can-
» ton de Beaulieu, district des Sables. Un déta-
» chement de la garde nationale partit avec une
» pièce de canon, vingt canonniers et un commis-
» saire pris dans le directoire pour se joindre à
» la garde nationale de Luçon et des Sables et
» réduire les attroupés. Cette force parut leur en
» imposer (2), ils furent dissipés et l'on croyait

ments mentionnent l'irritation causée dans les campagnes par l'exécution de ces deux arrêtés.

(1) Arrêté du directoire du 25 février 1793. Le conseil de la commune de Fontenay fit au Département des observations respectueuses au sujet de cet arrêté dont le vague dictatorial ouvrait les portes à l'arbitraire le plus effréné. Il faut lire les observations aussi sensées que patriotiques des officiers municipaux, sur les registres des délibérations de la commune. Le Département n'y répondit pas.

(2) Le commissaire en question était un nommé Gallet, vice-président du directoire. Son rapport à ses collègues donne la manière de s'y prendre pour « en imposer aux travailleurs. »

» Au quartier général de la Motte-Achard, le 9 mars 1793, l'an
» 2e de la République française.

» Conformément, concitoyens et chers collègues, aux disposi-
» tions renfermées dans ma lettre du 7 courant, je vais vous
» donner quelques détails de mon expédition. Tout attroupement

» le calme rétabli lorsque le 10, des rassemble-
» ments se formèrent du côté de Légé, départe-
» ment de la Loire-Inférieure. Le même jour au
» soir notre commissaire pour le recrutement
» dans le district de Challans, qui s'était porté à

» est dissipé et la terreur est répandue à plus de six lieues à la
» ronde. Il y a eu un peu de sang répandu. J'ai décerné des exé-
» cutoires pour la somme de 12,000 liv., et au fur et à mesure
» qu'il me viendra des renseignements certains, j'en tirerai jus-
» qu'à la concurrence de 120,000 liv. Ce n'est pas trop pour payer
» les frais de la guerre.

» Cette opération importante a nécessité de moi des plans mili-
» taires; en conséquence, j'ai établi ici mon quartier général.
» Ma troupe a été divisée en détachements et escouades pour aller
» faire le recouvrement des exécutoires décernés. Cette division
» est faite de telle sorte qu'à droite, à gauche, et des deux côtés,
» la campagne est remplie d'hommes armés. J'abandonne à vos
» réflexions les impressions profondes que doivent faire dans l'es-
» prit des habitants, de telles dispositions. J'ai été sourd à toutes
« prières et réclamations contre la rigueur de la somme exigée
» et je puis vous assurer qu'en mettant pour un instant de côté
» ma sensibilité naturelle, j'ai impitoyablement fait exécuter mi-
» litairement et sur-le-champ tous ceux qui ne soldaient pas.
» Cette méthode pour avoir de l'argent est bonne. Je puis en ré-
» pondre, car au moment où je vous écris, les insurgés ont versé
» à ma caisse militaire 6,500 liv. Aussi on se plaît à me congratuler
» sur ma manière d'agir, et je ne sache pas que jamais Cartouche
» et Mandrin aient eu de plus belles épithètes que celles que tous
» ces gens-là me prodiguent.

» Voilà ma conduite ici. Mes projets ultérieurs étant encore dans
» ma tête, vous en apprendrez le résultat aussitôt qu'ils auront
» été mis à exécution.

» Voulez-vous bien recevoir l'assurance certaine de mes senti-
» ments fraternels.

« GALLET. »

(*Papiers Goupilleau.*) Les papiers du conventionnel Ph.-Ch.-Ai. Goupilleau, appartiennent à M. B. Fillon de Fontenay, savant distingué et dont la complaisance pour tous ceux qui travaillent est aussi connue qu'inépuisable. Nous tenons à lui réitérer ici l'expression de tous nos remercîments.

» Beauvoir-sur-Mer pour y dissiper uu rassemble-
» ment qui s'opposait à l'organisation de la garde
» nationale, apprit par deux courriers que Ma-
» checoul, district de la Loire-Inférieure, était au
» pouvoir des brigands, qu'ils l'avaient incendié,
» que Challans était menacé. Au même instant
» d'autres hordes de brigands se portaient sur
» Clisson, département de la Loire-Inférieure;
» l'incendie se propageait avec une violence ef-
» frayante, une dépêche de Montaigu nous ap-
» prit le 11, l'attaque de Clisson. (1). . . . . . .
« . . . . »

Laissons désormais la parole aux événements.

(1). *Pap. Goupilleau.*) Le reste de ce document signé par la plus grande partie des membres du Conseil général, contient un résumé très-bref des premières opérations militaires en Vendée et des éloges plus étendus que les administrateurs se décernent à eux-mêmes. Il n'a d'importance à aucun point de vue.

II

Si on jette les yeux sur une carte, on voit que l'insurrection courait comme une traînée de poudre dans les paroisses limitrophes des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée. C'étaient une trentaine de paroisses nommées autrefois Marches communes de Bretagne et de Poitou; elles formaient sur la frontière de ces deux provinces une petite contrée administrée séparément sous l'ancien régime et jouissant des franchises propres aux pays d'Etats.

Au son lugubre du tocsin qui sonne dans les Marches, le tocsin répond dans la Loire-Inférieure et dans la Vendée. Cà et là se forment des rassemblements qui grossissent, s'étendent et se dirigent au gré de multitudes enflammées de colère. Ils vont aux gros bourgs, aux chefs-lieux de cantons ou de districts; tous les prêtres assermentés qui tombent entre leurs mains sont fusillés sans rémission. Quiconque tente de leur résister subit

le même sort. Suivons la marche d'un de ces rassemblements, ils se ressemblent tous à peu de chose près.

Les paysans des environs de Mortagne, excités par le bruit de troubles qui, le 4, ont ensanglanté la petite ville de Cholet, lors des opérations préparatoires pour le recrutement, se soulèvent. A peu de distance habitait un ex-garde du corps, le chevalier de Sapinaud de la Verie, âgé alors de cinquante-cinq ans, d'une taille élevée, avec des traits réguliers et expressifs et d'épais cheveux blancs qui donnaient à sa physionomie un caractère noble et imposant. Imbu des idées philosophiques du XVIIIe siècle, il avait salué avec joie l'aurore brillante de 89, et dans les premiers jours qui la suivirent il avait pris une part active au maniement des affaires du pays. Depuis quelque temps il vivait dans une solitude profonde et absolue.

Le 10, une bande de paysans armés de fusils de chasse, de faux et de fourches, arrivent devant sa demeure pendant que le tocsin sonne au clocher du village de la Verie. Ils demandent qu'il les conduise parce qu'ils veulent aller aux Herbiers dont les gardes nationales réunies à celles de Pouzauges font journellement la chasse « aux bons prêtres, » leur ont enlevé leurs fusils et veulent les forcer à la milice. En vain M. de Sapinaud leur représente les dangers d'une pareille atta-

que, les dangers plus grands encore d'une répression certaine. Ils n'en tiennent aucun compte, leur exaltation ne fait que croître et ils obligent l'ancien garde du corps à se mettre à leur tête. Leur troupe grossit en marchant et à la Gaubretière ils obligent également à se joindre à eux un autre gentilhomme du même nom de Sapinaud, ex-lieutenant au régiment de Foix, parent du premier; le soir même ils arrivent devant le gros bourg des Herbiers. Les deux chefs ne savaient trop quelles dispositions prendre, mais les paysans se précipitent tête baissée sur les gardes nationales bientôt forcées de céder à ce furieux élan. Les vaincus abandonnèrent sur le terrain plusieurs morts et blessés, trois canons et beaucoup de fusils qui servirent à armer les vainqueurs.

Mieux que toutes les paroles, un trait peindra le général improvisé de cette armée nouvelle. Lorsque les gens de la Verie rentrèrent chez eux le lendemain, il se saisirent de M. de Beaulieu, partisan zélé de la Révolution, et quelques-uns voulurent le massacrer. M. de Sapinaud vole à son secours. Vainement d'abord il ordonne, il prie, il conjure pour arracher la victime à ses meurtriers jusqu'à ce qu'enfin, à bout de forces, il le prend dans ses bras en disant : « Puisque je ne puis vous empêcher de le tuer, tuez-nous donc tous les deux. » Cette noble action sauva la vie à M. de Beaulieu.

Pendant ce temps tout le reste du district de Montaigu est en feu. D'autres bandes se portent le 12 sur le chef-lieu, l'envahissent le 13, et, malgré les efforts de M. de La Roche-Saint-André, ancien officier de marine, massacrent quelques administrateurs et gendarmes qui ont tenté de se défendre. Tout ce qui résiste est mis à mort.

A la première nouvelle de ces événements, un commissaire du directoire de la Vendée partit pour Montaigu avec un détachement de la garde nationale de Fontenay. En même temps le département réclamait de nouveaux secours à Niort qui, dès les premiers jours du mois avait envoyé sa garde nationale à cheval et demandait au lieutenant-général Verteuil à La Rochelle toutes les troupes dont il pouvait disposer pour les diriger sur Montaigu.

M. de Sapinaud avait pris le même chemin. Il avait renvoyé son parent Sapinaud de la Rairie avec les gens des paroisses voisines de Maine-et-Loire qui voulaient marcher sur Cholet et prirent part en effet, quelques jours après, à l'attaque de cette ville par les insurgés de l'Anjou. Puis ayant ainsi assuré ses derrières, il s'était porté sur S[t]-Fulgent. Les paysans d'alentour y étaient réunis en grand nombre ayant à leur tête Gautier procureur de la commune, Lusson aubergiste du bourg, et M. de Royrand vieux capitaine d'infanterie retiré dans les environs.

Il y avait de ce côté un intérêt de premier ordre pour les deux partis. La grande route de Nantes à La Rochelle partageait le département à peu près par la moitié et faisait communiquer Nantes d'un côté avec La Rochelle, de l'autre avec Fontenay, Niort et Poitiers par la route de Nantes à Poitiers qui s'embranchait sur la première à Sainte-Hermine. Il y avait importance capitale pour les autorités républicaines d'assurer ces communications, importance capitale pour les insurgés de les intercepter.

La garde nationale de Fontenay n'était pas en force, elle fut battue le 13 à Saint-Fulgent, poursuivie et battue de nouveau le 15 à Chantonnay malgré un nombreux renfort composé de gardes nationales de Niort avec deux pièces de canon, du restant de celles de Fontenay avec une pièce de campagne, et de quinze cents hommes de celles des environs de Sainte-Hermine. Ces deux victoires très-faciles exaltèrent les paysans : ils allaient avoir affaire à plus forte partie.

Le général Verteuil avait fait sortir de La Rochelle quinze cents hommes, dont partie en troupes de ligne, six pièces de canon et soixante-dix gendarmes, sous le commandement du lieutenant-général de Marcé. Deux membres de la Convention, alors à La Rochelle pour l'inspection des côtes, partirent avec cette petite armée pour l'aider au besoin de leur autorité souveraine. Deux

autres envoyés dans la Vendée et les Deux-Sèvres pour surveiller les opérations du recrutement, les rejoignirent quelques jours après. En même temps Verteuil avait donné ordre à un bataillon de la garde nationale de Nantes de marcher à la rencontre de cette colonne pour venir lui donner la main.

Marcé arriva le 15 à Sainte-Hermine en même temps que les gardes nationales battues le même jour à Chantonnay. Après les avoir ralliées, il se porta en avant, et le 17 au matin il réoccupait ce bourg avec deux mille cinq cents hommes et neuf pièces de canon. Il y fut attaqué quelques heures après. L'action eut lieu à deux cents toises en avant de Chantonnay; elle fut vive mais courte. Le canon des Républicains effraya les paysans à découvert dans la plaine. En vain M. de Sapinaud les ramene deux fois contre cette artillerie et se jetant à terre au moment où l'on met le feu aux pièces, leur apprend à en affronter le feu sans danger. Efforts inutiles! Marcé est vainqueur avec peu de pertes; les insurgés fuient, emmènant beaucoup de blessés et laissant sur le terrain environ quarante morts et les canons qu'ils avaient conquis aux Herbiers.

Marcé continua donc à s'avancer sur la route de Nantes, lentement toutefois et en réclamant des renforts, car il allait entrer dans le bocage, pays accidenté, couvert de bois et de haies épais-

ses, plus propre à la défense qu'à l'attaque. Le 19, il arrivait au-delà du bourg de Saint-Vincent, au pont de Gravereau sur lequel la route traverse la rivière du Petit-Lay.

Ce pont placé au fond d'une vallée large et profonde avait été coupé par les insurgés. Ils accoururent pour en défendre le passage. Au dire d'un témoin oculaire, ils ont une centaine de fusils de munition, deux à trois cents fusils de chasse; le reste est armé de fourches, d'épées et de bâtons. Comme signe de ralliement ils ont un chapelet passé autour du cou. Une douzaine d'individus gentilshommes ou paysans les conduisent. Ce sont MM. de Sapinaud, de Royrand et son neveu, de Beaurepaire et Rondeau son régisseur, Gautier, Lusson, Grizay, Aubain chirurgien, de Vaugiraud, Theronneau du Fougeray et Marin de la Borderie. Vers trois heures le pont allait finir d'être rétabli, les troupes se préparaient à le passer, une discussion entre le général et les commissaires civils arrêta le mouvement. Ces derniers prétendaient reconnaître dans le gros des insurgés arrivant par la grand'route sur la colline opposée, la garde nationale de Nantes. D'autant plus que la brise du soir apportant l'écho des clameurs et des chants qui s'élevaient du sein de cette troupe, on croyait saisir les accents de la Marseillaise (1). On suspendit les derniers tra-

(1) Lorsque des masses adoptent ainsi un chant de guerre, il

vaux du pont et l'on envoya à la découverte un officier qui fut reçu à coups de fusils. Près

est évident qu'il répond à l'un des motifs des colères qui les animent. C'est pourquoi nous donnons le texte de cette Marseillaise vendéenne dont une copie fut trouvée sur le cadavre d'un homme tué le 16 mai aux environs de Chantonnay. Nous pensons qu'il y a lieu d'en attribuer la composition à l'abbé Lusson, ancien vicaire de Saint-Georges, frère de l'aubergiste de Saint-Fulgent dont il est question ci-dessus et que les notes d'un représentant appellent « l'aumônier de l'infernale armée de Royrand. » Nous n'avons pas cru nécessaire de respecter le patois dans lequel elle se chantait.

I.

Allons, armées catholiques,
Le jour de gloire est arrivé :
Contre nous de la République
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous dans ces campagnes
Les cris impurs des scélérats !
Ils viennent jusque dans vos bras,
Prendre vos filles et vos femmes.

Aux armes, Poitevins ! formez vos bataillons,
Marchez, marchez, le sang des bleus
Rougira vos sillons !

II.

Quoi ! des gueux infâmes d'hérétiques
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! des muscadins de boutique
Nous écraseraient sous leurs pieds !
Et leur Rodrigue (1) abominable,
Infâme suppôt du démon,
S'installerait en la maison
De notre Jésus adorable !

Aux armes ! etc.

(1) L'évêque constitutionnel de la Vendée.

de deux heures ayant été perdues de la sorte, Marcé fit ses dispositions pour bivouaquer tout en défendant le pont qu'il avait rétabli. Mais le temps perdu pour lui avait été mis à profit par ses ennemis. Les paysans armés de fusils s'étaient glissés derrière toutes les haies; arrivés

III.

Tremblez pervers et vous timides,
La bourrée d s deux partis!
Tremblez! vos intrigues perfides
Allant enfin se mettre à prix!
Tout est levé pour vous combattre
De Saint-Jean-de-Mont à Beaupreau,
D'Angers à la ville d'Airvault
Nos gas ne veulent que se battre.

Aux armes! etc.

IV.

Chrétiens! vrais fils de l'Eglise,
Séparez de vos ennemis
La faiblesse à la peur soumise
Que verrez en pays conquis;
Mais ces citoyens sanguinaires,
Mais les adhérants de Camus,
Ces prêtres jureurs et intrus
Causes de toutes nos misères....

Aux armes! etc.

V.

O sainte vierge Marie!
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!
Contre une séquelle ennemie
Combats avec tes zélateurs!
A nos étendards la victoire
Est promise dès ce moment,
Et le régicide expirant
Verra ton triomphe et notre gloire.

Aux armes! etc.

jusqu'à la rivière ils entouraient son avant-garde contre laquelle ils ouvrirent le feu le plus vif et le mieux dirigé. La nuit tombait, la fusillade meurtrière des assaillants, leurs cris sauvages répétés par les échos du Lay, jettent la terreur dans l'armée républicaine. Les tirailleurs de l'avant-garde repassent le pont et sont culbutés sur le corps de bataille bientôt entraîné dans une déroute complète. Telle fut la panique, qu'on ne put rallier les fuyards qu'à Sainte-Hermine, à sept lieues en arrière du théâtre de l'action. Là même elle gagna les gardes nationales qu'on y rassemblait à force, si bien que les représentants donnèrent l'ordre de la retraite sur Marans et La Rochelle où une partie des troupes seulement se rallia, le lendemain, dans le plus grand désordre. Elles avaient perdu cinq cents et quelques morts, soixante prisonniers, quatre pièces de canon et onze chariots chargés de munitions de guerre et de provisions de bouche.

Cette victoire laissait entièrement libre le centre du département de la Vendée. Les vainqueurs coururent joyeux dans leurs chaumières raconter ces quatre combats livrés en huit jours et leurs chefs vinrent s'établir aux Quatre-Chemins de l'Oie, position militaire importante pour eux. En effet, c'était le point d'intersection de la route de Nantes à la Rochelle avec celle des Sables à Saumur. Cette dernière n'était pas ter-

minée encore, elle était néanmoins tracée sur tout son parcours, et, comme l'autre, mais dans un sens opposé, elle partageait le département en deux parties à peu près égales.

Avec des hommes fournis par les paroisses insurgées, les chefs formèrent là un rassemblement permanent qui prit le nom de camp de l'Oie. Les dépouilles de l'armée de Marcé y furent déposées et les généraux improvisés de l'insurrection convinrent d'une organisation défensive ayant un certain rapport avec celle d'une place de guerre. Royrand le plus âgé fut reconnu pour commandant supérieur. Les autres chefs durent venir prendre successivement la garde du camp, chacun d'eux se tenant prêt d'ailleurs à se réunir aux autres, toutes les fois que le général en donnerait l'ordre ou que le besoin de la cause commune l'exigerait.

Cette sorte de mise en défense était la seule chose qui leur fut possible, parce que c'était la volonté du peuple insurgé. Elle était d'ailleurs suffisante dans le moment, eu égard aux événements qui se passaient dans la basse Vendée et sur les deux rives de la Loire.

De tous côtés l'insurrection a éclaté simultanément ou successivement. Sur la rive droite de la Loire et sur plusieurs points de la Bretagne les populations refusent d'obéir à la loi du recrutement.

Sur la rive gauche on sait déjà que la petite

ville de Machecoul est le centre d'une insurrection sanglante qui comprend la majeure partie du pays de Retz; Souchu ex-receveur des gabelles la dirige. Quelques jours plus tard les insurgés de Machecoul prirent pour général un ancien lieutenant de vaisseaux, Athanase de Charette et s'étendirent dans le district de Paimbœuf jusqu'à Pornic, pris, perdu et repris par eux dans de sanglants combats (18 et 29 mars). Le reste du département de la Loire-Inférieure, portion des districts de Paimbœuf, Nantes, Machecoul, celui de Clisson tout entier sont au pouvoir d'autres rassemblements commandés par Pajot marchand forain, le chevalier de la Cathelinière et Loys Guérin marchand de volailles, Vrignault ancien soldat et ouvrier sellier, M. de Couetus ex-officier au régiment Royal-la-Marine et MM. de Lyrot et d'Esigny, gentilshommes ayant servi, commandants du Loroux. La garde nationale de Nantes, plusieurs fois battue, a évacué tout ce pays et, aux portes mêmes de cette ville, les insurgés établissent des postes avancés à la forêt de Touffou, aux Sorinières et à La Loué.

Dans le département de la Vendée, MM. de Chouppes et de Bulkeley, ce dernier ancien officier au régiment Irlandais de Walsh (1), Saignard

(1) Il est à remarquer que ces deux-là furent pour ainsi dire mis à la tête de l'insurrection par les autorités républicaines. Dans une déposition du juge de paix de la Roche-sur-Yon,

de Saint-Pal bourgeois des environs de Mareuil, les frères Savin petits propriétaires à Palluau, Baumler régisseur d'un émigré à Vairé, le chirurgien Joly à la Mothe-Achard, occupent les trois districts de La Roche-sur-Yon, de Challans et des Sables; moins le chef-lieu de ce dernier que Joly attaqua deux fois sans succès le 24 et le 29 mars, et qui fut sauvé grâce aux secours envoyés par mer de La Rochelle.

Dans le département de Maine-et-Loire, la révolte était aussi grave et non moins victorieuse. Les districts de Saint-Florent, de Cholet et de Vihiers étaient en feu. Le 12, à la suite d'une émeute sanglante qui a eu lieu au tirage au sort à Saint-Florent, un paysan nommé Cathelineau persuade aux jeunes gens de son village que l'insurrection est le seul moyen d'éviter les vengeances qu'ils viennent d'appeler sur leurs têtes. Tous les gros bourgs du pays étaient occupés par des détachements de gardes nationales avec de l'ar-

François-Elie Hilaireau, sur les circonstances de la prise de la Roche-sur-Yon, le 15 mars, et le soulèvement des environs, il déclare que ce fut lui qui, sur le bruit répandu, le 17, qu'on allait brûler la ville, prit le parti d'écrire au sieur Bulkeley pour le prier de venir dissiper les attroupés et empêcher l'incendie, » qu'il arriva de suite et s'opposa à tout ce que ces malheureux » se proposaient de faire. » Il termine en disant que pressés à diverses reprises de laisser tuer les prisonniers et piller les maisons de la Roche, « Bulkeley et de Chouppes s'y sont toujours » opposés et que sans eux le pays serait perdu. » (*Pap. Goupilleau.*)

tillerie. Cathelineau réunit les plus braves et marche contre elles. C'était un simple colporteur, mais « il avait reçu de la nature la première qua-« lité d'un homme de guerre, l'inspiration de ne » jamais laisser se reposer ni les vainqueurs ni » les vaincus. (1) » Le 13, il attaque le bourg de Jallais et s'en empare, court aussitôt sur celui de Chemillé et lui fait subir le même sort.

A la nouvelle de ces exploits le pays se lève. Les gens de Chanzeaux, conduits par un jeune homme nommé Forest ancien domestique d'un émigré, ceux de Maulevrier, conduits par un garde-chasse nommé Stofflet, se joignent à Cathelineau. Ils marchent sur Cholet et s'en rendent maîtres le 14 après un combat très-vif dans lequel le ci-devant marquis de Beauveau, qui commandait les défenseurs de la ville, gardes nationales et dragons du 19me régiment, perdit la vie ainsi que deux cents à deux cent cinquante des siens. Le 16, ils attaquent Vihiers, où les gardes nationales de Saumur ont rallié les fuyards de Cholet, et s'en emparent également.

Après cette nouvelle victoire la troupe des insurgés grossit encore. Les paysans des environs de Saint-Florent et de Beaupreau, qui ont mis à leur tête deux anciens officiers MM. de Bonchamps et d'Elbée, rallient leurs camarades. Tous ensemble se portent sur Chalonnes et le 21 près

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène, t. VI. (Montholon.)*

de vingt mille paysans sont réunis sous les murs de cette petite ville. Les gardes nationales d'Angers et du voisinage y étaient réunies ; sommées de se rendre elles évacuèrent la place qui fut occupée sans coup férir. Les vainqueurs se dispersèrent alors. Les fêtes de Pâques approchaient, ils rempliront librement les devoirs de cette grande solennité religieuse, c'est là leur première conquête ; ensuite ils ont à présent des fusils, de la poudre, des canons même, un surtout qu'ils ont baptisé du nom de Marie-Jeanne et qui sera le palladium de leur armée « chrétienne » et de bouche en bouche volent ces mots, présage d'une lutte terrible : Maintenant viennent les bleus !

D'autre part le pays révolté s'organisait. A l'organisation par districts, cantons et communes se substitua d'elle-même une organisation municipale et militaire très-peu compliquée. Dans chaque paroisse un pouvoir qui, sous les noms divers de comité, comité provisoire, conseil d'administration et de justice, conseil de paroisse, etc., n'est autre que la municipalité communale dont les membres sont changés là seulement où la grande voix de l'insurrection ne les a pas sanctionnés. Au-dessus de ce premier rouage, des comités centraux ou bien des chefs de petites armées, desquels des groupes de paroisses prennent le mot d'ordre ; chacun de ces groupes, nombreux à l'origine, créés sans aucune loi fixe, selon le caprice des masses, quelquefois par suite de consi-

dérations locales, plus fréquemment par suite de l'influence plus ou moins grande exercée par le nom d'un chef plus ou moins connu. Peu à peu du reste par la force des choses les comités centraux disparurent pour laisser la place aux chefs militaires.

Dans chaque paroisse tout paysan est soldat. Les travaux des champs ne sont point interrompus, ils continuent pendant qu'un certain nombre d'hommes, à tour de rôle, montent la garde au bourg ou au camp duquel la paroisse dépend, ou sur quelques points qui leur servent de postes avancés. Sur ces points ont été réunis tous les moyens de fortification à leur portée, ponts coupés, chemins obstrués d'abattis d'arbres, villages barricadés, etc., etc.

On peut juger le système d'organisation politique du pays par la pièce suivante dont les auteurs ne l'ont point inventé, mais ont évidemment cherché à le régulariser à leur profit. La comparaison de ce document avec les différents décrets de l'Assemblée nationale concernant les municipalités, entre autres la loi du 14 décembre 1789 et le décret du 16 octobre 1791, nous semble offrir un vif intérêt.

» Procès-verbal des délibérations prises par le
» suffrage réuni des commissaires des paroisses
» qui ont député au conseil de guerre de l'armée
» Catholique-Royale, composé à l'Oie et présidé

» par le général en chef de Royrand, chevalier de
» l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

» Aujourd'hui, 4 avril 1793, l'an Ier du règne
» de Louis XVII, Roi très-chrétien, les commis-
» saires députés des paroisses de Chavagnes,
» Saint-Fulgent, Chauché, Saint-André-Gouldois,
» Saint-Georges, Montaigu, Boulogne, Sainte-Flo-
» rence, les Landes, la Gaubretière, les Essarts,
» la Merlatière, la Copechagnière, la Boissière, la
» Verie, Mortagne, les Brousils, Saint-Sulpice-le-
» Verdon, L'Hébergement-Entier et la Guyonnière,
» soussignés et réunis en conseil avec les géné-
» raux, commandants et autres chefs et officiers
» composant le conseil de guerre de l'armée Ca-
» tholique-Royale campée à l'Oie, formés en as-
» semblée délibérante sur les moyens à prendre
» pour travailler de concert et avec unanimité à
» consolider et à fortifier et perfectionner la bonne
» cause pour laquelle ils ont pris les armes, ont
» arrêté provisoirement ce qui suit :

ARTICLE 1er.

» Il sera formé dans chaque paroisse un con-
» seil qui sera composé à raison de sa population,
» lequel conseil ne pourra être composé de moins
» de trois membres et pas plus de neuf. Pour les
» grandes paroisses, il y aura toujours un secré-
» taire qui sera sans voix délibérative et ce qui

» émanera officiellement dudit conseil sera tou-
» jours contresigné par ledit secrétaire.

ARTICLE 2.

» Tous ceux dont les sentiments et la conduite
» ont été reconnus mauvais pendant la malheu-
» reuse révolution qui a désolé la France, ne se-
» ront point nommés aux conseils. Tous autres
» seront élus par acclamation et non par scrutin.

ARTICLE 3.

» Le président du conseil sera élu aussi par ac-
» clamation par les membres dudit conseil, et le-
» dit président sera commandant de la force ar-
» mée et n'aura que sa voix délibérative.

ARTICLE 4.

» Ledit conseil réunira dans ses mains tous les
» pouvoirs pour administrer la chose publique,
» en outre celui d'appliquer la force militaire à
» l'objet qui pourrait déterminer une action,
» exceptant néanmoins le pouvoir du glaive qui
» sera vu par qui il appartiendra.

ARTICLE 5.

» Les conseils s'occuperont premièrement de
» connaître l'état de leur force armée et de l'or-
» ganiser, l'état et la quantité des armes, leurs
» ressources en bled, vins, bestiaux et autres ob-

» jets qui sont du ressort de l'administration de » la chose publique.

ARTICLE 6.

» Il y aura dans chaque paroisse une maison » d'arrêt et les prisonniers détenus seront nourris » à leurs dépens et devront prouver une impos- » sibilité de moyens pour être nourris aux frais » des paroisses.

ARTICLE 7.

» Quiconque sera taxé provisoirement par le » conseil à contribuer pour les frais de la guerre » à quelque objet que ce puisse être et qui porte- » rait des plaintes au commandant militaire, ou » au conseil des paroisses voisines, sera toujours » renvoyé par-devant son conseil.

ARTICLE 8.

» Au surplus, n'entendons point entreprendre » sur les pouvoirs des généraux de l'armée et de » ceux de leurs subalternes ni sur la puissance à » eux déléguée par les ordonnances de nos Rois; » seront libres les généraux d'exécuter tout ce » qui aura rapport au gouvernement de l'armée.

ARTICLE 9.

» Nul homme ne pourra prendre le titre de » général, ou commandant d'armée ou de

» troupe, s'il n'a les pouvoirs émanés des géné-
» raux reconnus et avoués en cette qualité. Tout
» conseil sera tenu de prendre connaissance des
» pouvoirs que tout chef de troupe pourrait s'ar-
» roger.

ARTICLE 10.

» Quiconque s'arrogerait le titre de général
» commandant en chef de troupe sera arrêté par la
» force armée à la poursuite et diligence des com-
» mandants et conseils de paroisses, jugé provi-
» soirement par iceux, traduit et renvoyé par
» devant le général en chef de l'armée de l'arron-
» dissement avec procès-verbal des faits et délits.

ARTICLE 11.

» Les conseils de paroisses qui n'auront pas les
» vivres nécessaires en leur sein seront autori-
» sés à s'adresser aux conseils des autres parois-
» ses, où ils pourront y envoyer pour s'en procu-
» rer au prix courant.

» Tout ce que dessus a été voulu et accepté et
» arrêté par nous commissaires-députés formant
» l'assemblée générale, et nous généraux, chefs,
» commandants et autres officiers composant l'ar-
» mée Catholique et Royale. Fait au camp de l'Oie,
» le 4 avril 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII,
» Roi très chrétien.

» Signé à l'original : Sapinaud de la Verie, Charles Sapinaud divisionnaire de l'armée et commissaire de la Gaubretière, de Vaugiraud commandant, Baudry d'Asson commandant, Verteuil major général de l'armée catholique, Jean-Félix de Clabat du Chillou général divisionnaire et maréchal-général des logis de l'armée Catholique-Royale et commissaire de la Gaubretière et de tous les commissaires des paroisses ci-dessus dénommées.

» Certifié le présent réglement conforme à l'original déposé au camp de l'Oie. Signé : Baudry secrétaire-général de l'armée Catholique (1). »

On verra plus tard, à la fin de mai, tous les chefs vendéens, pour concentrer leurs moyens d'action, organiser, sous le nom de conseil supérieur, une sorte de haute cour administrative et judiciaire. Mais n'y a-t-il pas lieu de noter dès à présent qu'alors ce tribunal supérieur essayera de casser les conseils de paroisse, pour les reconstituer autrement, invoquant entre autres considérants de son arrêté celui-ci : « que dans plusieurs endroits ces conseils se sont formés par des élections populaires incompatibles avec les vrais principes du gouvernement monarchique » (2).

(1) *Papiers Goupilleau.*

(2) *Réglement général sur la formation des conseils provisoires dans les villes et bourgs du pays conquis.* 27 *juillet* 1793. *A Chatillon, de l'Imprimerie Royale du Conseil supérieur.*

Il faut remarquer aussi que la liberté d'action intérieure des paroisses ne fut pas moins à l'usage des groupes de paroisses, dont plusieurs se rallièrent successivement à tel ou tel chef, suivant qu'ils y trouvèrent avantage ou convenance.

Ainsi tout le pays insurgé se trouva divisé en une foule de clans armés qui se gardent militairement, correspondent par des courriers qui de proche en proche appellent au combat si une troupe ennemie vient à paraître et du sein desquels s'élève un long cri de colère : il faut en finir, point de prêtres assermentés, point de réquisition, application vraie de la devise : Liberté, Egalité, Fraternité. Et ce n'est pas là une traduction libre des vœux de l'insurrection, c'est la conclusion littérale de documents qui émanent officiellement des premiers attroupements, là où ils ont parlé d'abord autrement qu'à coups de fusils (1).

(1) En voici trois dont les nuances bien distinctes font d'autant mieux ressortir ce qu'il y a de commun entre eux.

I. Lettre des insurgés de Challans aux Administrateurs du district réfugiés aux Sables.

« Challans le 14 mars 1793.

« Nos chers frères,

» Nous vous écrivons les larmes aux yeux et les armes à la
» main, nous ne demandons pas la guerre mais nous ne la crai-
» gnons pas, si vous nous y provoquez. Quelle suite de grands
» malheurs s'offre à nos yeux si vous nous forcez à prendre ce
» dernier parti. Nous sommes ici au moins dix-huit mille hom-
» mes assemblés de toutes les paroisses circonvoisines, et à

Quelles mesures furent prises par les différentes autorités de la République, Convention, Conseil

» chaque minute il en arrive d'autres et il nous en est offert
» tous décidés à mourir pour la victoire. Vous n'ignorez pas
» tous les désastres qui affligent la ville de Machecoul et beau-
» coup d'autres. Nous avons l'avantage de ne pas affliger votre
» ville à ce point et nous croyons pouvoir nous flatter qu'ils
» n'ont pas sujet de se plaindre de nos procédés même les pri-
» sonniers que nous avons faits et que nous faisons tous les
» jours de différentes qualités et au nombre de plus de cin-
» quante. Envisagez, nos chers frères, les malheurs auxquels
» nous allons nous exposer et secondez les intentions sincères
» que nous avons de faire une bonne et solide paix avec vous
» si vous voulez nous accorder seulement quelques conditions
» qui nous paraissent on ne peut plus justes et intéressantes.

» Nous demandons 1° la continuation de notre religion catho-
» lique, apostolique et romaine, et, pour cet effet, des prêtres
» non conformistes dans les paroisses qui composent votre dis-
» trict ou des assermentés rétractés qui seront choisis par cha-
» que paroisse.

» 2° Nous demandons qu'il ne soit point procédé au tirement
» ordonné par la Convention.

» 3° La suppression des patentes pour toutes espèces de pro-
» fessions, arts et métiers, sans en excepter un seul.

» 4° La suppression de l'arrêté du département qui ordonne aux
» pères des enfants émigrés ou à leurs parents suspectés de se
» rendre au chef-lieu du département.

» Finalement nous souhaitons de cœur et d'esprit que la fra-
» ternité, la liberté et l'égalité subsistent entre nous dans toute
» sa force et conséquemment amnistie réciproque.

» Nous nous soumettons particulièrement à déposer nos ar-
» mes dans un magasin afin que ceux sur lesquels elles ont été
» prises en soient ressaisis.

» Nous attendons votre réponse et sommes vos frères.

» La garde royale composée à Challans.

» André prisonnier, — Pierre Fraud p^er, — Rivière p^er, Baud aîné p^er, — Legeay aîné p^er, — P. Pinel, — P. Rivière p^er. — Lequent p^er, — Bounin p^er, — Genaudeau p^er, — Renaunaudineau p^er, — Pierre Gendron p^er, — Lesourd p^er — G. Clochard p^er, — Letenneur, — Letenneur médecin, — Dupleix,

exécutif, administrations départementales, pour éteindre cet incendie?

p^er, — Perreau p^er, — G. Laidin p^er, — Boucieu p^er, — Mourain p^er, — Bremaud p^er, — Berge p^er, — Pierre Rauplice, maire de Chateauneuf, p^er, — J. Morin p^er, — F. Viaud, — Guesneau p^er, — Clochard p^er, — Lambert p^er, — Jacques Chanson p^er, — Boucard p^er, — Pierre Martineau p^er, — Lalande p^er, — de La Roche p^er, — Legeay fils p^er, — Pivron p^er, Baud p^er, — P. Gobet p^er, — Nicolas Raireau, — Rabaud p^er, J. Pelletier, — Vrignaud, — Baumler. *(Papiers Goupilleau.)*

II. Proposition faite aux Corps administratifs de la ville de Nantes, au nom d'insurgés des districts de Blain et de Savenay par le sieur Gaudin-Berillais.

« Vingt-et-une paroisses rassemblées dans le territoire et dans » les environs de Saint-Etienne-de-Montluc, désirant entretenir » paix et fraternité avec tous les habitants des autres départe« ments, ont forcé le citoyen Gaudin Bérillais d'être leur conci» liateur, et demandent conciliation avec leurs frères de Nantes, » aux conditions suivantes:

» 1° Que jamais, et sous quelque forme que ce soit, aucun » tirage de milice ne sera proposé, ni aucune espèce de corvées » quelconques.

» 2° Qu'il ne sera jamais pris de chevaux, ni autres bestiaux, » ou comestibles à qui que ce soit, que de gré à gré avec les » propriétaires qui voudront bien les vendre.

» 3° Que les impôts seront taxés et assis sur le prisage que les » municipalités ont fait et feront des biens et non d'après les » arrêtés arbitraires des directoires de districts et de départe» ment.

» 4° Que, sous quelque prétexte que ce soit, né et à naître, » jamais les directoires de districts et de département ne s'ingé» reront, de leur autorité privée, d'attenter à la liberté des ci» toyens; et qu'il leur sera même défendu de requérir la force » armée qui ne doit et ne peut marcher que d'après les ordres » des tribunaux et des juges de paix.

» 5° Que jamais l'on ne troublera le repos public par des visites » de gens armés dont journellement ces mêmes directoires ne » cessaient d'inquiéter les plus recommandables citoyens.

» 6° Qu'il sera défendu de s'emparer comme on l'a fait des » armes qu'un citoyen peut avoir chez lui pour la garde de sa

La Convention rendit d'abord le 19 mars un décret sauvage contre les attroupements contre-ré-

» maison et que celles dont on les a privés par cet abus d'auto-
» rité leur soient rendues et remises dans la quinzaine.

» 7° Que pour jamais on ne verra, à six lieues à la ronde de » leurs dernières demeures, les Jourdan, Michel, Courtois et » Reubion, ci-devant prêtres constitutionnels dans les paroisses » de Saint-Etienne-de-Montluc et de Cordemais; qu'il en sera de » même de ceux des paroisses de Guenrouet, Vigneux, le Temple » et autres, dont on a sujet de se plaindre pour la désunion » qu'ils mettent dans le pays.

» 8° Que la pleine et entière liberté du culte ne sera troublée » sous quelque raison que ce soit, qu'ainsi tout prêtre non as- » sermenté jouira de toute sûreté publique; qu'en conséquence » de cette pleine liberté qui leur est acquise par la loi, toutes » les églises paroissiales, succursales, oratoires, leur seront ou- » verts pour y célébrer publiquement les offices de leur religion. » Chacun paiera son ministre et sera maître de le choisir.

» 9° Que dans la quinzaine au plus tard, il sera convoqué des » assemblées primaires de tous les citoyens quelconques pour » nommer de nouveaux électeurs et qu'on n'y gênera pas les suf- » frages, comme ci-devant, par de mauvaises chicanes et des » abus d'une autorité despotique où l'on employait des menaces » pour contraindre les opinions.

» 10° Que sitôt cette opération finie, tous les ci-devant membres » des directoires et des tribunaux des districts de Blain et de » Savenay seront changés et renouvelés par une nouvelle élec- » tion.

» 11° Que jamais les prêtres constitutionnels et autres ne » pourront y être admis, sous quelque titre que ce soit, ni même » reçus à voter dans les assemblées primaires et autres de leurs » paroisses.

» 12° Qu'il leur sera expressément défendu de s'immiscer » jamais dans les affaires temporelles.

» 13° Que tous les citoyens jouiront pleinement de la liberté » de penser, de parler et d'écrire sur toute matière et sur quel- » que personne que ce soit, sauf à ceux qui s'en trouveraient » blessés de les poursuivre juridiquement s'il y a lieu.

» 14° Que sous peine de destitution de leurs charges et em- » plois, les directoires de district et de département ne feront

volutionnaires : tous prévenus d'en avoir fait partie étaient mis hors la loi, déclarés incapables de

» pas vexer ni tourmenter des citoyens des plus recommandables pour des propos vagues, pour d'infâmes suppositions faites par des dépositions encore plus infâmes, et même les tribunaux auront l'ordre de ne pas traiter au criminel (*sic.*) des libertés permises et promises à tout citoyen par cette même loi dont ils ont souvent abusé pour satisfaire leur inimitié particulière ou celle de leurs protégés.

» 15° Que chaque paroisse aura cinquante hommes continuellement armés pour la sûreté publique et générale, lesquels hommes seront choisis à la pluralité des voix.

» Il paraît superflu de parler des suites terribles et même inévitables que peut arrêter une prompte conciliation. C'est la seule espérance de l'obtenir qui a pu déterminer ledit Gaudin-Bérillais à se charger d'une médiation qui, toute glorieuse qu'elle soit, et malgré la sincérité de ses bonnes intentions, peut lui faire des ennemis. Mais s'il peut parvenir à empêcher l'effusion du sang de ses frères, quel triomphe pour ses longs services ! Il prie seulement d'observer qu'une prompte réponse est indispensable pour calmer un peuple nombreux, qui, désormais, n'a plus de frein, et qui ne veut en ce moment écouter aucune espèce de représentations, étant toujours prêt d'accuser de trahison quiconque refuse de le seconder dans sa fureur.

» A Saint-Etienne-de-Montluc, le 14 mars 1793.

« J.-A. Gaudin-Bérillais »

(*Gaudin-Bérillais et sa négociation, par M. Alfred Lallié. Nantes,* 1867.)

III. Proclamation du Peuple en réponse à la proclamation des Corps administratifs, en date du 14 mai 1793, intitulée : *Adresse aux habitants des campagnes.*

« Les Corps administratifs veulent nous effrayer sur les armements formidables des puissances étrangères, tandis que nous les appelons à grands cris et que nous leur tendons les bras, bien certains qu'ils sont nos amis. Ils veulent nous faire croire que nous aurons à nous combattre avec nos frères, non, la majorité des gardes-nationaux pensent comme nous. Plusieurs ainsi que plusieurs habitants des campagnes ont été égarés par

profiter des dispositions légales concernant la procédure criminelle et l'institution des jurés.... Des commissions militaires, établies dans chaque division de l'armée, devaient faire exécuter dans les vingt-quatre heures ceux pris les armes à la main; les tribunaux criminels des départements infligeaient la même peine et la faisaient exécuter, dans le même délai, contre ceux arrêtés sans armes..... Devant l'une ou l'autre de ces juri-

» des prêtres schismatiques qui ont abandonné leur Religion, mais » nous apprenons que déjà ils sont éclairés, tous vont se réunir à » nous, qu'ils viennent nous oublierons tout ce qui s'est passé.

» Les Corps administratifs nous invitent à mettre bas les armes, » nous n'en ferons rien et nous nous donnerons bien garde de » le faire, qu'au préalable ils nous aient proposé, motivé et as- » suré des voies de conciliation conformes aux vœux du Peuple. » D'ailleurs il faut que les Corps administratifs de Nantes s'enten- » dent avec les Corps administratifs des départements voisins » tels que Fontenay, Angers, etc.

» La milice n'est pas le seul objet qui nous fait lever tout en- » tier, il en est d'autres au moins aussi graves, tels que les actes » arbitraires en tout genre, que se permettent depuis longtemps » les Corps administratifs; il n'y a pas d'agitateurs parmi nous, » pendant les six premiers jours que nous avons été assemblés, » quoique nous ayons été au nombre de plus de vingt mille, il » n'y avait pas un seul individu qui ne fut un paysan. Il est » unique qu'il ne s'y soit pas trouvé un seul bourgeois, un seul « noble, c'est à coup sûr une permission de Dieu qui nous a ainsi » tous réunis, comme c'est tous pour le même objet. Venez » donc à nous tous nos frères, ne soyons plus divisés, ne nous » servons plus de cette expression d'aristocrate et de démocrate, » réunissons-nous tous à la même opinion, nous abhorrons le » sang, mais nous sommes las du joug qui nous accable.

» Fait en comité, à Remouillé, le 19 mars 1793.

» Ouvrard, — De Kémar. — P. Guichet, — J. Loiret. »

(Papiers Goupilleau.)

dictions, un procès-verbal revêtu de deux signatures ou d'une seule confirmée par un témoin, ou bien une déposition de deux témoins, établissait le caractère du délit qui entraînait la mort dans les vingt-quatre heures et de plus la confiscation des biens du condamné... Quelques jours après, par deux décrets en date des 23 et 25 mars, elle enjoignit au conseil exécutif de prendre les mesures nécessaires au rassemblement des forces les plus considérables, pour dissiper les rebelles attroupés, et mit à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de deux millions, pour couvrir les dépenses résultant des mesures extraordinaires à prendre à cet effet. Puis, trop occupée de la lutte engagée dans son sein entre la montagne et la gironde, elle ne prêta plus qu'une attention distraite à la Vendée, pour écouter les nouvelles contradictoires qui en arrivaient, ou y envoyer tel ou tel de ses membres en mission.

Le conseil exécutif fit peu de choses. D'après la « Répartition des armées de la République arrêtée » par le conseil exécutif provisoire, le 1er mars » l'an II de la République française (1) », des neuf armées décrétées le 1er octobre 1792, deux n'existaient que sur le papier. L'une, l'armée des côtes (12e, 13e, 14e et 15e divisions militaires), de-

(1) *Moniteur*, n° 82.

vait garder les côtes de l'Océan et de la Manche depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Somme. A peine y avait-il quelques bataillons dans les principaux ports de mer et dans les îles de l'Océan, et quelques dépôts vides disséminés sur ce vaste territoire; on devait y joindre quarante et un mille et quelques cents hommes du nouveau recrutement pour former cette armée aux ordres du général de La Bourdonnaye. L'autre, l'armée de réserve (17ᵉ, 18ᵉ, 19ᵉ, 21ᵉ, et 22ᵉ divisions militaires), comprenait les forces quelconques pouvant exister dans les départements de l'intérieur. Son commandement n'était qu'un titre fictif dévolu au général de Berruyer, commandant le département de Paris. Les ministres réunis firent et défirent des plans de campagne qui ne servaient à rien, et parvinrent à grand'peine à envoyer en mars et avril un peu moins de quatre mille hommes qui passèrent presque tous en Bretagne (1). En définitive, le ministre de la guerre ordonna au général La Bourdonnaye de porter son quartier général à Rennes et d'exterminer les rebelles sur la rive droite de la Loire. Berruyer, envoyé à Orléans pour quelques troubles insignifiants, reçut l'ordre de se porter

(1) *Exposé succinct des mesures prises par le Conseil exécutif provisoire à l'égard des troubles de la ci-devant Bretagne, de la Vendée et autres départements limitrophes. — A Paris, de l'Imprimerie de la Gazette de France nationale, rue du Marais, n° 2, faubourg Saint-Germain. MDCCLXCIII (sic.)*

à Niort pour remplir le même office sur la rive gauche. Il partit de Paris avec quinze pièces de canon, la 35e division de gendarmerie, et quelques fédérés de province. Par suite de nouveaux ordres, il établit son quartier général à Angers et le général Beaufranchet d'Ayat vint à Fontenay commander une division de l'armée de réserve, qui prit le nom d'armée de la Vendée. On donna à ces officiers quelques généraux de brigade et adjudants-généraux, pour conduire sous leurs ordres les bataillons de gardes nationales que les administrations de tous les départements, compris dans leurs commandements, dûrent solder et envoyer à la hâte avec tous les gendarmes disponibles. Le ministre de l'intérieur mit des fonds à leur disposition, pour acquitter les dépenses nécessitées par ces mesures.

En somme, la responsabilité renvoyée par la Convention au conseil exécutif, par le conseil exécutif aux administrations départementales, retombait lourdement sur ces dernières et en particulier sur celles des départements insurgés. Elles firent tant bien que mal tout ce qu'elles purent. Elles parvinrent à habiller, armer et solder le plus de monde possible. Par de nombreux commissaires envoyés dans tous les départements voisins, elles obtinrent des secours en gardes nationales et munitions de guerre, les firent arriver sur le théâtre de la lutte et travaillèrent sans re-

lâche à les approvisionner de toutes façons. Malheureusement pour leur mémoire, les fantômes de la peur hantèrent trop souvent le siége de leurs séances. On ne peut attribuer qu'à ses hideuses inspirations tant de mesures que l'humanité doit réprouver à jamais : arrestations de suspects, d'ôtages, responsabilité de femmes, de vieillards et d'enfants des actes commis par d'autres individus pouvant avoir avec eux quelques liens de parenté (1).

Du reste l'action de ces administrations départementales dura peu, elle s'effaça bientôt devant l'autorité dictatoriale des conventionnels en mission. Parmi ces derniers se trouvèrent, à côté d'énergumènes insensés, des hommes animés de bonnes intentions; mais soit l'effroyable tentation de l'omnipotence, soit la pression exercée par le pouvoir central sur leur manière d'agir, la plupart ne procédèrent que par l'intolérance et par la force. Les deux premiers qui parurent, ayant été désignés pour suivre les opérations du recrutement dans la Vendée et les Deux-Sèvres, arrivèrent

(1) Du 5 au 20 mars les conseils généraux des quatre départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure prirent tous des arrêtés contenant ces dispositions. Il y eut toutefois des degrés dans cet assaut d'illégalité. Ainsi la Loire-Inférieure proclamait, en outre, le partage des biens des rebelles entre les gardes nationaux chargés de les combattre (11 mars), et l'établissement d'un tribunal extraordinaire jugeant sans appel et de cours martiales (13 mars), alors que Maine-et-Loire se bornait à demander qu'on lui accordât « momentanément un tribunal d'abréviation. » (17 mars.) *(Archives de ces départements.)*

le 25 à Fontenay. Le 26 l'échafaud se dressait sur la place de cette ville et quatre paysans pris à Chantonnay y montaient. L'un d'eux, qui était un tout jeune homme, y parut comme le type de cette race indomptable. Il voulut être exécuté le dernier et, couvert du sang de ses compagnons qu'il avait encouragés jusqu'à la fin, il parla au peuple. Dans son patois inculte, mais avec une éloquence saisissante, il l'adjura de ne point suivre ceux qui s'attaquaient à Dieu même, le menaça des vengeances célestes que le sang des justes attirerait sur leurs têtes, puis calme et tranquille, il fit le signe de la croix, et plaça lui-même sa tête sous le couteau. La foule parut impressionnée de ce lugubre spectacle, mais les exécutions n'en continuèrent pas moins; et quelques jours après, les Sables ayant réclamé la machine à décapiter, on s'empressa de demander celle de Niort. L'administration des Deux-Sèvres répondit que « Saint-
» Maixent avait déjà fait la même demande, mais
» que pour tout concilier le conseil ordonne de
» confectionner cinq guillotines (1). » Dans l'espérance de les abreuver d'un sang moins plébeïen, les deux conventionnels mirent à prix à 6,000 livres la tête de chaque chef de révoltés (2).

(1) Séance du conseil général du département des Deux-Sèvres du 6 avril. (*Arch. du département des Deux-Sèvres.*)

(2) *Seconde proclamation des commissaires de la Convention nationale dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée. — Aux Sables, chez J. Ferré, imprimeur du district.*

Voici au commencement d'avril le tableau des forces républicaines qui vont combattre la Vendée. Nous ne parlerons plus des opérations sur la rive droite de la Loire, où on parvint en mars et avril à apaiser le soulèvement de la Bretagne.

L'armée de Berruyer compte environ vingt mille hommes divisés en quatre corps. Celui du centre, commandé par le général Duhoux, marche sous ses ordres immédiats; à sa droite Gauvilliers, colonel de la garde nationale d'Angers; à sa gauche le général Leygonier; enfin le lieutenant-colonel Quetineau, qui commande les forces réunies dans les Deux-Sèvres, doit relier la droite de l'armée de la Vendée à la gauche de Leygonier. Elle se compose de gardes nationales et de gendarmes des départements de Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Orne, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Indre, Vienne, Deux-Sèvres; de la 35me division de gendarmerie, du 19e régiment de dragons, d'une partie d'un bataillon dit des Marseillais (1), d'un bataillon de fédérés du Finistère et de quelques autres fédérés de province.

L'armée de la Vendée compte environ dix mille

(1) 16e bataillon d'infanterie légère, créé par décret du 5 mars 1793, et formé d'une compagnie des Marseillais du 10 août, réunie à des compagnies franches du midi. Requis pour la Vendée, pendant qu'il se dirigeait sur l'armée des Pyrénées, il y fut partagé entre les corps de d'Ayat, Boulard et Quetineau.

hommes, en deux corps, sous les ordres des généraux Beaufranchet d'Ayat à Fontenay, et Boulard aux Sables. Elle se compose de gardes nationales et de gendarmes des départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot-et Garonne, d'un bataillon du 60e de ligne, d'un bataillon du 110e et du reste du bataillon des Marseillais.

Non compris dans ces trente mille hommes quelques gardes nationales des cantons qui bordent le pays insurgé et s'y tiennent sur la défensive, non plus qu'un petit nombre d'habitants de ce pays réfugiés au dehors et dont on forma des compagnies actives. Il était venu un plus grand nombre d'hommes, mais les administrateurs de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres avaient renvoyé dans leurs foyers tous ceux qui étaient complétement impropres au service militaire.

Au 10 avril, date de l'état de situation ci-dessus, toutes ces forces sont en mouvement sur le théâtre de la lutte. Quelques bataillons de volontaires envoyés par le conseil exécutif, ou de gardes nationales fournies par des départements plus éloignés, sont encore en marche pour y arriver : 5e bataillon de la Marne, 8e bataillon du Var, gardes nationales et gendarmes des départements de l'Allier, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, etc.

III

Le centre de gravité de l'insurrection, si l'on peut s'exprimer ainsi, avait été jusque là dans le département de la Vendée ; à partir de ce moment il se déplace et se fixe définitivement dans la partie révoltée de l'Anjou. Par suite de l'établissement à Angers du quartier général de l'armée de réserve, ce fut là que s'exercèrent les plus grands efforts de compression, ils y développèrent la plus grande force de résistance. Cette partie du bocage était d'ailleurs du plus difficile accès, par suite de la nature accidentée du terrain et du défaut de routes, par-dessus tout habitée par une race d'hommes remarquablement énergique et profondément religieuse.

Le 11 avril, Berruyer attaquait vigoureusement

Saint-Pierre-de-Chemillé ; Gauvilliers s'avançait en combattant sur Beaupreau et Leygonier sur Vezins; Quetineau revenait de la Chataigneraie, par la Forêt-sur-Sèvre, pour se relier à la gauche de Leygonier. De ce côté un nouveau poids vint tomber dans la balance des événements.

Près de Bressuire, se cachait comme suspect chez le marquis de Lescure son cousin, un jeune homme, Henri de La Rochejaquelein, dont le nom allait en quelque mois passer glorieux à la postérité. Agé de vingt ans, bouillant et plein d'ardeur, dès qu'il apprit la victoire du 19 mars, il accourut au camp de l'Oie pour se joindre aux insurgés, et s'adressa au chevalier de la Verie, auquel il demanda de le prendre pour aide-de-camp. Sapinaud devina un héros sous cette figure d'enfant et, après quelques instants d'entretien, il refusa l'offre du jeune homme en lui disant : Vous êtes fait pour commander et non pour être commandé. Puis il l'engagea à user de l'influence que son nom lui donnait aux environs du château de la Durbellière, domaine de sa famille, pour se mettre à la tête des paysans des environs de Chatillon évidemment dévoués à la révolte, bien que sous le coup de la répression terrible de 1792 ils n'eussent pas encore bougé. Il est vrai que le directoire des Deux-Sèvres, effrayé par l'explosion du soulèvement en Vendée, occupé d'y envoyer des secours, avait suspendu provisoirement les

opérations du recrutement, ordonnant seulement l'ouverture permanente dans chaque municipalité de registres pour les inscriptions volontaires. La Rochejaquelein fut vite convaincu, Sapinaud lui donna un peu de poudre et il partit vers Chatillon avec le jeune Baudry d'Asson. Comme ils y arrivaient, l'ordre d'effectuer le recrutement était venu de Niort, Quetineau avec une colonne approchait, M. Henri que tous les paysans connaissaient se déclara prêt à marcher à leur tête, c'était plus qu'il n'en fallait.

Dans la nuit du 12 au 13 avril le tocsin sonna dans toutes les paroisses voisines de la Durbellière, et le lendemain matin le nouveau général adressait à quatre ou cinq mille paysans cette harangue si connue, chef-d'œuvre d'éloquence militaire : « Mes amis, si mon père était ici, vous » auriez confiance en lui ; pour moi, je ne suis » qu'un enfant, mais par mon courage je me » montrerai digne de vous commander. Si j'a» vance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je » meurs, vengez-moi. » Quetineau était tout près de là au village des Aubiers. Attaqué avec fureur, il fut battu à plate couture, perdit son artillerie, ses munitions, beaucoup de fusils et beaucoup de monde. Le choix de la meilleure tactique pour profiter de cette victoire n'était pas embarrassant pour un général de l'âge et du tempérament d'Henri de La Rochejaquelein : le canon grondait du côté de Vezins il courut au canon.

L'armée de Berruyer faisait des progrès. Après plusieurs combats appelés par lui, dans ses rapports secrets, des victoires chèrement disputées et chèrement achetées, il s'était établi à Chemillé et ses lieutenants étaient parvenus au prix de semblables efforts à emporter Beaupreau et Vezins. Refoulés jusqu'au delà de Cholet, Cathelineau, Bonchamps, Stofflet et d'Elbée reprirent l'offensive avec La Rochejaquelein et quelques contingents du camp de l'Oie. Le 18, le 19 et le 20 on se battit avec acharnement entre Nuaillé et le château du Bois-Grolleau. Leygonnier fut vaincu, forcé de se replier, l'honneur sauf toutefois, grâce à deux compagnies des grenadiers de Saumur et de Montreuil qui couvrirent sa retraite. Cernées dans le Bois-Grolleau, elles ne se rendirent qu'après avoir combattu pendant deux jours entiers et lorsqu'elles n'eurent plus un morceau de pain ni une cartouche à se mettre entre les dents. Gauvilliers fut plus malheureux; attaqué dans Beaupreau, le 22 et le 23, il éprouva une déroute complète. Abandonnant à l'ennemi toute son artillerie, tous ses bagages et une grande quantité de munitions de guerre et de bouche, il se sauva derrière la Loire. Berruyer, se trouvant en l'air par suite de ces défaites, se replia sur les ponts de Cé pour couvrir Angers et fit replier Leygonier jusqu'à Doué pour couvrir Saumur.

Que se passait-il pendant ce temps au centre et dans la basse Vendée?

Au centre, la rivière du Lay et le ruisseau du Loing formaient la limite du pays insurgé. Beaufranchet d'Ayat avait placé le général Chalbos à La Chataigneraie, et Canier, aventurier anglais, faisant fonction d'adjudant-général, à Sainte-Hermine. Tous deux occupaient des postes au sud de cette ligne, les Vendéens se fortifiaient au nord. Le Pont-Charron et Mareuil, les deux principaux passages du Lay, fortement occupés par eux, couvraient l'un le district de Montaigu, l'autre le district de la Roche-sur-Yon. Il n'y eut de ce côté que des escarmouches nombreuses, mais peu importantes, sauf deux combats à La Chataigneraie. Deux fois, le 10 et le 12 avril, M. de Verteuil, ancien sous-lieutenant au régiment de Languedoc, commandant le poste avancé du camp de l'Oie à Chantonnay, essaya d'en déloger Chalbos; il ne put y parvenir et fut repoussé chaque fois. Les forces républicaines n'étaient pas suffisantes pour enlever les passages du Lay; elles ne se trouvèrent en mesure de l'essayer qu'à la fin du mois d'avril, alors que par les soins des représentants en mission une troisième division de l'armée de la Vendée eut été formée à Luçon. Les insurgés manquaient de munitions depuis qu'ils n'en prenaient plus à l'ennemi, s'occupaient avec beaucoup de dificultés à fabriquer eux-mêmes de la poudre et des balles et restaient sur la défensive. Le camp de l'Oie, position centrale, se tenait prêt

à envoyer des secours de côté et d'autre. Une lettre de Sapinaud aux commandants de la Roche-sur-Yon explique bien cette situation :

« Vous recevrez ce soir ou demain, Messieurs, » un ordre du général Royrand qu'il vous a fait » passer avant son départ. Quant à ce que vous » demandez dans ce moment, je ne le puis, ve- » nant de fortifier nos postes avancés à Chanton- » nay. Quant aux munitions de guerre, nous « sommes obligés indispensablement de les garder » pour nous, n'en ayant précisément que ce qu'il » nous faut. Je vais donner connaissance des » besoins de Mareuil à M. de Verteuil à Chanton- » nay. Le général Royrand actuellement à Saint- » Fulgent, partira demain pour Montaigu pour » des affaires indispensables. Vous devez, Mes- » sieurs, avoir à la Roche de quoi tenir vos » prisonniers, je ne puis les recevoir à l'Oie, » n'ayant aucun lieu pour les y retenir. La » lettre de M. de Royrand vous apprendra l'heu- » reux succès de nos armes, hier, entre le » Bois-Grolleau et Nuaillé. Messieurs, nous avons » aussi ici connaissance d'une vive canonnade » sans avoir pu deviner d'où elle partait. M. de » Boisjouant, gentilhomme breton, est parti ce » matin de notre camp pour les Sorinières. Je » suis seul ici dans le moment avec M. de Puy- » raveaux, tous nos commandants étant employés

» en différents postes. Rairie avec deux de nos » messieurs sont à Cholet, les autres à Chanton- » nay et ses environs.

» J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très- » humble et très-obéissant serviteur.

» Sapinaud de la Verie.

» A l'Oie, ce 20 avril, 7 heures du soir, 1793. »

» Je vous crois plus à portée que nous de don- » ner des secours à Mareuil. Ce matin nous avons » eu un courrier de Palluau qui nous annonçait » que M. Savin se portait sur S[t]-Christophe (1). »

Mareuil réclamait des renforts pour enlever le poste républicain des Moutiers-sur-le-Lay, dont la prise importait à sa sécurité. Le camp de l'Oie envoya un détachement et les Moutiers furent emportés de vive force le 26 avril.

Dans la basse Vendée, le général Boulard ayant sous ses ordres, aux Sables, quatre à cinq mille hommes soutenait vaillamment la lutte. Avec cette poignée de monde il avait pris l'offensive. Attaqué ou attaquant, à la Grève le 7 avril, à S[t]-Gilles le 11, à Challans le 13, à Saint-Gervais le 15, il était toujours resté vainqueur, mais il avait ensuite rétrogradé n'ayant pas des forces suffisantes pour s'emparer de l'ile de Noirmoutiers. Aussitôt après, il s'était mis en mesure de lier ses opéra-

(1) « A messieurs les commandants à la Roche-sur-Yon. » *(Pap. Goupilleau.)*

tions avec une des divisions de l'armée des côtes, pour ouvrir la communication interrompue entre les Sables et Nantes; car de ce côté un nouvel assaillant se précipitait sur la Vendée. C'était la division du lieutenant-général Canclaux, que l'apaisement des troubles de la Bretagne laissait libre désormais d'opérer au-dessous de la Loire. Elle était composée de gendarmes et de gardes nationales de la Loire-Inférieure et d'Ile-et-Vilaine, de bataillons de volontaires de la Charente, de la Manche et de l'Orne, et des 4ᵉ, 34ᵉ et 39ᵉ régiment de ligne, avec de l'artillerie de Paris. Ces troupes s'augmentèrent ensuite de quelques bataillons des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne et du 109ᵉ de ligne.

Le 19 avril, l'adjudant-général Beysser était sorti de Nantes avec trois mille hommes d'infanterie, deux cents de cavalerie et huit pièces de canon. Après deux combats violents, Machecoul tomba en son pouvoir le 22.

Là fut découverte une horrible tache de sang dans les fastes de l'insurrection. Au moment du soulèvement, sur différents points, quelques prêtres assermentés, un certain nombre de patriotes, comme s'appelaient les partisans de la Révolution, et de gendarmes, qui avaient voulu résister, avaient péri. A Machecoul seulement les fureurs de la vengeance survécurent

aux colères de la première heure. Le comité central établi dans cette ville et présidé par Souchu, espèce de Marat contre-révolutionnaire, s'érigea en tribunal de représailles. Les comités de paroisses en dépendants versaient le contenu de leurs prisons à celle du comité central de Machecoul. Tous ces malheureux y étaient condamnés à mort et fusillés. Environ quatre cents, paraît-il y périrent du 10 mars au 22 avril (1). Hélas! Qui peut dire où s'arrêteront les passions des hommes quand elles sont surexcitées au delà de toute mesure? Puissions-nous du moins, puissent nos arrières neveux, voir rayer de l'histoire à venir cet inexorable væ victis, ressouvenir affreux de la barbarie la plus reculée!

Les autorités révolutionnaires en abusaient aussi

(1) Chiffre extrait d'une lettre, en date du 24 avril, de Wiéland commandant d'un bataillon de grenadiers de Nantes, l'un des vainqueurs du 22. (*Pap. Goupilleau.*)

On ne saurait flétrir avec trop d'indignation ces horrible tueries que rien n'excuse, pas même ce qui les explique, à savoir les souvenirs de septembre que Souchu invoquait, dit-on, ainsi que les atrocités commises par des gardes nationales au mois de mars et qui furent plus tard constatées juridiquement à Paris dans le jugement du comité révolutionnaire de Nantes (frimaire et germinal an III.) Ce n'est pas une raison cependant pour ne pas signaler l'exagération évidente du récit conforme à la déclaration de Boullemer, juge de paix de Machecoul. C'est au Mans, au mois de novembre, que les représentants la reçurent et la firent imprimer à quantité d'exemplaires pour l'envoyer dans toute la France. Combien d'auteurs l'ont déjà répétée textuellement, sans la confronter avec d'autres documents, sans parler ni de sa date ni des circonstances dans lesquelles elle fut rédigée.

cruellement vis-à-vis du reste de la Vendée qui n'était pas comme Machecoul indigne de pitié. Le décret du 19 mars est exécuté au pied de la lettre; à la suite de chaque division de l'armée fonctionne une commission militaire; le glaive de la loi, suivant l'expression du jour, frappe, sans desemparer, coupables ou innocents; à l'égard de ces pauvres paysans, il n'y a plus de droit des gens, les parlementaires sont envoyés à l'échafaud; et les tribunaux criminels cherchent encore à aggraver les dispositions draconiennes du décret qui couvre tant d'exécutions. Les témoins oculaires ne l'attestent que trop : « Aussitôt pris, aussitôt guillotiné. » Je t'écris d'une main tremblante. La guerre est » affreuse, on se tue, on se déchire, mais enfin on » se défend. Les exécutions après le combat sont » d'une autre nature et ces exemples qu'on fait dans » l'espoir d'arrêter le mal à sa source sont terribles (1). » — « Nous sommes entrés à Machecoul » à dix heures ce matin, après avoir tué et perdu » bien du monde. Les prisonniers passent à l'instant même à la commission militaire. Elle juge, » on fusille (2). » — « La guillotine va sans cesse aux

(1) Lettre de Goulet employé à l'armée de Berruyer du 1er avril 1793. *(Collection F. Grille.)*

La collection de documents sur la Révolution, recueillie par M. François Grille, est bien connue de tous les bibliographes. Il l'a léguée à la ville d'Angers, après en avoir utilisé une partie dans des ouvrages dont la plupart sont déjà devenus rares.

(2) Lettre de Vernes, volontaire national, du 22 avril 1793. *(Collection F. Grille.)*

» Sables, mais on ne prend que les petits coupa-
» bles, on ne peut joindre ni atteindre les chefs.
» Nous avons le chagrin d'avoir mon voisin Ca-
» vois perdu, il a été exécuté hier. Toute la ville
» de Saint-Gilles a attesté son innocence, mais
» soit qu'il y ait eu des délits que nous ne con-
» naissions pas ou autrement, c'en est fait de
» lui (1). » — Le jour de la première attaque des Sables par Joly, une sommation aux autorités de la ville fut apportée par Jean Arnaud, maréchal-taillandier, de la paroisse d'Aizenay, âgé de dix-huit ans. Retenu malgré le titre de parlementaire dont la lettre de Joly invoquait le bénéfice en sa faveur, il fut condamné à mort par la commission militaire des Sables, le 5 avril, et exécuté le même jour (2).—
» Je vous prie, citoyen ministre, de me dire si les
» accusés qui sont restés en état d'arrestation,
» d'après la dernière disposition de l'article VI
» du décret du 19 mars dernier, peuvent être de
» nouveau poursuivis et jugés, si par suite on
» trouve des preuves suffisantes pour les con-
» vaincre de meurtre, incendie ou pillage, ou s'il
» faut nécessairement attendre à leur égard un
» décret de la Convention nationale. Quant à ceux
» contre lesquels on n'acquérerait par la suite
» aucune preuve, je vous prie, citoyen, de vou-

(1) Lettre du juge de paix de Saint-Gille, réfugié aux Sables, 28 avril 1793. (*Pap. Goupilleau.*)

(2) Greffe de la ville des Sables.

» loir engager la Convention à ne statuer sur leur » sort qu'après la paix, car nous avons fait la » cruelle expérience que ce serait multiplier nos » ennemis, puisque nous avons la certitude que » plusieurs de ceux qui ont été élargis sont allés » sur le champ se joindre aux brigands (1). »

Enfin, on ne peut en douter, le mot d'ordre est point de quartier. Car un jour que Boulard, aussi humain que brave, prenait les ordres d'un représentant pour répondre à une demande d'échange de prisonniers, il recevait la réponse suivante : « Il n'y a aucune réponse à faire à la proposition d'échange des prisonniers, ceux que » nous avons faits sont des scélérats, ceux que » l'on nous a faits sont de braves gens, il ne peut » là y avoir de compensation. Traiter avec des » brigands, ce serait reconnaître leur puissance; » nous devons nous attacher à les exterminer et » ne rien écouter d'eux qu'ils ne mettent bas les » armes et qu'ils nous livrent leurs chefs (2). »

A ces odieux détails on éprouve le besoin d'opposer le récit de faits plus consolants pour l'humanité. Les grenadiers de Saumur et de Montreuil, pris au Bois-Grolleau, éprouvaient à Morta-

(1) Lettre de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Vendée au ministre de la justice. Avril 1793. (*Pap. Goupilleau.*)

(2) Lettre du représentant Ph.-Ch.-Ai. Goupilleau au général Boulard. Des Sables, 27 avril l'an II de la République. (*Pap. Goupilleau.*)

gne un traitement digne du courage qu'ils avaient déployé. N'eussions-nous pas le droit de rappeler que Mortagne et ses environs étaient sous les ordres de M. de Sapinaud qui, du camp de l'Oie, ne cessait d'y exercer l'influence du commandement supérieur, que nous opposerions également le témoignage de ces braves gens aux assertions du farouche conventionnel. Le 1er mai, deux de ces grenadiers nommés Huguet et Frémery se présentèrent, à Doué, au général Leygonier et à la commission civile; ils apportaient une lettre de leurs camarades, datée de Mortagne le 29 avril et ainsi conçue :

« Citoyens,

» Nous vous prévenons que notre compagnie et
» celle de Montreuil ont reçu l'ordre du général
» Leygonier, le 17 de ce mois, de se rendre au
» château de Bois-Grolleau, près Cholet, d'occuper
» le poste et de le garder. Nous avons été faits
» prisonniers le 20, conduits au château de Cho-
» let et de là, le même jour, dans une commu-
» nauté de bénédictins à Mortagne. C'est avec un
» vrai plaisir que nous publions les procédés hon-
» nêtes et humains que nous avons reçus et que
» nous recevons chaque jour des généraux et com-
» mandants de l'armée des Catholiques. Nos bles-
» sés et malades sont aussi bien traités qu'ils
» pourraient l'être dans un hopital militaire; nous

» sommes persuadés que vous traitez de même
» les prisonniers que vous avez. Nous avons lieu
» de croire que vous pourriez nous tirer de notre
» prison en proposant les arrangements que vous
» croiriez convenables. Vous sentez combien nous
» sommes nécessaires à nos femmes et à nos en-
» fants. Nous nous en rapportons à votre zèle et
» à votre prudence pour prendre une résolution
» définitive qui rappelle des pères au sein de
» leurs familles. Nous sommes soixante-cinq gre-
» nadiers de Saumur et quatre-vingt-deux de Mon-
» treuil. Nous chargeons nos camarades nommés
» par les généraux de vous remettre la présente
» missive ; ils se chargeront de votre réponse (1). »

Leygonier rendit compte au ministre de la guerre et au président de la Convention, disant que les deux envoyés avaient donné leur parole d'honneur de retourner prisonniers s'ils n'obtenaient une réponse dans un délai fixé. Nulle réponse n'arriva et, quoiqu'on put leur dire, Huguet et Frémery repartirent. A la même époque un négociant de Nantes, Haudaudine, envoyé avec deux autres, pour proposer de la part des Vendéens l'échange de trois cents prisonniers de l'armée de Charette détenus à Montaigu, donna

(1) *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française, par un officier supérieur des armées de la République.*

le même exemple de fidélité à la foi jurée. Les prisonniers de Mortagne, comme ceux de Montaigu, sont rentrés sains et saufs dans leurs foyers.

Malgré la prise de Machecoul, et la formation à Luçon, avec quelques renforts, d'une troisième division de l'armée de la Vendée, la retraite de Berruyer et les défaites de ses lieutenants assuraient le triomphe momentané de la Vendée. Le 27 avril, trois commissaires du département de Maine-et-Loire parurent à la barre de la Convention, et, dans un rapport pathétique, exposèrent toute la gravité de la situation.

« Que vos embarras de Paris et du Rhin ne vous » détournent pas de ceux de l'Ouest, » écrivait à la même heure le général Berruyer au conseil exécutif, « car en vérité la République court au « moins autant de risques de notre côté que du vô- « tre (1). » Généraux et représentants en mission s'accordent tous dans leurs correspondances avec les commissaires de Maine-et-Loire. « Les Vendéens, » disent ces derniers, « sont guidés par une » fureur religieuse à laquelle, sans cet exemple, » il eut été impossible de croire.... Les gardes na- » tionales ne sont point guidées par des préjugés » aussi puissants que ceux des malheureux qu'elles » ont à combattre.... Elles sont composées de pè-

(1) Lettre de Berruyer au ministre de la guerre, fin d'avril 1793. (*Coll. F. Grille.*)

» res de famille engagés pour quinze jours ou un » mois et que leurs intérêts forcent à se faire fré- » quemment remplacer.... Il est impossible de » mettre fin à cette guerre horrible sans troupes » réglées nombreuses et conduites par des géné- » raux habiles.... Si ces hordes fanatiques réus- » sissent à passer la Loire, il sera impossible d'ar- » rêter le torrent qui se portera jusqu'au cœur de » la République et peut-être jusque dans la ville » même où siége la Convention nationale...(1). »

En présence d'affirmations si vivement accentuées et que plusieurs autres analogues vinrent bientôt corroborer (2), il n'était plus possible de se faire d'illusions, et le Comité de salut public fut mis en demeure de prendre les mesures dont l'urgence éclatait d'une manière aussi redoutable. Plusieurs rapports consécutifs (30 avril, 3, 6, 7 et 9 mai) vinrent en son nom les énumérer à la tribune de la Convention.

L'armée des côtes formera désormais trois ar-

(1) Phrases textuelles du discours lu par les commissaires de Maine-et-Loire à la barre de la Convention, dans la séance du 27 avril. Nous en avons collationné une minute, signée par les président, procureur général syndic et secrétaire du département, avec les deux extraits qui sont insérés dans le *Moniteur*, n° 118, et le *Journal des Débats et des Décrets*, n° 222. Ni l'un ni l'autre n'en donne la physionomie véritable.

(2) Voir les discours des députations de la Loire-Inférieure *(séance de la Convention du 2 mai)*, de la Vienne *(séance du 5 mai)*, d'Indre-et-Loire *(séance du 8 mai)*, des Deux-Sèvres *(séance du 11 mai)*, que la suite des évènements amène successivement à Paris, à peu d'intervalle.

mées : l'armée des côtes de La Rochelle, sur les côtes et dans les places, ports ou forts, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Loire ; l'armée des côtes de Brest, sur les côtes et dans les places, ports ou forts, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo inclusivement ; l'armée des côtes de Cherbourg sur les côtes et dans les places, ports ou forts, depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Authie. — De nombreux renforts de troupes disciplinées, soldats de ligne et volontaires de 92, vont être envoyés des frontières à ces armées, que commanderont les généraux Biron, Canclaux et Wimpfen. — Ces troupes seront transportées par les voies rapides, voitures de poste, bateaux, etc., à leur destination. Le Comité a donné des ordres pour qu'elles soient pourvues d'effets de campement, d'habillement, d'équipement et d'armement. — Dans la Charente et les départements environnant l'insurrection, il y a encore six mille recrues disponibles. — Les administrations des départements révoltés vont recevoir de Maubeuge quinze mille fusils ; celles de quelques autres, tels que Loiret, Seine-Inférieure, etc., ont offert encore de nouveaux secours en gardes nationales. — La garde d'honneur de la Convention recevra l'ordre de partir. — Paris va faire marcher sur la Vendée des « patriotes courageux » ; car le Conseil général de la commune a arrêté, dans ses séances des 1er, 2 et 3 mai : 1° la levée,

dans les sections de Paris, d'un corps de douze mille hommes choisis par un comité de réquisition ; 2° l'emprunt d'une somme de 12,000,000 pour subvenir à cette levée, emprunt remboursable par la voie d'un impôt forcé et progressif frappé par voie de réquisition; 3° Santerre commandera ces douze mille hommes. — Enfin, un décret autorise les représentants en mission à se faire aider d'un comité central, choisi parmi les membres des corps administratifs et des sociétés populaires et les agents du conseil exécutif, et accroit encore leurs attributions toutes puissantes.

En dehors de ces moyens de répression, une seule voix, et il est assez remarquable que ce fut celle de Danton, s'éleva pour dire que la politique du 19 mars n'avait pas été la meilleure des politiques. Tout en enveloppant sa motion dans un discours d'une violence extrême, l'éloquent tribun fit décréter que pour ne pas réduire les révoltés au désespoir, les peines rigoureuses appliquées indistinctement jusqu'ici ne le seraient plus désormais qu'à ceux convaincus d'avoir commencé ou propagé la révolte. La dictature des conventionnels annula, nous le verrons, l'exécution de ce décret.

Toutefois le Comité de salut public, comprenant que toutes les forces énumérées ci-dessus n'arriveraient pas du jour au lendemain à la défense des points menacés, termina par l'arrêté suivant

la série de toutes ces mesures : Les gardes nationaux des départements environnant les districts où les révoltés ont formé leurs rassemblements et ceux des départements depuis Paris jusqu'aux pays qui sont occupés par les révoltés seront mis de suite en état de réquisition. Ceux qui auront des fusils seront formés de suite en bataillons. Soixante mille piques envoyées de Paris armeront ceux auxquels il ne pourra être fourni de fusils, lesquels seront employés à cerner les pays occupés par les révoltés et à former une deuxième ligne. Cette réquisition durera, pour les citoyens armés de piques, jusqu'à ce que les troupes soient rassemblées, et pour ceux armés des fusils, jusqu'à ce que la tranquillité publique soit rétablie. Les gendarmes de tous les départements environnant les pays en révolte seront mis de suite en état de réquisition et aux ordres des généraux (1).

Il est difficile de calculer exactement la somme de forces obtenues ainsi en attendant l'arrivée des secours décrétés : ce furent toujours quelques milliers d'hommes et trois ou quatre nouvelles divisions de gendarmerie. En outre, dans ce moment même, plus de vingt-cinq mille recrues de la levée des 300,000 hommes allaient prendre part à la lutte. Réunis et exercés à la hâte, versés dans

(1) Arrêté du Comité de salut public, du 8 mai, approuvé le 9 par la Convention nationale.

des cadres de ligne ou formés en bataillons de volontaires, ils remplaçaient ou renforçaient les gardes nationales qui n'avaient pu comprimer le soulèvement. Mais avant que les faits n'apprennent combien toutes ces forces furent encore insuffisantes, il faut placer ici une remarque importante, à savoir combien les époques des travaux des champs, que le paysan n'interrompait jamais, sont nécessaires à observer. Dans le Bocage, on fauche généralement en juin, la moisson ne vient qu'après. La conséquence naturelle est que pendant le mois de mai les rassemblements des paysans se feront avec une facilité plus grande, et c'est une des raisons qui expliquent les succès que remportera l'insurrection pendant le même laps de temps.

Revenons à la basse Vendée; outre Machecoul elle avait fait une perte importante. Le 28 avril, l'île de Noirmoutiers s'était rendue aux compagnies de débarquement des vaisseaux de la flotte de l'Océan, mouillée dans ses eaux. Bien avant l'arrivée de cette flotte et depuis les premiers jours de l'insurrection, deux stations de bâtiments légers, l'une à l'embouchure de la Loire, l'autre aux Sables, avaient déjà prêté souvent le concours de la marine aux forces de terre, mais presque tous les documents officiels le passent sous silence par l'effet d'une prétérition

calculée sans aucun doute (1). Quoiqu'il en soit, les opérations combinées de Boulard et de Canclaux, bien que sagement concertées, ne purent définitivement se lier à cause de deux échecs sanglants infligés par Charette aux lieutenants de Canclaux, le 30 avril à Legé et le 6 mai près de Saint-Colombin. Ce dernier, qui avait établi son quartier-général à Machecoul, fut obligé de rétrograder et de se lancer à la poursuite de son infatigable adversaire dans la forêt de Princé. Pendant ce temps, Joly se ruait avec toutes ses forces sur Boulard obligé désormais de se tenir sur la défensive.

Au centre, les divisions de Luçon et de Saint-Hermand attaquèrent, le 3 mai, Mareuil et le Pont-Charron. Le premier de ces postes fut emporté. Le deuxième le fut aussi un instant, mais Sapinaud eut le temps d'arriver, avec tout ce qu'il put ras-

(1) Les autorités maritimes ne laissaient pas que de s'en plaindre. Celles du port de Rochefort envoyant aux Sables deux nouveaux bâtiments, écrivaient le 14 mai : « Vos députés nous » ont donné connaissance de l'adresse que vous faites passer à » la Convention nationale; nous aurions désiré que vous n'eus» siez pas oublié que, pendant le séjour du citoyen Niou aux Sa» bles, trois frégates et deux corvettes n'ont pas cessé de croiser » sur vos côtes depuis l'île d'Aix jusqu'à l'embouchure de la » Loire, et que d'ailleurs, pendant près de deux mois, le yacht » de guerre l'Enfant et la goëlette la Cousine ont été constam» ment à vos ordres. » (*Pap. Goupilleau.*)

Voir au *Moniteur* n° 94 la lettre du ministre de la marine, en date du 31 mars 1793, dans laquelle il énumère les forces importantes fournies par les ports de Brest, Lorient et Rochefort pour ce service.

sembler de l'Oie, à Chantonnay ; se jetant sur les républicains, il leur reprit le Pont-Charron dans un combat vivement disputé, où leur cavalerie fut écharpée. Il se disposait ensuite à reprendre Mareuil lorsque de plus graves évènements vinrent changer ce projet.

« Je ne doute point, Messieurs, que la lettre » de M. de Royrand ne vous prévienne de notre » projet de nous porter sur Mareuil, ce qui aura » sûrement lieu, à moins que l'armée de Chatillon » se portant demain sur la Chataigneraie ne change » quelque chose à nos projets dont nous vous » instruirons de suite. Celle d'Anjou ayant pris » Bressuire, où ils ont peu trouvé d'armes mais » beaucoup de farines, se porte aujourd'hui sur » Thouars.

» Je suis, avec respect, Messieurs, votre très- » humble et très-obéissant serviteur.

» Sapinaud de la Verie.

» A l'Oie, ce 5 mai 1793. (1) »

C'était dans le département des Deux-Sèvres que se frappaient les grands coups, les chefs de l'Anjou venant y rendre à la Rochejaquelein le même secours qu'ils en avaient reçu quinze jours avant.

(1) « A Messieurs les commandants de l'armée catholique, à » la Roche-sur-Yon. »

(*Pap. Goupilleau.*)

En effet, la grande armée vendéenne s'était réunie à Vihiers le 30 avril. Elle comptait sept à huit mille hommes encore mal armés, avec une douzaine de canons de tous les calibres insuffisamment approvisionnés. Le 1er mai, elle avait pris le gros bourg d'Argenton-Château, défendu par quelques gardes nationaux. Le 2, elle était entrée sans combat dans Bressuire qui venait d'être évacué par Quetineau. Ce malheureux officier ne se sentant pas soutenu, peu sûr d'ailleurs de ses troupes, opérait sa retraite sur Thouars; il voulut la continuer sur Doué et Montreuil; ses soldats, refusant de le suivre, s'enfermèrent dans les murs de cette ville. Grossie jusqu'au nombre de douze mille hommes par les paysans des environs de Bressuire, qui se soulevèrent aussitôt et formèrent, sous le commandement du marquis de Lescure, une nouvelle division insurgée, l'armée vendéenne le suivit de près.

Thouars, ancienne forteresse féodale, avait encore sa ceinture de murailles gothiques formant par elle-même une faible barrière ; mais sa position sur une hauteur derrière le Thouet, offrait des moyens de défense naturels très-sérieux, car on ne pouvait passer cette petite rivière encaissée, profonde et rapide que sur quelques points déterminés. Le 5, les passages du Thouet furent emportés de vive force sur tous les points, après un combat qui dura tout le jour, et la ville allait être

prise d'assaut lorsque le drapeau blanc y fut arboré en signe de soumission. Tout ce qu'elle contenait tomba au pouvoir des paysans victorieux. Seize pièces de canons, plus de quatre mille fusils et beaucoup de munitions de guerre, armèrent à l'instant les nouvelles recrues de l'insurrection.

Dès lors plus d'obstacles de ce côté et le 9 mai Parthenay était envahi sans coup férir. Mais déjà les vainqueurs, ceux de l'Anjou surtout, les plus éloignés, retournaient chez eux, tandis que leurs chefs brûlaient du désir de pousser plus loin ces succès. Sachant Fontenay presque sans défense, pressés de profiter du moment, il n'échappait à aucun d'eux combien importante serait l'occupation de cette ville.

On fit appel aux populations voisines pour combler les vides de l'armée. La partie de Pouzauges accourut (1) et l'on marcha sur la Chataigneraie. Le 13, Chalbos y fut attaqué par dix mille hommes avec une trentaine de canons. Il essaya bravement de se défendre, perdit cinq à six cents

(1) Voici à quels appels accouraient ces milices extraordinaires :

« Pouzauges, 12 mai 1793.

» Nous serons à Réaumur à 10 heures, la grande armée nous » attend pour nous porter sur l'ennemi. Préparez des subsistan- » ces. Venez nous joindre.

» Bossard l'aîné. J.-F. du Chillou.

» L'Hommedé, secrétaire-général.

» A M. Pouzin, commandant à Montournois. »

(*Pap. Goupilleau.*)

soldats; mais enfin il fut culbuté dans le plus grand désordre sur la route de Fontenay et poursuivi jusqu'à une lieue de cette ville. La position y était fort critique. On en préparait même déjà l'évacuation, mais les gens de l'Anjou achevaient de s'en aller et l'attaque différée pendant trois jours permit l'arrivée des secours nécessaires.

Depuis le commencement de ces désastres, les Représentants en mission et les administrateurs agissaient. Les uns et les autres par des lettres, des ordres, des délégués, stimulaient sans relâche le zèle des départements voisins. Dans presque tous, les autorités avaient pris, malgré les ordres du gouvernement, le parti de disposer des recrues de la nouvelle réquisition pour en faire marcher sur la Vendée; dans d'autres, on formait et l'on faisait partir de nouveaux bataillons de gardes nationales, en exécution de l'arrêté du Comité de salut public du 8 mai.

Le 14 et le 15 six mille hommes entrèrent dans Fontenay; « l'armée Catholique » attaqua le lendemain. Les forces étaient égales, de chaque côté sept à huit mille combattants se trouvaient en présence dans une vaste plaine légèrement ondulée. Mais les républicains avaient l'avantage de la défensive et s'appuyaient sur des redoutes en terre, élevées depuis quelque temps en avant de la ville. Pendant près de deux heures le combat fut soutenu de part et d'autre avec une égale valeur, jusqu'à

ce qu'enfin, Chalbos ayant réussi à tourner les assaillants avec une partie de sa cavalerie, deux charges vigoureuses, exécutées avec ensemble sur la queue et les flancs de l'armée vendéenne, la mirent en fuite. Les pertes des vainqueurs furent insignifiantes, celles des vaincus se montèrent à quatre cents morts ou blessés et quatre-vingts prisonniers. En outre, trente à quarante charrettes chargées de vivres et toute leur artillerie, trente-deux pièces parmi lesquelles la fameuse Marie-Jeanne, furent les trophées de cette victoire de l'armée républicaine. Elle ne devait pas s'en enorgueillir bien longtemps.

Le 20, Chalbos se porta en avant avec sept mille cinq cents hommes et neuf pièces de canon pour occuper de nouveau le poste de la Chataigneraie. Ce jour même tout le pays insurgé, moins la basse Vendée, était appelé à Pouzauges et accourait en foule pour venger la défaite précédente (1).

Au chef-lieu du département on était dans la joie. Les postes de Sainte-Hermine, du Port-la-

(1) « Pouzauges, 19 mai 1793.

» Messieurs,

» Nous venons de recevoir des ordres de MM. de Lescure et » de La Rochejaquelein, en date de ce jour, qui nous préviennent » que demain il se doit faire un rassemblement considérable » dans cette ville. En conséquence il faut nous pourvoir de vi- » vres nécessaires, pour cet effet envoyez-nous sans retarde- » ment tout le pain qui se trouvera cuit dans votre paroisse

Claye, de Mareuil et des Moutiers, précipitamment abandonnés la veille de l'attaque de Fontenay, furent réoccupés; il allait arriver de nouveaux bataillons et l'on apprenait que Boulard, attaqué à Palluau, le 15, par des forces nombreuses, était parvenu à les repousser et à se maintenir. « La bataille du 16 nous met dans la plus grande « sécurité, » écrivaient les représentants réunis à Fontenay (1). « Je ne crois pas que les brigands » se relèvent de leur échec du 16 » mandait l'un d'eux à un de ses collègues à Paris (2). En conséquence le général Beaufranchet faisait détacher par Chalbos deux mille cinq cents hommes sur Sainte Hermine, et faisait passer lui-même quelques secours à Boulard qui enrageait de ne pouvoir reprendre l'offensive. Chalbos seul était inquiet. Des forces considérables se réunissaient devant lui à Réaumur, Mouilleron et Pouzauges. Elles s'ébranlèrent

» même des farines et blés, demandez ces sortes de vivres dans
» toutes les maisons au prix courant, quoy faisant vous exé-
» cuterez les dits ordres. Nous sommes

Vos frères et amis,
Jublin. Souchet. Fauen.

» Rendez ces vivres ici demain pour midi, au plus tard dans
» le jour.

» A M. Pouzin, commandant à Montournois.

(*Pap. Goupilleau.*)

(1) Lettre des Représentants réunis à Fontenay, à leurs collègues composant la commission centrale à Saumur, 22 may 1793. (*Pap. Goupilleau.*)

(2) Lettre de Ph.-Ch.-Ai. Goupilleau à Maignen, 23 may 1793. (*Pap. Goupilleau.*)

le 24 et se mirent en devoir de cerner la Chataigneraie. A la faveur de la nuit les Républicains se replièrent sur Fontenay où ils arrivèrent le 25 au matin. Au milieu du jour les Vendéens parurent en masses profondes.

Quoi que dise le rapport adressé à la Convention par les représentants présents à l'action, rapport plus mensonger qu'il n'est permis de l'être, même à un bulletin de défaite, ce ne fut point un combat mais un véritable hourra (1).

Chalbos, nommé général de division et commandant à la place de Beaufranchet, n'avait trouvé qu'un bataillon du Loiret et un bataillon de la Dordogne avec les gardes nationales de la ville, environ quinze cents hommes en tout, pour joindre aux cinq mille qu'il ramenait fatigués par une marche de

(1) A propos du bulletin de ce combat rédigé par les représentants présents à l'action, réédité tant de fois sous diverses formes, et à cause de la qualification qu'il nous a fallu lui donner, qu'on nous permette de montrer une fois pour toutes à quelle critique très simple nous avons soumis les faits que nous étudions. Ici nous avons établi pièces en mains : 1° Le nombre des forces en présence, trente- cinq à quarante mille hommes contre six mille cinq cents. 2° Le temps qui s'écoula entre l'instant où la générale battit dans Fontenay, alors que les Vendéens entraient dans le village de Pissote, à une lieue de cette ville, et celui où elle fut envahie au Nord, à l'Est et à l'Ouest, moins de deux heures. Est-il besoin d'ajouter que les représentants ayant déclaré le 26 mai, que la victoire leur avait échappé par suite de la lâcheté de la gendarmerie qui avait fui, mis en demeure de punir les coupables, écrivaient le 1er juin au Comité de salut public qu'ils ne pouvaient le faire n'ayant pu les découvrir. Ces trois points établis, il est curieux de relire le rapport officiel inséré au *Moniteur*, n° 151.

nuit. A la hâte il range cette petite armée en bataille appuyée aux redoutes qui, le 16, lui avaient déjà prêté un si bon appui. Mais les assaillants sont au nombre de plus de trente-cinq mille animés d'un élan extraordinaire. L'armée républicaine n'est pas plutôt jointe qu'elle est en même temps enfoncée au centre et débordée sur ses deux ailes. Comme une mer furieuse, des flots de paysans poussent tout ce qui se trouve devant eux et roulent pêle mêle avec les vaincus dans les rues de la ville. Avec le chef-lieu de la Vendée, un butin considérable resta au pouvoir de l'insurrection : la plus grande partie de l'armée républicaine, cinq mille fusils, quarante-cinq pièces de canons dont Marie-Jeanne, des magasins remplis de grains, quantité d'autres approvisionnements de guerre, enfin les papiers et les caisses des diverses administrations.

Mais ce qui est plus remarquable encore que les résultats obtenus par cette facile victoire, c'est la conduite des vainqueurs après l'acte sanglant du combat. Là, comme à Thouars, dans une ville prise de vive force, pas un attentat contre les personnes ne fut commis. Le soir, après avoir vidé une partie des caves, ils parcouraient les rues en riant et criant aux habitants à demi-rassurés : « En v'là t'aux d'aux brigands ! » Le lendemain ils se précipitaient en foule dans les églises et l'enthousiasme avec lequel ils rendaient

grâces au ciel de leur succès ne se peut dépeindre. Après cela ils s'empressèrent de brûler la guillotine au bas des degrés de la place, alimentant le feu avec des assignats et des papiers d'administration. Puis ils allèrent se divertir à voir tondre plus de trois mille prisonniers que l'on renvoyait après cette opération, en exigeant d'eux le serment de ne plus prendre les armes contre la Vendée (1). Enfin, au branle des cloches qui ne ces-

(1) On les renvoyait munis de passeports, portant la mention de cet engagement, et signés indistinctement par les divers chefs. Plus tard, lorsque l'insurrection va être organisée politiquement, ces passeports furent imprimés. Voici la reproduction intégrale de l'un de ces derniers:



PASSEPORT.

Nous commandants des armées catholiques et royales avons accordé le présent passeport à *Jean Massiou* . . . .
de *Saintes* *P*sse *de St-Vivian*. . prisonnier de guerre renvoié, après avoir eu les cheveux coupés, audit lieu de *Saintes*. . . . .
le. . . quel . . . à . . . promis et juré sur *son*

sèrent de sonner sans interruption pendant trois jours que la ville fut occupée, ils reprirent successivement par petites troupes le chemin de leurs chaumières.

Depuis les premiers jours du mois, Sapinaud de la Verie s'était établi à Chantonnay, pour être plus à portée de donner à l'armée du haut pays les secours nécessaires et surveiller de plus près la division ennemie de Sainte-Hermine. Il annonçait ainsi à la Roche-sur-Yon la prise de Fontenay, à laquelle, du reste, il n'assistait pas en personne :

« Nous ne pouvons, Monsieur, vous faire pas-
» ser les détails de la prise de Fontenay, nous
» n'en n'avons point eu de nouvelles depuis hier

honneur et serment de ne jamais reprendre et porter les armes contre sa Majesté très chrétienne Louis dix-sept, qu'il . . . . reconnoit pour unique et légitime souverain, ni contre la religion catholique apostolique et romaine *sous peine d'être fusillé*. Donné à *Chatillon sur Sèvre en conseil provisoire* . . . ce 20e *jour* du mois de *juin* 1793, l'an 1er. du regne de Louis XVII.

Deforge. Cailleton. F. Flandrois.

Par le Conseil,

Moranne sre.

» au matin. Nous y avons envoyé un de nos offi-
» ciers pour nous en instruire. Ne connaissant
» point la marche de l'armée angevine, nous ne
» pouvons encore décider de quel côté nous por-
» terons notre armée. Si nous dirigeons nos for-
» ces sur les Sables nous vous en instruirons de
» suite. M. de Verteuil est à Fontenay arrivé sur
» sur la fin du combat.

» Je suis avec respect, Monsieur, votre très-
» humble et très-obéissant serviteur,

» Sapinaud de la Verie.

» Chantonnay, ce 29 mai 1793 (1).

« Monsieur,

« Marie-Jeanne ne dirigera pas pour le moment
» sa marche de votre côté, (2) elle prend la

(1) « A M. de Chouppes, commandant à la Roche-sur-Yon. » (*Pap. Goupilleau.*)

(2) C'était un homme de l'armée du centre qui le premier avait mis la main sur cette pièce si chère aux Angevins. Voici un document qui en fait foi. C'est une note de pluviôse an II, envoyée par un membre du comité révolutionnaire de Fontenay au président de la commission militaire. Nous la rapportons moins pour prouver ce fait assez peu important, mais dont on n'a jamais attribué l'honneur à qui de droit, que pour donner un modèle des dossiers de procédure de ces tribunaux. Nous conservons l'orthographe fantaisiste de l'original.

« *Notte* exacte.
» Louise Boisseau veuve Biot
» très criminelle.

» Elle *na* vécu que du pillage que *linfâme commité* de Mou-
» champs *faisoit voller* par elle et son fils.

» route de Saumur. Nous aurions bien désiré » qu'une partie des forces se fût jointe à nous » pour se porter sur les Sables. M. d'Hauterive » qui est ici a paru goûter ce projet et nous a » promis d'en conférer avec ses collègues d'Anjou. » La prise de Fontenay est immense, mais nous en » tirons peu d'avantages, quoique y ayant gran- » dement participé, cela s'est toujours ainsi pra- » tiqué avec nos collègues du pays haut. L'en- » nemi a perdu huit cents hommes, trois mille » deux cent cinquante prisonniers ; nous dix-sept » morts et soixante-cinq blessés. Les nouvelles » des frontières confirment la prise de Bayonne » et de Condé et non celle des autres villes de la » Flandre. Notre quartier refoule de prisonniers » et prisonnières de Fontenay qui sont bien joyeux » de leur heureuse délivrance. Tous se plaignent

» Son fils est le premier commandant des rebelles et le plus » *courageu* brigand. *Cest* lui qui à *laffaire* du 25 may à *Fontenoy* » a le *premié* mis la main sur le canon la Marie-Jeanne pourquoi » ses chefs lui ont donné une récompense de 300 livres.

» Il reçut *laccolade* de tous ses *chef* et en arrivant deux jours » après à Mouchamps *linfame prestre* fit *carilogner* en réjouis- » sance de *l'arrivé* du brigand Biot.

» Cette veuve Biot est si criminelle que son fils et elle surtout » *excitoient* les autres brigands à chasser de leurs maisons les » femmes patriotes pour *elle-mêmes* les habiter, en disant que » ces patriotes *n'auroient* plus rien, etc., etc.

» Femme dangeureuse, mère de brigand et brigande elle-même

Le Président de la Com^{on} mil^{re},

Baussay p^{d}.

(*Pap. Goupilleau.*)

» des mauvais traitements qu'ils éprouvaient dans
» leur prison.

» Je suis, avec un sincère attachement, Mon-
» sieur, votre serviteur et ami.

» Sapinaud de la Verie.

» A Chantonnay, le 29 mai 1793, l'an Ier du rè-
» gne de Louis XVII.

» Nous vous donnons une preuve de notre pau-
» vreté en vous envoyant deux petits sacs de pou-
» dre (1).

On voit par cette lettre que les chefs vendéens réunis en conseil de guerre à Fontenay, avaient résolu de marcher contre Saumur à leur prochain rassemblement. Ils prirent, dans cette réunion, d'autres mesures importantes. Ils décidèrent l'organisation d'un conseil supérieur d'administration et arrêtèrent en principe la nomination d'un général en chef pour tout le pays insurgé. Le conseil supérieur fut constitué quelques jours après à Chatillon-sur-Sèvre. Composé en majeure partie d'hommes de loi et d'ecclésiastiques, il fut présidé par un prêtre, l'abbé Guyot de Folleville, que l'on avait trouvé à Thouars sous l'habit de garde national, qui se prétendit et qu'on acclama

(1) « A M. Bulkeley, commandant de l'armée Catholique de la
» Roche. »
(*Pap. Goupilleau.*) Cette lettre est signée seulement par M. de Sapinaud et non écrite de sa main comme les autres.

aussitôt, sans y regarder de près, évêque d'Agra in partibus et vicaire apostolique dans les provinces de l'Ouest. Deux presses, des caractères et le reste du matériel d'une imprimerie furent expédiés de Fontenay à Chatillon pour le service de ce conseil. Neuf cent mille francs en assignats sauvés de l'auto-da-fé du 26 et contresignés au revers au nom de Louis XVII, formèrent les premiers fonds de sa caisse. La nomination d'un général en chef n'eut lieu que plus tard.

Enfin, avant de se séparer, les chefs vendéens publièrent un manifeste (1), dans lequel mêlant et

(1) Ce manifeste, très important surtout comme date, était conçu en ces termes :

« Au Nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, Louis XVII, roi de
« France et de Navarre, de la part de tous les chefs des ar-
« mées Catholiques et Royalistes.

ADRESSE AUX FRANÇAIS.

» Le Ciel se déclare pour la plus sainte et la plus juste cause.
» Le signe sacré de la croix de Jésus-Christ et l'étendard royal
» l'emportent de toutes parts sur les drapeaux sanglants de
» l'anarchie. Maîtres des cœurs et des opinions, plus encore
» que des villes et des hameaux qui nous donnent les doux noms
» de pères et de libérateurs, c'est maintenant que nous croyons
» devoir proclamer hautement nos projets et le but de nos com-
» muns efforts. Nous connaissons le vœu de la France : il est le
» nôtre. C'est de recouvrer et de conserver à jamais notre sainte
» religion catholique, apostolique et romaine; c'est d'avoir un
» roi qui nous serve de père au dedans et de protecteur au de-
» hors; et c'est nous qu'on appelle des brigands sanguinaires,
» nous qui, fidèles à nos principes de religion et d'humanité, avons
» toujours aimé à rendre le bien pour le mal, à épargner le sang
» de ceux qui versaient à grands flots celui de nos frères, de nos
» parents et de nos amis ! Que la conduite de ceux qui se disent
» patriotes soit mise en parallèle avec la nôtre : ils égorgeaient

confondant à dessein la question politique et la question religieuse, ils proclamaient l'insurrec-

» nos prisonniers au nom de la loi et nous avons sauvé les leurs
» au nom de la Religion et de l'humanité ! A Bressuire, ils ont
» coupé par lambeaux des hommes qu'ils avaient pris sans armes
» pour la plupart, tandis que nous traitions comme des frères
» ceux d'entr'eux que nous avions pris tous les armes à la main;
» tandis qu'eux-mêmes pillaient ou incendiaient nos maisons,
» nous faisions respecter de tout notre pouvoir leurs personnes
» et leurs biens; et si, malgré tous nos efforts, quelques dégâts
» ont été commis dans les villes que nous avons reconquises,
» pour notre bon roi, sa Majesté-Très-Chrétienne Louis XVII,
» nous en avons gémi et pleuré amèrement : nous avons puni
» avec la plus éclatante sévérité les désordres que nous n'avions
» pu prévenir. C'est un engagement formel que nous avons con-
» tracté en prenant les armes et que nous remplirons au péril
» de notre vie ; aussi la France va être désabusée sur les men-
» songes aussi impudents que perfides et absurdes de nos enne-
» mis. Que dis-je ? elle l'est depuis longtemps, notre conduite à
» Thouars est connue : cette ville prise d'assaut comme presque
» toutes celles où nous sommes entrés jusqu'à ce jour, puisque
» deux mille soldats de l'armée catholique avaient pénétré par
» la brèche, lorsque l'ennemi capitula, est un exemple frappant
» de notre douceur et de notre modération. Patriotes, nos enne-
» mis, que nous opposerez-vous encore ? Vous nous accusez de
» bouleverser notre patrie par la rebellion et c'est vous qui, sa-
» pant à la fois tous les principes de l'ordre religieux et politi-
» que, avez les premiers proclamé que l'insurrection est le
» plus saint des devoirs ; et d'après ce principe, qui nous justi-
» fierait à vos yeux, si la plus juste cause avait besoin d'être
» justifiée, vous avez introduit à la place de la religion l'athéisme,
» à la place des lois l'anarchie, à la place d'un roi qui fût notre
» père des hommes qui sont nos tyrans. Vous nous reprochez
» le fanatisme de la religion, vous que le fanatisme d'une pré-
» tendue liberté a conduits au dernier des forfaits ; vous que ce
» même fanatisme porte chaque jour à faire couler des flots de
» sang dans notre commune patrie. Ah ! le temps est enfin
» arrivé où les prestiges d'un faux patriotisme vont disparaître :
» le bandeau de l'erreur est à moitié déchiré. O nos concitoyens,
» jugez-nous et jugez nos persécuteurs ! Qu'ont-ils fait ? Qu'ont
» fait vos représentants eux-mêmes pour votre bonheur et pour
» le bien général de la France ? Qu'arracher de vos cœurs les

tion comme ouvertement royaliste. C'était dénaturer singulièrement la première phase de la

» principes sacrés de votre foi ; que s'amasser d'immenses trésors au prix de vos larmes et de votre sang ; que porter la désolation dans le sein de vos familles, entraînant de force, au milieu des camps et des combats, vos frères, vos enfants et vous-mêmes, qu'ils n'ont pas craint d'exposer à mille morts pour assouvir leur rage contre le trône et l'autel ; et pour s'assurer l'impunité de leurs forfaits, ils ont enlevé à la charrue de paisibles cultivateurs, dont les bras assuraient à la patrie sa subsistance et sa vie. Ouvrez donc enfin les yeux, ô Français, rendez-vous à nous, rendez-vous à vous-mêmes ! Eh ! ne seriez vous donc plus ce peuple doux, généreux et sensible ? Ce peuple fidèle à sa religion, idolâtre de ses rois, le peuple de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XII, d'Henri IV, de Louis XVI enfin, dont le fils, ce jeune et tendre rejeton de la famille auguste des Bourbons, prêt à observer les dernières volontés d'un père qui mourut en pardonnant à ses bourreaux, vous tend ses bras, vous ouvre son cœur, et brûle du désir d'être heureux de votre bonheur ! Seriez-vous insensibles à ce langage ? Seriez-vous sourds à la voix de la religion, qui depuis trop longtemps la proie des loups ravissants redemande aujourd'hui ses véritables et légitimes pasteurs ? Non, sans doute, vous êtes nos amis, nos frères ; nous ne sommes qu'un peuple, disons mieux, qu'une même famille. Nos misères, nos jouissances nous sont communes ; réunissons donc ensemble nos efforts sous l'égide du Tout-Puissant, sous la protection d'un père commun. Epargnons, épargnons le sang des hommes et surtout des Français ! Il n'est plus aujourd'hui de place dans l'Etat pour ces êtres froids et égoistes qui, languissant dans une honteuse oisiveté, affectant une coupable indifférence pour l'intérêt général, se tiennent à l'écart, prêts à s'engraisser des débris de la fortune publique et des fortunes privées. Deux étendards flottent sur le sol des Francais, celui de l'honneur et celui de l'anarchie. Le moment est venu de se ranger sous l'un de ces drapeaux ; qui balance est un traître également redoutable aux deux partis. Marchons donc tous d'un commun accord ; chassons ces représentants infidèles qui, abusant de votre confiance, n'ont employé jusqu'ici qu'à des disputes stériles, à des rixes indécentes, et le dirai-je ? à des luttes deshonorantes pour le nom français, un temps qu'ils devaient tout entier à notre bonheur ; chassons ces représentants parjures

lutte, mais en indiquer nettement la conséquence désormais inévitable. Du moment que, par suite de tant de causes dont nous avons résumé le dé-

» qui envoyés pour le maintien de la monarchie, qu'ils avaient
» solennellement jurée, l'ont anéantie, et renversé le monarque
» innocent sur les marches sanglantes d'un trône où ils régnent
» en despotes; chassons enfin ces mandataires perfides et au-
» dacieux qui, s'élevant au-dessus de tous les pouvoirs connus
» sur la terre, ont détruit la religion que vous vouliez conserver,
» créé des lois que vous n'avez jamais sanctionnées, disons
» mieux, que vous eussiez souvent rejetées avec horreur, si votre
» vœu eut été libre, ont fait du plus riche et du plus florissant
» des royaumes un cadavre de république, objet de pitié pour
» ceux qui l'habitent et d'horreur pour les peuples étrangers.
» Que ces àrbres dépouillés de leur verdure, tristes images du
» trône dépouillé de sa splendeur, que ces vains emblêmes de
» de la licence tombent dans la poussière et que le drapeau
» blanc, signe de bonheur et d'allégresse pour les français, flotte
» sur les remparts de nos cités et sur les clochers de nos fidèles
» campagnes.

» C'est alors que fermant le temple de Janus, nous y dépose-
» rons nos armes; c'est alors que terminant une guerre dont les
» défaites ou les triomphes ne sont que de vraies calamités
» pour notre mère-patrie, nous proclamerons avec la paix de la
» France le repos de l'Univers. C'est alors que confondant dans
» l'amour du bien public tous nos dissentiments personnels et
» jusqu'à nos moindres sujets de mécontentement reciproque, de
» de quelque parti, de quelque opinion que nous nous soyons
» montrés, pourvu que nos cœurs et nos mains n'aient point
» trempé dans le crime, nous nous reconcilierons, nous nous uni-
» rons tous au sein de la paix, pour opérer le bien général et
» donner à la France, avec son roi et son culte catholique, le
» bonheur qu'elle attendit en vain de ses représentants infidèles.
» Tels sont, nous osons le répéter et le proclamer haute-
» ment, tels sont nos vœux, tels sont les vœux de tous les
» français; qu'ils osent les manifester et la France est sauvée.

» Fait au quartier-général à Fontenay-le-Comte, ce 27 mai
» 1793, l'an 1er du règne de Louis XVII.

« Bernard de Marigny, des Essarts, de la Rochejaquelein,
» Lescure, Duhoux d'Hauterive, Donnissan, Cathelineau, Stofflet,
» de Dommaigné et autres. »

veloppement, le soulèvement des campagnes de l'Ouest en était venu à constituer une véritable guerre civile, il fallait bien élever drapeau contre drapeau. Dès la fin de 1791, à l'appel coupable des princes, la noblesse de ces contrées avait quitté volontairement le sol de la patrie (1); au cours de 1792, le clergé n'avait pu éviter l'exil ou les fers (2) ; de pauvre laboureurs relevèrent l'étendard royal, que l'implacable logique des événements leur présentait : jamais plus vaillantes mains ne l'ont porté.

Au reste, à partir de ce moment, les états-majors de l'insurrection se remplissent d'ouvriers de la deuxième heure, ralliés autour d'elle par

(1) La liste officielle des électeurs du Poitou comprend trois cent trente personnes (280 hommes, 150 femmes) appartenant à la partie qui fut ensuite le département de la Vendée. Vérification faite du parti qu'embrassèrent ces 280 gentilshommes, il en résulte que :

182 émigrèrent ;
34 prirent part à l'insurrection ;
26 servirent la République ou lui restèrent soumis ;
38 échappent à nos recherches.

Sans attacher à ces chiffres, qui ne regardent qu'un département et ne comprennent pas les non-électeurs, plus d'importance que de raison, mais seulement la valeur d'un calcul de proportion, ils nous semblent néanmoins prouver l'assertion ci-dessus.

(2) Sur sept cents prêtres composant le clergé du département de la Vendée, cinq cent cinquante refusèrent le serment. Nous n'avons pas fait pour eux le même travail que pour les électeurs de la noblesse ; une étude sur ce sujet est d'ailleurs annoncée au public. Mais de plusieurs documents nous pouvons induire, sans crainte d'être contredit, que sur le nombre des insermentés il n'y en avait pas un cinquième resté dans le pays.

sards, 13e et 14e chasseurs, hussards de la légion des Alpes, 16e dragons; enfin trois légions organisées en infanterie, cavalerie et artillerie, légion Germanique, légion du Nord, légion de Rosenthal. L'armée levée par la commune de Paris aux ordres de Santerre : quatorze bataillons, qui prirent par ordre de numéros le nom de bataillons de Paris, soit douze mille bandits, dignes en tout de leur chef, et qu'on appela les héros à 500 livres, du prix qu'ils recevaient pour leur engagement. On eut bien de la peine à les lever, et la Convention fut obligée d'avancer quelques millions (1) pour payer un dévouement que le père Duchêne qualifiait de « b..... patriotique.» Il faut joindre à cela ce qui reste des forces réunies antérieurement et battues pendant le mois de mai, réparties sur toute la circonférence du pays insurgé depuis les Sables jusqu'à Angers, à peu près trente-quatre mille hommes. On arrive ainsi au chiffre de soixante-dix mille combattants, effectif réel de l'armée des côtes de la Rochelle pendant le mois de juin. Non compris bien entendu ces pauvres diables armés de piques, placés en deuxième ligne, conformément à l'arrêté du comité de salut public du 8 mai; car partout où les représentants ne les renvoyèrent pas chez eux, plutôt que de leur laisser dévorer des approvision-

(1) Voir les décrets des 13, 17, 25, 26, 29 mai, 1er, 3, 10 et 20 juin 1793. Nous en passons peut-être, sans compter les sommes payées de ce chef à la commune par certains ministères.

nements déjà si rares, ils finirent par déserter en masse. Mais il ne faut pas oublier en outre environ dix mille hommes de bonnes troupes de l'armée des côtes de Brest qui, opérant sous Nantes aux ordres de Canclaux, tirent des talents de leur général, de leur discipline et de leur courage, une force qui multiplie leur nombre.

Tel est le réseau de fer dans lequel la Vendée va se débattre. Mais cette masse n'est pas complétement organisée, et surtout elle porte dans son sein des dissolvants plus forts que le fer : délégués des administrations de départements, qui s'occupent de tout et brouillent tout ; agents de la commune de Paris ou du pouvoir exécutif, qui sous le nom de commissaires nationaux, d'adjoints de tel ou tel ministre sont les hauts dignitaires d'une certaine police et devant qui tout tremble ; enfin commission centrale des représentants installée à Saumur, convention au petit pied dont chaque membre prétend tout voir, tout savoir et tout pouvoir. « Nous voulons bien » écrivait à un ministre la Société des amis de la liberté des Sables, « que vous nous envoyiez des patriotes ardents, » nous vous le demandons même, mais nous » ne voulons pas qu'ils abreuvent d'amertume les meilleurs patriotes et mettent dans » nos armées l'affreux désordre qui produit toujours les défaites. La probité doit-être le principal caractère de leur mission; et sans ce carac-

» tère auguste, nous ne reconnaîtrons jamais en » eux que des agents criminels de scélératesse et » de dissension (1). » — « Qu'est-ce que des ad- » joints au ministre de la guerre ? » demande un adjudant général, dont la franchise devint plus tard proverbiale, « Sont-ce des ministres ? Sont-ce des » généraux ? êtres amphibies, qui ont deux bou- » ches, deux poches, et n'ont pas deux épées. » (2) — « Je croyais trouver de la fraternité et de » l'honnêteté dans la commission, » écrit un représentant qui n'est pas suspect de modérantisme à un de ses collègues à Paris, « et si on en ex- » cepte Tallien, le reste ne respire que morgue et » despotisme. Le ton le plus brusque, le plus in- » supportable et le moins républicain. Un projet » décidé de tout désorganiser, en contrariant les » généraux en chef pour servir l'animosité parti- » culière des agents du pouvoir exécutif, le mara- » tisme le plus décidé sous le masque du patrio- » tisme, des injures atroces et des provocations » au lieu de discussions calmes » (3). — « Il est certain » disait quelque temps après un avocat de Nantes connu pour son attachement à la révolution, « il est certain que les Nantais ont conçu,

(1) *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française, par un Officier supérieur.*

(2) Lettre de l'adjudant-général Talot au représentant Choudieu, juin 1793. (*Coll. F. Grille.*)

(3) Lettre de Ph.-Ch.-Ai. Goupilleau à Maignen, 14 juillet 1793. (*Pap. Goupilleau.*)

» ont nourri moins de craintes des brigands que
» des projets sinistres de la cour de Saumur, des
» généraux, de leurs états-majors, de ces nombreux
» commissaires, des farouches agents du comité
» du gouvernement, des héros de 500 livres et de
» plusieurs réprésentants délégués dans les dé-
» partements de l'Ouest (1). »

Après avoir travaillé avec les représentants à Niort à débrouiller le chaos et à calmer les agitations qui ont été, dans cette ville, le contre-coup de la prise de Fontenay, Biron part le 2 juin pour Saumur. Il va présenter ses hommages à la commission centrale, aux commissaires, aux délégués et dresser un plan de campagne avec tous ces gens. Après avoir fait repousser un projet qui consiste à évacuer Angers, Niort et Nantes, sous prétexte que l'esprit public y est complétement gâté, et que ces villes n'ont point de fortifications, et à n'avoir qu'une seule armée qui agirait en masse, il parvient à faire adopter le plan suivant. Attaque environnante formée par quatre colonnes de quinze à dix-huit mille hommes qui partiront de Niort, de Thouars, de Doué et des Ponts-de-Cé ; en se rapprochant progressivement dans leur marche elles resserreront les brigands, tandis que la divi-

(1) *Plaidoyer prononcé le 25 frimaire, dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, par le citoyen Villenave, ci-devant adjoint de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure. — A Paris, chez les marchands de nouveautés, an III de la République.*

sion de Boulard coopérera au mouvement, en gardant les côtes et recevant sur la pointe de ses bayonnettes les rebelles refoulés. Ainsi parlait-il, mais on n'eut pas le temps de mettre ce plan à exécution.

Toutes les troupes que nous venons d'énumérer n'étaient pas encore réunies (1). Il n'y avait qu'une dixaine de mille hommes à Niort, six mille à Thouars, seize mille à Saumur et à Doué et quelques mille aux Ponts-de-Cé, quand déjà l'armée vendéenne, forte de vingt-cinq à trente mille combattants accourait sur la route de Cholet à Saumur.

Le général Leygonier, occupant Doué avec huit mille hommes, les avait établis en avant de la ville, dans une ligne de bonnes positions, à Saint-Georges, Concourson, les Verchés. Ses postes avancés à Tremont, en arrière de Vihiers, escar-

(1) L'armée de Paris était la plus en retard. S'il faut croire les paroles échappées à Barère, dans la séance du 2 juin, lorsque l'émeute forçait la Convention à décréter l'arrestation des Girondins, il y avait de bonnes raisons pour cela : « En ce moment, di- » sait-il, sous nos yeux on distribue aux bataillons qui vous en- » tourent des assignats de 5 livres. Ils sont bien coupables ceux- » là qui ont retenu les bataillons qui devaient partir pour la » Vendée, sous le prétexte qu'ils n'avaient point d'armes, tandis » que l'on en trouve tant pour nous ôter notre liberté. » (*Moniteur*, n° 156. — *Journal des Débats et des décrets* n° 259.)
C'était bien une véritable garde jacobine que cette armée de Paris. Etat-major, mode d'enrôlement, solde, uniforme, etc., la différenciaient soigneusement de la ligne, des volontaires et des gardes nationales.

mouchent les 5 et 6 juin, et se replient en bon ordre. Le 7, l'armée est attaquée pendant que son général est à Saumur à la commission centrale, elle est battue, mise en déroute et poursuivie jusque sous le feu de cette ville. Le général Menou, qui commandait par intérim, se hâte d'appeler à lui la division de Thouars aux ordres du général Salomon.

« Il est très-vrai, mon cher Bulkeley, que Mes-
» sieurs de la Rochejacquelein et autres de l'ar-
» mée combinée d'Anjou et de Poitou ont chassé
» les bleus de Doué, après les avoir forcés à Con-
» courson et Tremont. Nous ignorons où depuis
» ils se sont portés, je ne sais si c'est sur Thouars
» ou Saumur. La nouvelle, arrivée officiellement à
» Mortagne, nous dit qu'ils n'ont voulu nommer
» la ville où ils se portent. Pour nous, nous veil-
» lons le plus exactement possible à la garde des
» postes que nous occupons et nous contentons de
» fourrager sur Sainte-Hermine et environs. Hier
» j'étais à Sainte-Hermine ; une heure après ma
» sortie quelques cavaliers bleus y arrivèrent,
» quatre de nos traîneurs leur lâchèrent un coup
» de fusil et en démontèrent un, et vinrent nous
» rejoindre. Quant aux nouvelles étrangères nous
» n'en avons pas plus de confirmation que vous ;
» les dernières que nous avons eues venaient
» de la Guyonniére et de chez M. de Chouppes. On
» nous a assuré que Nantes avait peu de troupes

» ennemies et que la division augmentait chaque
» jour entre les habitants.

» J'ai l'honneur d'être, mon cher camarade, votre
» très-humble et très-obéissant serviteur,

Sapinaud de la Verie.

» Chantonnay, ce 11 juin 1793.

» Royrand est parti ce matin pour Montaigu (1).

L'armée vendéenne s'était portée le 8 à Montreuil; là elle se divisa en deux, pour empêcher la jonction des forces républicaines. Le gros de l'armée marchera sur Saumur, tandis que Lescure et des Essarts qui commande les gens de Bonchamps, retenu par une blessure, marcheront sur Thouars.

Salomon arrivait en toute hâte, sa colonne est attaquée au moment où elle allait atteindre Montreuil; il n'a que le temps de se jeter sur le bord de la route; la nuit tombait lorsque le combat s'engagea. Formés en carrés, la 35e division de gendarmerie, la légion de Rosenthal, un bataillon du Calvados, deux de la formation d'Orléans, et quelques autres se défendent avec la même vigueur qu'ils sont attaqués. Pendant plusieurs heures on se fusille presque à bout portant, sans céder de part ni d'autre. Enfin le général républicain, voyant ses soldats décimés sans espoir de vaincre, bat

(1) « A monsieur de Bulkeley, commandant à la Roche-sur-Yon. »
(*Papier Goupilleau.*)

en retraite sur Thouars et Parthenay, emmenant un grand nombre de blessés. Une masse de cadavres des deux partis jonche le théâtre de cette lutte terrible. Mais un important résultat est acquis pour Lescure qui le lendemain, dans l'après-midi, prendra la plus grosse part à l'attaque de Saumur.

Cette ville placée dans l'angle formé par la Loire et le Thouet, près de leur confluent, était dans la position la plus favorable pour être défendue avec succès. Du côté de la Vendée, elle était couverte par le Thouet, dont il fallait enlever le passage au pont Fouchard, opération dangereuse et qu'un camp appuyé sur des redoutes construites à une demi-lieue en avant sur la butte de Bournan semblait rendre impraticable. De l'autre côté du Thouet et sur ses bords, un chemin suivant une coulée de prairies, et venant du bourg de Varrains, était commandé par les hauteurs en amphithéâtre qui, sur leur versant opposé, dominent le cours de la Loire, et sont couronnées par le vieux château et de nombreux moulins. Une redoute avait été construite à la sortie du faubourg de Nantilly, pour défendre le chemin de Varrains, et l'on ne doutait pas que des troupes disséminées dans les clos de vignes entourés de murs qui couvrent les pentes des hauteurs, soutenues par le feu du château et par celui de quelques pièces en batterie sur les buttes, ne rendissent ce côté presque aussi difficile à forcer que l'autre.

L'armée vendéenne divisée en trois colonnes arriva par les deux rives du Thouet. Deux d'entre elles assaillirent à droite les hauteurs du château et la redoute de Nantilly, tandis qu'à gauche Lescure, après avoir tourné le camp de Bournan, attaquait le pont Fouchard. Sur les trois points la lutte fut vive, meurtrière, mais de peu de durée, sans doute à cause de l'impétuosité de l'attaque et des mauvaises dispositions de l'armée républicaine, dont une partie renfermée dans le camp de Bournan ne prit à vrai dire nulle part à l'action. Les hauteurs, moins le château, furent emportées sans trop de peine par Cathelineau et Stofflet. La Rochejaquelein enleva d'assaut la redoute du chemin de Varrains. Lescure, quoique blessé, après avoir pris et perdu le pont Fouchard, ramena ses hommes à la charge et finit par en rester maître. Ce fut sur ce point que le combat fut le plus acharné. Vainement le général Coustard, qui commandait à Bournan, voulut s'y porter avec ses troupes ; composées en majeure partie des bataillons de Santerre, elles ne voulurent pas obéir, et l'un d'eux le 5e de Paris refusa non seulement de marcher aux ordres du général, mais les soldats lui tinrent la bayonnette sur la poitrine pendant plus d'un quart d'heure, en le menaçant de le mettre à l'embouchure d'un canon. Après trois heures de combat Saumur est pris. La Commission centrale s'enfuit à tire d'aile sur la route de Tours ; une partie de l'ar-

mée la suit en désordre; le reste est cerné dans le château, ou canonné de loin dans le camp de Bournan qui fut évacué sur Angers pendant la nuit. Le lendemain, la garnison du château capitula et sortit avec quelques-uns des honneurs de la guerre.

Cette série de défaites coûtait à la République quatre à cinq mille tués ou blessés, au moins autant de prisonniers, soixante-dix pièces de canon, des milliers de fusils et des magasins abondamment approvisionnés en blés, poudre, salpêtre, eaux-de-vie, effets de campement, d'équipement, etc., etc.

Deux jours après la prise de Saumur, les chefs qui s'y trouvaient mirent à exécution la nomination résolue à Fontenay d'un commandant supérieur. Toutes les voix se portèrent sur Cathelineau, il fut nommé « général en chef des armées catholi- » ques et royales. » Remarquable enseignement dans l'histoire de cette lutte, qui mettait aux prises une armée prétendue aristocratique, commandée par Jacques Cathelineau l'ancien colporteur, avec deux armées démocratiques, commandées par les ci-devant duc de Biron et marquis de Canclaux.

L'armée du centre s'empressa de reconnaître cette nomination. Mortagne et Beaupréau devinrent les deux places d'armes du pays insurgé, où l'on envoya toutes les dépouilles conquises à Saumur. Mortagne surtout acquit une grande impor-

tance parce qu'on y plaça le dépôt de l'artillerie. Des moulins à papier qui étaient dans les environs furent employés à la confection des poudres, et la fabrication très-lente jusqu'alors, puisqu'on y broyait les matières à la main, y prit désormais de grandes proportions. A force d'industrie, on finit par y organiser à peu près presque tous les services nécessaires à celui d'une armée. On y forma aussi quelques compagnies régulières avec des déserteurs et des prisonniers qui déclarèrent vouloir combattre la République. La plupart sortaient des Suisses et se souvenaient du 10 août.

En dehors de ces préoccupations de détail, les chefs réunis à Saumur étaient convenus d'attaquer Angers, pour de là se porter sur Nantes. Pendant ce temps, dans un conseil de guerre, tenu à Angers, les généraux républicains déclaraient ne pouvoir défendre cette ville contre des forces supérieures avec « quatre à cinq mille hommes environ, parmi » lesquels il s'en trouvait une partie qui, comme » les bataillons de nouvelle levée de Paris, ne » voulaient pas se battre et contribuaient par leur » conduite et leurs propos à désorganiser tous les » autres bataillons et excitaient à la désertion (1). »

(1) *Adresse des administrateurs du département de Maine-et-Loire à leurs concitoyens de tous les départements. — Du Lion d'Angers, 15 juin 1793.*

Une proclamation du Conseil général de la commune d'Angers du 30 novembre 1793 revient sur ces circonstances dans le même sens et en termes encore plus vifs.

En conséquence, Angers fut abandonné le 13 par les troupes et les autorités constituées. A cette évacuation se rapporte le billet suivant adressé par Sapinaud de la Verie à Bulkeley, deux lignes qui peignent l'homme et les circonstances :

« Mon cher Bulkeley, on nous assure Angers » évacué, les prisonniers libres. Vive le cheva- » lier de la Grandière.

» Sapinaud de la Verie (1). »

C'était une erreur, car le même jour il écrivait :

« Je crains bien, mon cher Bulkeley, que mon » peu de mots ne soient malheureusement pas » vrais. Mme de Boishuguet me marque d'hier » qu'Angers était effectivement évacué, mais que » l'on avait emmené les prisonniers soit à Châ- » teau-Gontier soit à Nantes. L'armée d'Anjou » était dans Saumur samedi dernier. Nous avons » un de nos officiers en route pour se rendre au- » près d'elle. Hier j'expédiai un courrier à M. de » Bonchamps pour le même objet. Il m'est im- » possible de vous faire passer la relation de l'af- » faire de Saumur n'en pouvant découvrir aucune. » Je vous ai marqué en substance ce qui en était.

» Votre bon ami.

» Sapinaud de la Verie.

» Chantonnay, ce 17 juin 1793.

(1) (*Pap. Goupilleau.*) M. de la Grandière était un gentilhomme d'Anjou, leur parent et ami commun, détenu nous ne savons sous quel prétexte.

» Je ne manquerai pas de vous prévenir lors-
» que nous nous porterons chez vous. Ce ne sera
» pas aussi vite que je le comptais hier (1). »

En effet, Cathelineau avait fait prévenir Royrand de surveiller avec Lescure l'armée de Niort et s'était mis en marche sur Angers.

Que faisait donc cette armée de Niort? Biron, sentant qu'il jouait sa tête contre un succès, s'épuisait en vains efforts pour organiser un corps d'armée qui ne fut pas inévitablement destiné à une défaite. Les soldats des bataillons de la formation d'Orléans, qui se battaient depuis un an aux frontières, sans solde, souvent sans souliers et sans chemises, arrivaient couverts des plus glorieuses guenilles et prêts à se battre tout aussi bien. Mais la comparaison de leur état avec celui des bataillons de Paris, pourvus de tout, bien habillés et cousus d'assignats, les indisposait singulièrement. Les représentants, réunis à Niort, écrivaient, le 4 juin, à leurs collègues de la commission centrale à Saumur, qu'ils avaient à lutter contre les prétentions des troupes venant du nord et des Ardennes. « La facilité, disaient-ils,
« avec laquelle nos collègues réunis à Tours ont
» cédé à leurs demandes d'argent, et les promes-
» ses qu'ils leur ont faites que nous leur fourni-

(1) « A monsieur Bulkeley, commandant de l'armée catholique
» à la Roche-sur-Yon. »
(*Pap. Goupilleau.*)

» rions ici tous les objets dont ils ont besoin, nous » mettent dans le plus grand embarras. Nous » avons eu bien de la peine à calmer la fermen- » tation (1). » Le 18, mêmes plaintes des mêmes aux mêmes, et il y en avait bien d'autres. Les vivres étaient d'une rareté extrême. La crise des subsistances, qui allait aboutir peu après à la loi du maximum, était dans toute sa force (2). Le ministre de la guerre ne répondait à aucune lettre, n'envoyait pas d'effets d'équipement, d'armement ni de campement. Ce qui avait été envoyé au commencement de mai avait été accaparé par la Commission centrale et était tombé au pouvoir de l'ennemi avec Saumur. Nuls moyens de transport; pas de quoi porter les rations de pain pour quatre jours d'une colonne active. En outre des administrations de départements, effrayées de se voir sans garde-nationale et sans troupes, au milieu de crises de toute sorte, arrêtaient et retenaient des corps entiers. Quelques Conventionnels réunis à Niort travaillaient en vain de toutes leurs forces. Leurs réquisitions, par exemple, de toutes les voitures et charrettes des départements voisins, échouaient devant leur

(1) *Pap. Goupilleau.*

(2) On peut voir en particulier dans les registres des délibérations de la commune de Niort à quel point s'y faisait sentir cette crise, dont il faut étudier l'importance et le développement dans l'histoire générale de la Révolution.

emploi forcé au transport des grains ; leur correspondance avec leurs collègues en mission dans ces départements et les autorités de plusieurs districts démontre clairement leur bonne volonté mais leur impuissance forcée (1).

Pour toutes ces raisons, Biron ne pouvait encore se porter en avant. Le mois de juin se passa à inspecter les principaux points de son commandement, à faire passer des renforts à Luçon et aux Sables qui escarmouchaient tous les jours avec l'ennemi, (ce dernier poste notamment en réclamait à force, la reprise de Machecoul par Charette, le 11, lui donnant les plus graves inquiétudes) enfin à exécuter quelques expéditions heureuses sur Coulonges et le Busseau, entrée du Bocage du côté de Niort.

L'armée battue à Saumur se réorganisait à Tours, rien ne s'opposait donc à la marche de Cathelineau. Après avoir occupé Angers, les 23 et 24 juin, il dépêcha vers Charette et Royrand, pour qu'ils l'aidassent par des diversions, et continua sa marche sur Nantes, devant laquelle il arriva le 28, avec quinze à seize mille hommes, presque tous

(1) Ce tableau, que nous sommes loin de forcer, est extrait littéralement de la correspondance des représentants, entre autres des lettres de Ph. Ch. Ai. Goupilleau à Maignen en date des 3, 11, 13, 15 et 20 juin, 13 et 18 juillet. Les séances de la Convention des 25 et 26 juillet 1793 peuvent aider à se faire une idée de ce qu'était le ministre de la guerre d'alors.

Angevins, et une très-nombreuse artillerie. Sapinaud écrivait quelques jours avant :

« Nous venons de recevoir la visite de M. de
» Marigny qui a paru surpris que nous ne sus-
» sions pas l'heureuse nouvelle que vous nous
» apprenez. Nous n'avons encore rien vu de l'ar-
» mée sortie de Niort, nous ne savons ce qu'elle
» est devenue, quoiqu'on la présume avoir
» pris la route de Paris par Saint-Jean-d'Angely.
» Quant à vos prisonniers, je me suis informé au
» commandant des Essarts, de la quantité de pri-
» sonniers qu'ils avaient chez eux, il m'a répondu
» qu'ils en avaient beaucoup, je vois qu'il est dif-
» ficile de les placer là.

» J'ai l'honneur d'être, avec un sincère atta-
» chement, mon cher Bulkeley, votre serviteur
» et ami,

» Sapinaud de la Verie.

» Chantonnay, ce 24 juin.

» Je prévois que l'intention de nos messieurs
» d'Anjou est d'attaquer Niort et Nantes cette se-
» maine (1).

Charette et Royrand répondirent à l'appel qui leur était adressé. Le premier, chassant devant lui l'adjudant-général Beysser, se porta sur Nantes

(1) « A monsieur Bulkeley, commandant à la Roche-sur-Yon. » (*Pap. Goupilleau.*)

avec la meilleure partie de ses forces, le deuxième essaya de s'emparer de la ville de Luçon.

L'affaire de Nantes est bien connue. Cette riche et populeuse cité, assise sur la rive droite de la Loire et les îles qui divisent son cours en plusieurs bras, était, alors comme aujourd'hui, une ville ouverte. Mais dans la prévision de l'attaque les ponts qui conduisent sur la rive gauche avaient été coupés, les faubourgs barricadés; on y avait établi des retranchements et des batteries, préparé en un mot tout ce que la défense la plus énergique peut utiliser pour combattre pied à pied.

Le 29 au matin, l'attaque commença sur les deux rives de la Loire.

Sur la rive gauche, Charette ne put enlever le faubourg du pont Rousseau, dont la prise ne lui eût pas du reste assuré le passage du fleuve ; il borna donc sa diversion à une canonnade très-vive dirigée contre la ville. On ne s'explique point qu'il n'ait pas prévu combien elle serait insuffisante.

Sur la rive droite, ce fut différent. Les Vendéens arrivèrent par les trois routes de Vannes, de Rennes et d'Angers, qui sortent de la ville de ce côté. Ils ouvrirent le feu sur ces trois points, le gros de leurs forces et leur attaque principale se portant, toutefois, sur la route de Rennes, placée au milieu des deux autres. Pendant toute la matinée ils firent des progrès rapides, mais arrivés aux faubourgs le combat devint furieux par suite de

l'impétuosité de l'attaque et de la ténacité de la défense. Sur presque tous les points, c'est à coups de bayonnettes et de crosses de fusil qu'on s'attaque et qu'on se défend ; chaque enclos, chaque jardin, chaque maison, est le théâtre d'une lutte acharnée dans laquelle on se bat corps à corps. Baco, le maire de Nantes, blessé, mais se faisant porter sanglant sur un tombereau, élève le courage de tous les habitants à la hauteur du sien ; ils rivalisent avec les troupes, que Canclaux anime et dirige au plus fort de la mêlée. Pendant dix heures dure cette lutte horrible, les paysans gagnent toujours du terrain, mais contre des obstacles si répétés, des forces supérieures en nombre, ils n'avancent plus que lentement; ils vont pourtant arriver sur la place de Viarmes, d'où ils prendront à revers les routes de Vannes et d'Angers et pourront pénétrer dans l'intérieur de la ville. Cathelineau voit qu'il faut briser par un effort suprême les dernières résistances d'un ennemi haletant, il enlève ses hommes et se précipite à leur tête sur le 109e, dernier rempart vivant qui lui reste à renverser. Ce brave régiment pressé, refoulé, est obligé de reculer et les vendéens se précipitent sur la place; mais un cri se fait entendre, Cathelineau est tombé frappé par une balle ; ses soldats l'entourent, l'emportent en poussant des cris de désespoir, et découragés refusent de continuer leurs efforts. En vain les autres chefs

veulent les ramener au combat, la balle qui a frappé Cathelineau a décidé du sort de la journée, et un dernier retour offensif des Républicains délivre bientôt la ville de Nantes. Le lendemain les assaillants se retiraient sans être poursuivis.

Nous ne savons quelles furent les pertes réciproques dans cette journée. Canclaux, véridique dans ses rapports, dit à ce sujet, dans celui qu'il adressa au ministre de la guerre : « Un feu de » mousqueterie et de canon presqu'à découvert, » qui a duré quinze heures, n'a pu que nous cau- » ser beaucoup de pertes, celle de l'ennemi doit » être très considérable (1). »

Cette victoire de Nantes fut pour la République un événement d'une importance incalculable. Il est impossible de prévoir comment les Vendéens auraient pu être soumis s'ils avaient pris Nantes, la Bretagne se soulevant infailliblement à leur contact, et alors que la France entière était si agitée par le dénouement de la lutte entre la Gironde et la Montagne.

Quelques détails sur l'attaque de Luçon, bien qu'elle fût très loin d'avoir une importance de ce genre, mais qui par cela même est peu connue. Elle était dirigée par Sapinaud auquel Royrand s'en rapportait entièrement.

(1) *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française, par un officier supérieur.*

Luçon est dans une vaste plaine unie et découverte. Le 28 juin, quatre à cinq mille paysans réunis la veille à Bournezeau, débouchèrent dans cette plaine, après une marche longue et pénible. Ils attaquèrent vers cinq heures du soir l'armée Républicaine, aux ordres du général Sandos, qui prévenue les attendait rangée en bataille, la droite au bois de Sainte-Gemme et la gauche en avant de la ville. Après une courte canonnade, Sandos effrayé envoie à ses colonnes l'ordre de battre en retraite, et à la tête d'un bataillon placé à l'extrême gauche sur la route des Sables, il rentre dans Luçon et s'enfuit. Mais le centre et la droite n'exécutent pas cet ordre. Un officier intelligent et énergique, Lecómte, commandant du bataillon le Vengeur (1), les réunit et à leur tête prend résolûment l'offensive contre le centre de l'ennemi. Celui-ci résiste quelque temps; mais il finit par ployer sous les efforts répétés de plusieurs charges fournies par la gendarmerie, au moment où le poste républicain du Port-la-Claye, arrivant sur le théâtre du combat, tournait leur aile droite; alors les paysans lâchent pied et tous les efforts ne peuvent arrêter la déroute. Resté le dernier sur le champ de bataille, Sapinaud, avec une poignée d'hommes, protégea cette fuite jusqu'au pont de Mainclaye, et ne fut sauvé que

(1) Volontaires de la Charente et des Deux-Sèvres.

par les ombres de la nuit. Il avait perdu deux à trois cents hommes, une pièce de quatre et son caisson abandonnés dans les blés, et quelques charrettes chargées de munitions ; les pertes des vainqueurs, que le rapport de Sandos déclare être de trois hommes et quelques blessés, ne laissèrent pas que d'être assez fortes aussi. (1)

Si l'on n'éprouvait pas un véritable remords à rire au récit d'une lutte dans laquelle il ne coulait que du sang français, nous citerions le rapport de Sandos sur ce combat ; c'est un monument d'ineptie et de lâcheté, le plus grotesque qui se puisse imaginer. Mais peut-on s'empêcher de faire un triste rapprochement : la Convention accorda, sans la moindre observation, les honneurs de l'insertion au bulletin à ce triste rapport (2), et lorsqu'un peu plus tard Baco, l'intrépide maire de Nantes, parut à sa barre, à peine remis de ses blessures, il fut conspué, honni, par les tribunes et la Montagne (3).

(1) Le chiffre en fut soigneusement caché. Mais dans tout combat il faut admettre une proportion entre le nombre des tués et des blessés; et on peut s'assurer, en compulsant les registres de la commune et de l'état-civil de Luçon, que le nombre de ces derniers, qui succombèrent aux suites de leurs blessures, fut considérable, sans parler de l'évacuation de l'hôpital militaire sur la Rochelle, à cause de son encombrement.

(2) Séance de la Convention, du 3 juillet.

(3) Séance de la Convention, du 2 août. Il fut même envoyé à l'Abbaye, pour « avoir fait outrage à la Représentation nationale. » Attaqué successivement par cinq orateurs de la Montagne, le der-

Pendant ces événements l'avant-garde de l'armée de Niort s'était enfin mise en mouvement (24 juin). Le fougueux Westermann qui la commandait s'avance au pas de charge, à la tête de cinq mille hommes. Dans une attaque de nuit, il s'empare de Parthenay, où il a reçu l'ordre de s'établir et la promesse de recevoir des renforts. Mais, emporté par son ardeur, il court en avant sans les attendre. Le 1er juillet, il culbute quelques rassemblements à Amaillou, livre le pays aux flammes et au pillage, prend Bressuire le 2, Châtillon le 3, après deux autres combats assez vifs. Mais à la lueur des incendies les paysans accourent exaspérés, il est attaqué avec fureur le 5 dans Châtillon et battu à plate couture; sa petite armée est écrasée tout entière. (1)

A la nouvelle de ce désastre, Biron, qui ne cessait d'être dénoncé à la tribune de la Convention, donne sa démission; elle n'est pas acceptée. Mais quelques jours après une autre bombe éclate sur sa tête:

nier l'accusa d'avoir trahi au siége de Nantes. « Tu en as menti, » J.. f..... » s'écria Baco, en menaçant du geste le calomniateur.

(1) On peut se faire une idée de cette boucherie par le rapport du Lieutenant-Colonel d'un bataillon de la formation d'Orléans. Cet officier, nommé Friederichs, blessé lui-même, écrivait: « Le » quatorzième bataillon était composé de 469 hommes, officiers » compris; après la désastreuse affaire de Chatillon, il a été ré- » duit à 17 hommes, officiers compris. Sur ces dix-sept, treize ont » été blessés; quatre seulement ne le sont pas. »

(Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française, par un officier supérieur.)

un nommé Rossignol, la veille septembriseur, ce jour-là lieutenant-colonel de la 35e division de gendarmerie, et qui demain sera général, Rossignol a été arrêté, parce qu'il prêchait dans les cabarets l'indiscipline et le pillage à ses soldats; on lui met sur le dos l'ordre de cette incarcération, levée bientôt par un décret de la Convention elle-même (1). C'en était fait du malheureux Biron; deux jours après il était rappelé par un autre décret (2), le tribunal révolutionnaire se chargea du reste.

On comprend, sans qu'il soit utile d'y insister, les divisions et les tiraillements produits dans l'armée des côtes de la Rochelle par ces incidents (3). Mais il faut remarquer les mêmes effets, amenés par d'autres causes dans le camp Vendéen.

(1) Séance de la Convention du 9 juillet.

(2) Séance de la Convention du 11 juillet.

(3) Garnier et Mazade, représentants en mission à Saintes, écrivaient le 23 juin, au Comité de salut public : « Quand les Com-
» missaires entendent la calomnie, sous prétexte de patriotisme,
» dénigrer au hasard et généraux et commissaires, certes ils le
» disent avec courage, c'est vouloir perdre la liberté de son
» pays. »

Goupilleau de Montaigu, écrivait le 13 juillet, « je vois avec une
» douleur infinie qu'il existe un système de dénonciation et de
» persécution contre les généraux qui se comportent le mieux;
» cela vient de ce que tout le monde veut commander, qu'il n'est
» pas de sous-lieutenant qui ne voulut être général, que les gé-
» néraux en sous-ordre ne cherchent qu'à supplanter le général
» en chef dans l'espoir de lui succéder; il n'y a pas jusqu'à Ron-
» sin qui y aspire, Ronsin qui ne prend pas même la peine de
» voiler son animosité et dont l'entourage révolte ici tout le
» monde. Il n'est pas de moyen plus propre à tout désorganiser
» et à perdre la République. » (*Pap. Goupilleau.*)

A l'Ouest du pays insurgé, Charette achevait de réunir dans sa main le commandement de tous les corps disséminés des Sables à Nantes, et s'en occupait exclusivement; au centre Royrand et Sapinaud, son conseil et son premier lieutenant, ne cherchaient qu'à abdiquer en faveur d'une action commune leur action particulière, et à devenir le trait d'union du marais Vendéen et du bocage Angevin. Sur ce dernier point, les petites intrigues qui s'agitaient dans le sein du conseil supérieur, l'action de plusieurs chefs subalternes qui cherchaient à faire de ce conseil le point d'appui de leurs jalousies ou de leurs ambitions, jetaient un désordre extrême dans toutes les délibérations. On en jugera par la lettre suivante adressée à Sapinaud par un officier de son armée qu'il avait envoyé à Châtillon dans les premiers jours de juillet. M. de Cumont, ainsi s'appelait cet officier, après avoir donné dans une lettre très-courte quelques explications insignifiantes sur sa mission, ajoutait au revers :

« Ayant écrit sous les yeux de vingt-cinq person-
» nes je n'ai pu vous dire mes remarques que voici :
» Il m'a paru régner un très-grand désordre dans les
» délibérations de nos collègues, dont aucuns ne sont
» d'accord et c'est une vraie pétaudière ; on me
» renvoyait de Caïphe à Pilate, et je vous avoue
» que ma mission m'a fort ennuyé. Il se faisait rap-

» saudi sur rapsaudi; on me parlait toujours de
» plan qui variait à chaque instant; on me té-
» moignait de la surprise de la lettre de M. d'El-
» bée, qu'on regardait amphibologique; enfin j'ai
» eu le bonheur d'intéresser M. Donnissan,
» homme réfléchi et très-honnête, qui m'a dit que
» l'on faisait un rassemblement ici, à Châtillon,
» vendredi prochain, pour aller sur Parthenay,
» pour couper sur cette route trois ponts, afin
» de mettre ce pays à couvert. Cette opération
» faite, il regarde impossible à Biron d'oser mar-
» cher sur ces parages, sans être sûr de la défaite
» totale de ses troupes. Si le rassemblement est
» considérable, la grande armée se portera sur
» Niort par la traverse. Il lui faudra cinq jours
» pour arriver à ce point. C'est toujours M. Don-
» nissan qui parle. Il voudrait, s'il vous est possi-
» ble d'avoir des forces jointes à celles de
» M. Charette et autres, que nous nous porterions
» sur Fontenay, pour inquiéter nos ennemis. J'ai
» fait mes observations, qui sont que je ne croyais
» pas prudent d'aller à Fontenay, ayant nos enne-
» mis sur Luçon et autres points adjacents; l'avis
» serait de les forcer, mais vous savez que nos
» forces ne nous permettent guère cette entreprise,
» et notre mouvement, pour être combiné avec
» celui de M. Donnissan, ne doit avoir lieu qu'au
» cas qu'on attaque Niort, et cela me paraît souf-
» frir de grandes difficultés de tous côtés. Vous

» jugerez, Messieurs, ce que vous avez à faire de » mieux pour l'avantage de notre cause. M. Donnissan m'a promis et repromis qu'il vous ferait » part, par écrit, du parti qui serait pris aussitôt » qu'il sera arrêté. M. de Marigny ne se fait guère » plus de partisans parmi ses collègues qu'il ne » s'en est fait chez nous. MM. des Prez, de » Denan et Bejarry sont ici. J'ai refusé de dîner » dans la maison où ils sont, pour vous faire part » de ce qui m'a été dit. M. l'Evêque se mêle » du spirituel et du temporel, ce qui déplaît à » plusieurs de ces messieurs, particulièrement à » M. Donnissan, qui m'a dit, en me communiquant » un interrogatoire qu'a fait subir Monseigneur à » un prisonnier : Ah! que chacun serait bien » dans sa place! Je vous rejoindrai le plus tôt possible, mais il me faut un couple de bonnes » nuits, et à peine ai-je trouvé un lit chez moi ; » tout y a été mis sans dessus-dessous par la peur » seulement. J'ai été fort aise d'apprendre, par le » retour du courrier qui avait été vous faire part » de la victoire de Châtillon, qu'il n'y avait rien » de neuf à Chantonnay : je vous embrasse, mon » cher tonton; tâchez de lire mon griffonage à » M. de Royrand. Je vais manger un morceau, » puis dormir et me rendre chez moi.

» Cumont.

» A une heure après midi, ce 9 juillet 1793. » (1)

(1) *Pap. Goupilleau.*

Pour ce qui est des opérations militaires, ces incertitudes ne durèrent pas ; car désormais à peine la Vendée a-t-elle repoussé une attaque, qu'une autre lui succède.

Les forces réorganisées à Tours, sont revenues à Angers. Dix-neuf mille hommes, avec une nombreuse artillerie, sous le commandement du lieutenant-général la Barolière, vont attaquer par Brissac, malgré un plan différent bien combiné à Angers, le 9, entre Biron et Canclaux. La Commission centrale suit l'armée, elle venge les défaites précédentes. — Arrêté du 8 juillet : établissement d'un Comité de surveillance, pour rechercher et faire arrêter les suspects. — Arrêté du 10 juillet : établissement d'une commission militaire, qui jugera sans désemparer, statuera sans appel, et dont les arrêts seront publiés et exécutés dans le même jour. — Arrêté du 17 juillet : renvoi devant le tribunal révolutionnaire de Paris, des membres du conseil municipal provisoire établi à Saumur par les brigands. etc. etc. — Et dans les intervalles, elle compose pour se délasser un petit journal (1).

(1) Le *Courrier de l'armée des Côtes de la Rochelle, publié par les citoyens Richard, Choudieu, Bourbotte, Turreau et Tallien, Représentants du Peuple, formant la Commission centrale établie par la Convention nationale, près cette armée. — A Angers, de l'imprimerie nationale, chez Mame, imprimeur de la Commission centrale.*

Ce doit être une rareté bibliographique de premier ordre que la collection complète de cette feuille, où on trouve mêlés à tous les

Pendant ce temps la Vendée moissonnait, Cathelineau allait rendre le dernier soupir, et l'armée républicaine s'avançait.

L'été de 1793 fut très-chaud. Les travaux de la récolte, commencés de bonne heure, occupaient tous les paysans; par suite les rassemblements s'effectuaient difficilement (1). Quelques milliers

arrêts de proscription cités ci-dessus de fades madrigaux en l'honneur de la « sainte Montagne: » Les plus importants catalogues de documents sur la Révolution, tels que ceux de Deschiens, de la Bédoyère, etc. n'en font point mention.

(1) Lettres de Goupilleau de Montaigu à Maignen, des 14, 18, 22 juillet. Ce ne sont plus les billets si simples du commencement de l'insurrection (v. p. 76, 78) qui appellent aux armes, ce sont des imprimés dans le genre du suivant :



DE PAR LE ROI.

Il est enjoint à tous les habitans de la paroisse de *la Jaudonniere* en état de porter les armes, de se trouver *samedy* a *Chantonnay* avec leurs armes en bon état, et le plus de pain qu'ils pourront, pour être prêts à marcher de suite où besoin sera. Tous ceux qui refuseront de marcher, ou qui n'apporteront pas à l'armée les fusils et munitions qu'ils ont

d'hommes se réunissent pourtant et le 15 se jettent sur l'armée républicaine, campée à Martigné-Briant. Ils ont d'abord l'avantage, mais après quelques heures d'une lutte très vive, tournés et chargés en queue par les 8e et 9e Hussards, ils sont repoussés et se retirent en désordre, mais sans être inquiétés. Pertes sérieuses des deux côtés.

chez eux, seront punis comme rebelles à la Religion et au Roi, et désobéissans aux chefs des armées Catholiques et Royales.

Les officiers seuls du Conseil provisoire resteront à leur poste pour l'utilité publique, et tiendront la main à l'exécution de la présente, sous leur responsabilité.

A *Chantonay* ce *huit aoust* 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

N. On ne demande absolument que les gens de bonne volonté, point de piques, le moins que l'on pourra.

Par MM. du Conseil de guerre

Verteuil.

Tous ceux qui auront caché leurs armes, et qu'elles se trouveront, elles seront confisquées au profit de la personne qui les trouvera et condamnés en même temps à trente livres d'amende.

Verteuil.

Les chefs Vendéens s'empressent de courir dans leurs cantons pour rallier plus de monde et faire tête à ce nouvel orage. Avant de se séparer, toutefois, ils avaient reçu la nouvelle de la mort de Cathelineau, expiré le 14, et le bulletin suivant fut expédié à tous leurs collègues :

« Extrait des arrêtés du conseil de Guerre de la » grande armée Catholique et Royale, du 16 juil- » let 1793.

» Il a été arrêté qu'il serait tenu à Châtillon, » vendredi prochain, 19 du courant, un conseil de » guerre, composé d'officiers députés des armées » Catholiques et Royales de tout le pays fidèle au » Roy, à raison d'un seul officier député par deux » mille hommes de rassemblement, pour procéder » à la nomination d'un général en chef pour tou- » tes les différentes armées, lesquelles à l'avenir » ne formeront sous le commandement du général » élu qu'un seul et unique corps d'armée, distri- » bué en autant de divisions qu'il existe mainte- » nant d'armées particulières.

» Arrêté en outre que Messieurs les commandants, » à qui leur position relativement à l'ennemi ne per- » mettra pas d'envoyer des députés, soient invités à » faire passer sous leurs sceaux privés au conseil su- » périeur, séant provisoirement à Châtillon-sur- » Sèvre, un écrit qui contienne leurs intentions » et leurs vues sur la nomination du général.

» Arrêté que les chefs commandants de corps au-

» dessous de deux mille hommes enverront seu-
» lement un seul officier chargé d'exprimer leurs
» vœux et leur choix. Chaque votant nommera
» quatre sujets à cette place et celui qui sur la to-
» talité des voix aura réuni le plus de suffrages
» sera proclamé général en chef.

» A S[t]-Pierre de Chemillé, ce 16 juillet 1793.

» D'Elbée. — De Beauvollier l'aîné. —
Chevalier des Essarts.

» Ledit arrêté soumis à l'adhésion des chefs par-
» ticuliers des armées catholiques et royales.(1) »

Circulant de cantonnements en cantonnements, ce bulletin était envoyé par Chantonnay à la Roche-sur-Yon.

» Je joins à ma réponse, Monsieur, copie de
» l'invitation de MM. de la grande armée; je
» crois la proposition de ces messieurs essentielle,
» même nécessaire au bien de la cause commune.
» Faites passer le plus promptement cette invi-
» tation à Messieurs de la Voyrie, de Lhomer et au-
» tres de nos confrères les plus voisins de vous. Nous
» n'avons rien de neuf ici. Le rassemblement de
» nos ennemis continue toujours et même il sem-
» ble qu'ils se soient rapprochés de nous, nos trois

(1) *Pap. Goupilleau.*

» dernières découvertes ayant vu de leurs pa-
» trouilles à l'entrée de Féoles.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre con-
« frère et serviteur,

» Sapinaud de la Verie.

» Chantonnay, ce 18 juillet 1793.

» Nous vous remercions de la bonne nouvelle
» que vous nous apprenez. (1) »

L'armée de Royrand députa Messieurs de La Verie et de Vaugiraud pour prendre part à ce vote, à la suite duquel d'Elbée fut élu général en chef.

L'armée républicaine avançait lentement ; le 17 au matin elle occupa Vihiers. Tous les paysans du voisinage, restés à leurs travaux, accoururent et lui livrèrent un combat acharné qui dura toute la journée, mais dans lequel ils ne purent reprendre le bourg. Loin de se décourager, ils revinrent à la charge le lendemain avec plus de fureur, et cette fois La Barolière fût vaincu. Son armée est mise en déroute complète, et s'enfuit dans toutes les directions, à Chinon, à Saumur et à Tours. Neuf jours après, la commission centrale des Représentants, qui s'était sauvée jusqu'à Tours, écrivait à ses collègues de Niort : « Nous ne pou-

(1) « Messieurs les commandants à la Roche-sur-Yon.
(*Pap. Goupilleau.*)

» vons concevoir encore notre défaite. Il est cer-
» tain que l'ennemi n'était pas, à moitié près, si
» fort que nous (1). » Voici le bulletin de ce combat d'après Sapinaud de la Verie :

« Jeudi, l'armée commandée par MM. Piron, Mar-
» sanges, Forestier et deux capitaines allemands a
» attaqué les bleus en nombre supérieur. Elle leur
» a tué malgré cela quinze cents hommes, fait trois
» mille prisonniers, pris vingt-quatre pièces de
» canons, vingt-neuf caissons bien garnis et beau-
» coup de bœufs, et cela à Vihiers. On nous apprend
» que la levée de paysans faite pour Luçon s'est dis-
» sipée en partie, que M. de Custine est passé avec
» mille hommes du côté des Autrichiens. Demain
» M. de Cumont nous arrive avec trois pièces de
» canon et un caisson bien garni.

» Chantonnay, ce 21 juillet 1793.

» Sapinaud de la Verie.

» Il se fait un rassemblement demain à Cholet,
» pour continuer à donner la chasse à tout ce qui
» est dans ces parages, en deça de la Loire. (2)

Ce bulletin est sans doute la dernière chose qu'écrivit M. de Sapinaud, car il lui restait bien

(1) Les Représentants, à Tours, à leurs collègues à Niort. 27 juillet 1793. (*Pap. Goupilleau.*)

(2) « A messieurs du conseil à Bouildroux. »
Pap. Goupilleau.)

peu de jours à vivre. La division Républicaine de Luçon allait se mettre en mouvement, Sandos ne la commandait plus ; après l'affaire du 28 juin, Biron l'avait fait destituer par les représentants établis à Niort, et il avait été remplacé par le général Tuncq, qui, dès son arrivée (5 juillet), reçut ainsi que Boulard quelques renforts et l'ordre de chercher à exécuter des diversions chacun de leur côté.

Tuncq eut d'abord à lutter contre ses propres troupes, parmi lesquelles Sandos avait laissé relâcher tous les liens de la discipline (1), de sorte qu'il ne pût se mettre en marche que le 23. Le lendemain au soir, il partait de Sainte-Hermine avec un petit corps, composé de trois bataillons, deux escadrons et trois pièces de canon, pour venir surprendre les postes du pont Charron et de Chantonnay. Il avait partagé sa troupe en deux colonnes, dont l'une, aux ordres de l'adjudant général Canier, devait passer la rivière à un gué en amont du pont Charron, qu'il espérait ainsi prendre entre deux feux. Jamais les chefs Vendéens ne purent astreindre les paysans au service régulier des avants-postes, et force leur était de suppléer autant que possible personnellement à cette importante obligation du métier de la guerre.

(1) Voir les registres de la commune de Luçon, à diverses reprises et notamment à la délibération du 4 juillet, ainsi que les lettres de Tuncq, aux représentants près l'armée des côtes de la Rochelle, des 6, 19, 21 juillet.

Cette nuit même, Sapinaud était sorti de Chantonnay avec une vingtaine d'hommes pour faire une reconnaissance du côté du gué, dont Canier effectuait heureusement le passage. Dans un chemin encaissé, sinueux, les deux troupes se trouvèrent subitement face à face à une demi-portée de fusil; en un instant le feu des républicains eut dispersé le petit nombre de leurs ennemis. Sapinaud, qui marchait à la tête des siens, était tombé mortellement frappé de plusieurs balles. Quatre paysans du bourg de la Verie, en tête desquels un filassier, nommé Guitton, se firent tuer sur la place plutôt que de l'abandonner; noble dévouement, qui fait presque autant d'honneur à celui qui l'inspira qu'à ceux qui en furent les victimes.

Le lendemain, privés de leur général, attaqués en face et sur leur flanc gauche, les Vendéens furent battus; mais Tuncq se borna, craignant un retour offensif de leur part avec des forces plus considérables, à détruire les retranchements du pont Charron et à enlever de Chantonnay les subsistances et les munitions qu'il put y trouver. De part et d'autre les pertes avaient été faibles. Un des officiers de M. de Sapinaud donnait en ces termes la nouvelle du combat à la Roche-sur-Yon :

Monsieur,

» Jeudi 25, sur les deux heures du matin, l'en-
» nemi se présenta au pont de saint Philbert
» ainsi qu'au pont Charron. L'on soutint pendant
» quelque temps l'attaque qui fut vigoureuse, mais
» à la fin, nos gens qui gardaient ces postes n'é-
» tant pas soutenus furent obligés de céder au
» grand nombre, et nous nous repliâmes jusqu'à
» Saint-Vincent. L'ennemi ne fut pas plus d'une
» heure à Chantonnay et n'eut le temps que de
» s'emparer de quelques bœufs qui étaient à l'ar-
» mée et quelques meubles à différents particu-
» liers ; ensuite, il se porta à la maison de M.
» de Béjarry qu'il canonna, pilla et brûla. Nous
» avons perdu dans ce combat, tant tués, pris ou
» blessés, quarante personnes, l'ennemi en a
» perdu plus que nous. Malheureusement M. de
» la Verie, què nous aimions et estimions est
» du nombre ; M. Jouffrion, sénéchal de Ba-
» zoges, ainsi qu'un nommé Bernard, ont aussi
» été victimes. Nous venons, Messieurs, d'appren-
» dre une nouvelle plus satisfaisante ; un courrier,
» arrivé à deux heures du matin à Mortagne, nous
» a apporté la nouvelle que l'armée de M. de
» Bonchamps, avait complétement battu l'en-
» nemi à Tirtillère, toute leur artillerie a été prise
» et ils ont été tous pour ainsi dire tués ou noyés.
» C'est avec bien du plaisir que je vous fais savoir

» cette nouvelle et vous prie de me croire votre
» affectionné serviteur.

» Marin (1). »

Ce n'avait été qu'un coup de main; mais il avertissait que les renforts successifs qui avaient porté à une dizaine de mille hommes les forces de Luçon, et le nouveau général placé à leur tête, étaient désormais une menace sérieuse pour l'armée du centre.

Débarrassé du côté de l'Anjou, d'Elbée renouvela deux fois, le 30 juillet et le 14 août, l'attaque infructueuse du 28 juin contre Luçon; chaque fois il fut battu et repoussé avec de grandes pertes. Comme on l'a vu à la première affaire de Fontenay, au combat de Martigné-Briant, et surtout dans ces plaines de Luçon, le paysan vendéen, fantassin et tirailleur admirable dans un pays couvert, ne résistait pas en rase campagne aux attaques de la cavalerie.

Mais nous n'avons pas à poursuivre le récit de ces nouveaux combats. Si le nom d'armée du centre subsiste encore, son action particulière est terminée, et son union avec la grande armée est consommée. D'autre part, le rôle de réserve qu'elle a joué jusqu'ici n'a plus sa raison d'être, car désormais il fallait que tout se levât à la fois pour soutenir une lutte dont les proportions toujours croissantes allaient atteindre leur dernier terme.

(1) « A M. de Chouppes, commandant à la Roche-sur-Yon. » (*Pap. Goupilleau.*)

V

On connaît le dénouement du drame dont nous n'avons résumé que les préludes, et comment cent mille soldats, en tête desquels cette garnison de Mayence, que l'Europe n'avait pu vaincre, plus un nombre incalculable d'hommes fournis par la levée en masse, furent jetés à la fois sur la Vendée. Il fallait bien qu'elle succombât.

Une fois encore, au mois de septembre, elle brisa le cercle de fer et de feu qui l'entourait, et, dans un effort suprême, elle battit et repoussa jusqu'à sept corps d'armée l'envahissant de tous les côtés à la fois; mais en octobre elle fut vaincue, et quatre-vingt mille malheureux de tout âge et de tout sexe furent rejetés sur la rive droite de la Loire. Pendant deux mois, comme un sanglier

blessé à mort, cette multitude erra presque à l'aventure, renversant tous ceux qui l'approchaient pour lui porter le dernier coup, victorieuse dans vingt combats ou batailles, jusqu'à ce que enfin écrasant dans sa chute l'armée de Mayence, seule digne de la vaincre, épuisée par tant de travaux et de fatigues, décimée par les maladies et les combats, brisée contre des murailles qu'elle n'avait plus la force de franchir et des masses incessamment renouvelées, ses derniers débris vinrent tomber sous les murs de Savenay, le 23 décembre 1793.

La grande guerre était finie. Si l'on vit encore Charette et Stofflet, soutenir contre la République une guerre de partisans longue et acharnée, on ne peut l'expliquer que par le génie de ces deux hommes pour ce genre de guerre et par la politique qui fut appliquée dans nos malheureuses contrées, politique sans nom comme sans excuse, qui osa proclamer l'incendie et l'extermination, ses moyens de pacification (1).

(1) Les ordres officiels donnés en vertu de cette politique sont partout. On en trouve entre autres, la collection à peu près complète dans le « *Rapport de Hentz et Francastel sur leur mission près* » *l'armée de l'Ouest, imprimé par ordre de la Convention, en ven-* » *démiaire an III de la République.* « Citons un dernier document pour faire connaître comment ils étaient exécutés ; c'est en quelque sorte l'épitaphe de l'armée du centre.

» Fontenay-le-Peuple le 14 ventôse, l'an 2 de la République » française une et indivisible.

» L'agent national de la Commission administrative provisoire

Plus heureux que ceux qui avaient survécu furent ceux qui tombèrent les armes à la main, avant ou pendant la campagne d'outre Loire, car ils n'ont point vu l'excès des malheurs de leur pays !

» du district de Montaigu, siégeant provisoirement à Chantonnay,
» département de la Vendée, aux Comités de salut public et de
» sûreté générale.

» Citoyens représentants,

» Nous n'attendions que le moment favorable et que la route
» fût libre, pour partir de Chantonnay, lieu où nous tenions pro-
» visoirement nos séances, et rentrer à Montaigu, chef-lieu de
» notre district.
» Pendant le court intervalle qui sépare le 10 de ce mois, date
» de ma précédente lettre, et aujourd'hui, Chantonnay a été in-
» cendié par ordre du général en chef Turreau. Dans la confu-
» sion qu'a causé ce brûlement et faute de voitures, nous n'a-
» vons pu sauver qu'une partie des registres et des papiers qui
» composaient les archives de notre administration, deux de mes
» collègues et moi nous nous sommes repliés avec ces papiers
» sur Fontenay, auprès du département, où nous arrivons à
» l'instant, le troisième de nos collègues ne se trouve pas en ce
» moment réuni à nous.
» Je vous ai annoncé, citoyens représentants, par ma lettre du
» 30 pluviose, l'état déplorable dans lequel est la totalité du ter-
» ritoire de notre malheureux district. Cet état ne fait qu'empi-
» rer, il est à son comble ; les communes absolument désorgani-
» sées ; les patriotes, car il y en avait un grand nombre de
» réfugiés sur le pays libre, pour éviter les fureurs des brigands
» qu'a attirées le brûlement de la majeure partie des centres de
» population par l'armée révolutionnaire, les patriotes obligés de
» fuir encore plus loin de leurs foyers en cendres ; le désert, la
» mort éclairés par les flammes, tels sont les tableaux lugubres
» qu'on y voit de toutes parts.
» En présence d'un pareil état de choses, il nous est impossible
» d'administrer le territoire de notre district, faute d'adminis-
» trés. Il ne nous reste d'autre parti à prendre que de demeurer
» à Fontenay, jusqu'à ce que le calme et la tranquillité soient
» revenus, que les routes soient libres pour nous rendre à notre
» poste, que les brigands ne l'interceptent plus et qu'on ne soit

Dans ce nombre il faut compter presque tous les chefs de l'armée du centre, dont les noms se retrouvent épars dans nos notes. Sapinaud, Baudry d'Asson, le père et le fils, Beaurepaire, Royrand, Verteuil, la Roche Saint-André, des Prez, Bulkeley, Marin de la Borderie, etc., etc., tombèrent à la tête de ces héroïques paysans qu'ils avaient accompagnés aux combats, qu'ils accompagnèrent à la mort.

Nous n'avons pas cherché à diminuer ni à exagérer la part d'influence qui leur revient dans les graves événements auxquels ils furent mêlés; c'est précisément pour en trouver la mesure que nous avons réuni tout ce qu'il a été possible de recueillir de l'un d'entre-eux. Faut-il accorder à cette influence une importance capable de faire supposer que ces hommes, appartenant pour la plupart à ce qu'on appelait le parti Constitutionnel, ont voulu et pu produire un mouvement semblable ? Doit-on, au contraire, ne lui accorder qu'une importance aussi minime au point de vue politique, qu'elle est honorable pour eux au point

» plus exposé à y être égorgé. Beaucoup de patriotes ont déjà
» éprouvé ce sort, nous attendons du reste que vos instructions
» nous indiquent ce que nous avons à faire.

» Salut et fraternité

Graffard, agent national.

Coll. F. Grille, provenant des archives du Comité de salut public.

de vue personnel, en admettant qu'elle s'est bornée à un dévouement sans réserve aux populations insurgées ? A ceux qui parcourront ces notes, nous laissons le soin de juger si les faits dénués de commentaires suffisent pour résoudre facilement la question.

Pendant toute cette guerre, et combien de fois depuis, on a répété, pour entraîner des masses, plus promptes en vertu du caractère national à céder aux instincts de la passion qu'aux calculs de la réalité, qu'elle était la lutte de l'ancien et du nouveau régime. Nous ne croyons pas céder à un sentiment de même nature en disant que les faits donnent à cette assertion un éclatant démenti. A nos yeux, c'était une question plus haute qui s'agitait, question de tous les temps et de tous les régimes, la revendication des droits de la conscience contre les violences d'un pouvoir décidé à les opprimer. Inutile de répéter ici ce qui a été si bien dit par le Maître, qui a étudié avec autant d'impartialité que de profondeur les causes de la Révolution française. Il suffit d'y renvoyer ceux qui n'auraient pas présent à la mémoire : « que l'objet fondamental et » final de la Révolution n'était pas, comme on l'a » cru, de détruire le pouvoir religieux et d'énerver » le pouvoir politique (1) » et « comment l'irré-

(1) *L'ancien régime et la Révolution, par Alexis de Tocqueville, livre Ier, chapitre II.*

» ligion avait pu devenir une passion générale » et dominante chez les français du XVIIIe siècle » et quelle sorte d'influence cela eut sur le carac- » tère de la Révolution (1). »

Lorsque la France, emportée par la crainte imaginaire de perdre l'égalité et par l[illegible] triotique que lui inspiraient les menaces d[illegible] coalisée, souffrit la violation systématiqu[illegible] plète de tous les principes qu'elle avait a[illegible] 1789, de pauvres cultivateurs ont rep[illegible] violences et refusé de les souffrir. A l'[illegible] sauvage de Danton s'écriant : de l'audace[illegible] dace et toujours de l'audace, ils ont ré[illegible] un cri supérieur à toutes les raisons d[illegible] pour parler plus exactement, par ce cri [illegible] sume toutes : justice, justice, justice p[illegible] S'il est évident aujourd'hui, pour quic[illegible] pourvu de bon sens ou de bonne foi, q[illegible] des droits imprescriptibles que les ma[illegible] peuvent en aucun état de cause dénier a[illegible] rités, et que la liberté de conscience est l[illegible] de ces droits, il ne faut pas oublier a[illegible] quels sacrifices, au prix de combien de sa[illegible] vérité si simple a été acquise. Pour elle sont tombés ces héroïques paysans qui ont préféré la mort à l'oppression de leurs consciences simples mais

(1) *L'ancien régime et la Révolution, par Alexis de Tocqueville, livre III, chapitre II.*

droites ; de tous ceux-là, la mémoire ne périra point, encore que les noms obscurs demeurent inconnus, car ils ont immortalisé celui du sol qui les avait vu naître.

FIN.

TABLE

ACHEVÉ D'IMPRIMER A MELLE

Le 28 décembre 1868

PAR MM. CH. MOREAU ET ED. LACUVE

POUR

L. CLOUZOT

Membre de l'Académie des Bibliophiles

ET SE TROUVE A NIORT

CHEZ L. CLOUZOT, RUE DES HALLES 22

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

Société libre

POUR LA PUBLICATION A PETIT NOMBRE DE LIVRES RARES OU CURIEUX.

Membres du Conseil pendant l'année 1868-1869.

MM. Paul Chéron. — H. Cocheris. — Jules Cousin. — E. F. Delore. — Emile Galichon. — Pierre Jannet. — Louis Lacour. — Lorédan Larchey. — Anatole de Montaiglon.

Collection de la Compagnie.

1. *De la Bibliomanie,* par Bollioud-Mermet, de l'Académie de Lyon, in-16 pot double de 84 pages, 160 exemplaires, 2e édition de la réimp. . . 5 »
2. *Lettres à César*, par Salluste, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 68 p., 300 exemplaires. . 2 »
3. *La Seiziesme Joye de Mariage,* publiée pour la première fois. In-16 pot double de 32 p., 500 exemplaires. . . . . 2 »
4. *Le Testament politique du duc Charles de Lorraine,* publié avec une étude bibliographique par M. Anatole de Montaiglon. In-18 jésus de 78 p., 210 exemplaires. 3 50
5. *Baisers de Jean Second,* traduction nouvelle, par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 500 exemplaires. . . . 2 »
6. *La Semonce des Coquus de Paris en may* 1535, publiée, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons, par M. Anatole de Montaiglon. In-18 jésus de 20 p., 210 ex. 2 »
7. *Les Noms des Curieux de Paris,* avec leur adresse et la qualité de leur curiosité, 1673. Publié par Louis Lacour. In-18 raisin de 12 pages, 140 exemplaires. 1 50
8. *Les Deux Testaments de Villon,* suivis du *Bancquet du Boys,* publiés par M. Paul Lacroix. In-8 tellière de 120 p., 220 exemplaires. . . . . . 7 »
9. *Les Chapeaux de castor.* Un paragraphe de leur histoire, 1634. Publié par Louis Lacour. In-18 raisin de 8 p., 200 exemplaires. . . . . 1 »
10. *Le Congrès des Femmes,* par Érasme, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 32 p., 312 exemplaires. . . . . 1 »
11. *La Fille ennemie du mariage et repentante,* par Érasme,

traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 312 exemplaires. . 2 »

12. *Saint Bernard.* Traité de l'Amour de Dieu. Publié par P. Jannet. In-8 tellière de 140 p., 313 exemplaires. . . . 5 »

13. *Œuvres de Regnier,* reproduction textuelle des premières éditions. Préface et notes par Louis Lacour. In-8 carré de 356 p., 525 exempl. . . . 20 »

14. *Le Mariage,* par Érasme, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 312 exemplaires. . 2 »

15. *Le Comte de Clermont,* sa cour et ses maîtresses, par M. Jules Cousin. In-18 jésus, 2 vol. de 432 p., 412 exemplaires . . . . 10 »

16. *La Sorbonne et les Gazetiers,* par M. Jules Janin. In-32 carré de 64 p., 312 exemp. . . 2 »

17. *L'Empirique,* pamphlet historique. 1624, réédité par Louis Lacour. In-18 jésus de 20 p., 200 exemplaires. . . . . . 2 »

18. *La Princesse de Guéménée dans le bain et le Duc de Choiseul.* Conversation rééditée par Louis Lacour. In-18 jésus de 16 p., 200 exemplaires. . 2 »

19. *Les Précieuses ridicules,* comédie de I. B. P. Molière. Reproduction textuelle de la première édition. Notes par Louis Lacour. In-18 raisin de 108 p.. 422 exemplaires. . 5 »

20. *Les Rabelais de Huet.* In-16 de 68 p., 200 exemp. . . 3 »

21. *Description naïve et sensible de sainte Cécile d'Alby.* Nouvelle édition, publiée par M. d'Auriac. In-16 de 64 p., 260 exemplaires. . . . . . . 5 »

22. *Apocoloquintose,* facétie sur la mort de l'empereur Claude, par Sénèque, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 512 exemplaires . . . . 2 »

23. *Aline,* reine de Golconde, par Boufflers. Nouvelle édition publiée par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 512 exemplaires. . . . . 2 »

24. *Projet pour multiplier les Collèges des Filles,* par l'abbé de Saint-Pierre. Nouvelle édition publiée par M. Victor Develay. In-32 carré de 40 p., 312 exemplaires. . . . . . 1 »

25. *Le Jeune Homme et la Fille de Joie,* par Érasme, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 32 p., 312 exemplaires . . . . . 1 »

26. *Le Comte de Clermont et sa cour,* par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. In-18 jésus de 88 p., 412 exemp. 3 »

27. *Le Grand écuyer et la Grande écurie,* par Ed. de Barthélemy. In-18 . . . . 6 »

28. *Les Bains de Bade au XV[e] siècle,* par Ant. Méray. In-16 de 48 p., 420 exemp. . . 3 »

29. *Eloge de Gresset,* par Robespierre. publié par D. Jouaust. In-8° de 64 p., 100 exemp. 5 »

30. *Amadis de Gaule* (La Bibliothèque de don Quichotte.), par Alphonse Pagès. In-18 raisin de 174 p., 412 exempl. . 5 »

31. *Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucault.* Reproduction textuelle de l'édition originale de 1678. Préface par Louis Lacour. In-8 carré de 262 p., 525 exemplaires. . . . . 20 »

32. *Essai sur l'Histoire de la réunion du Dauphiné à la France,* par J. J. Guiffrey. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. In-8 carré de 396 p., 525 exemplaires . . . . 15 »

33. *Distiques moraux de Caton.* Traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 80 p., 1 grav., 512 ex. . 2 »

34. *Une Préface aux Annales de*

Tacite, par Senac de Meilhan, publié par Sainte-Beuve. In-16 de 60 p., 420 exempl. . . 3 50

35. *La Louange des Vieux Soudards*, par Louis Lacour. In-32 carré de 64 p., 300 ex. . 2 »

36. *Académie des Bibliophiles.* Livret annuel. Première année 1866-1867. In-8 carré de 16 p., 150 exemplaires. . . . . . 5 »

37. *Le Bréviaire du roi de Prusse*, par M. Jules Janin. In-32 carré de 72 p., 300 exemplaires. 2 »

38. *L'Oublieux*, comédie en 3 actes de Charles Perrault, de l'Académie françoise, auteur des *Contes de Fées*, publiée pour la première fois par M. Hippolyte Lucas. In-18 raisin, une gravure, 132 p., 350 exemplaires . . . . 3 »

39. *Secrets magiques pour l'amour*, au nombre de octante et trois, publiés d'après un manuscrit de la bibliothèque de Paulmy, par P. J., bibliomane. In-18 raisin, 400 exemplaires. . . . . 4 »

40. *Le Thalmud*, étude par M. Deutsch, traduit de l'anglais sous les yeux de l'auteur. In-4° imprimé à Londres, 200 exemplaires. . . . . » »

41. *Ligier Richier*, par Auguste Lepage. In-16, 36 p., 260 exemplaires . . . . 2 »

42. *Catalogue d'un libraire du XVe siècle tenant boutique à Tours*, publié par le docteur A. Chereau. In-16, 36 p.. 300 exemplaires . . . . 3 »

43. *Rabelais*, publié par MM. A. de Montaiglon et Louis Lacour. 3 vol. in-8. . . . . 60 »
(*Le premier volume est en vente. Jusqu'à l'apparition du tome III on peut souscrire à l'ouvrage au prix de* 15 *fr. le volume.*)

44. *Les Antiquitez de Castres*, de Pierre Borel, publiées par M. Ch. Pradel. In-18 jésus. 288 pages. . . . . 10 »

45. *Les Satires du sieur N. Boileau Despréaux*, publiées par P. de Marescot. In-8 de 204 pages, 300 exemplaires. 10 »

Les Statuts et le Catalogue de la Compagnie se distribuent gratuitement à la Librairie, rue de la Bourse, 10.



